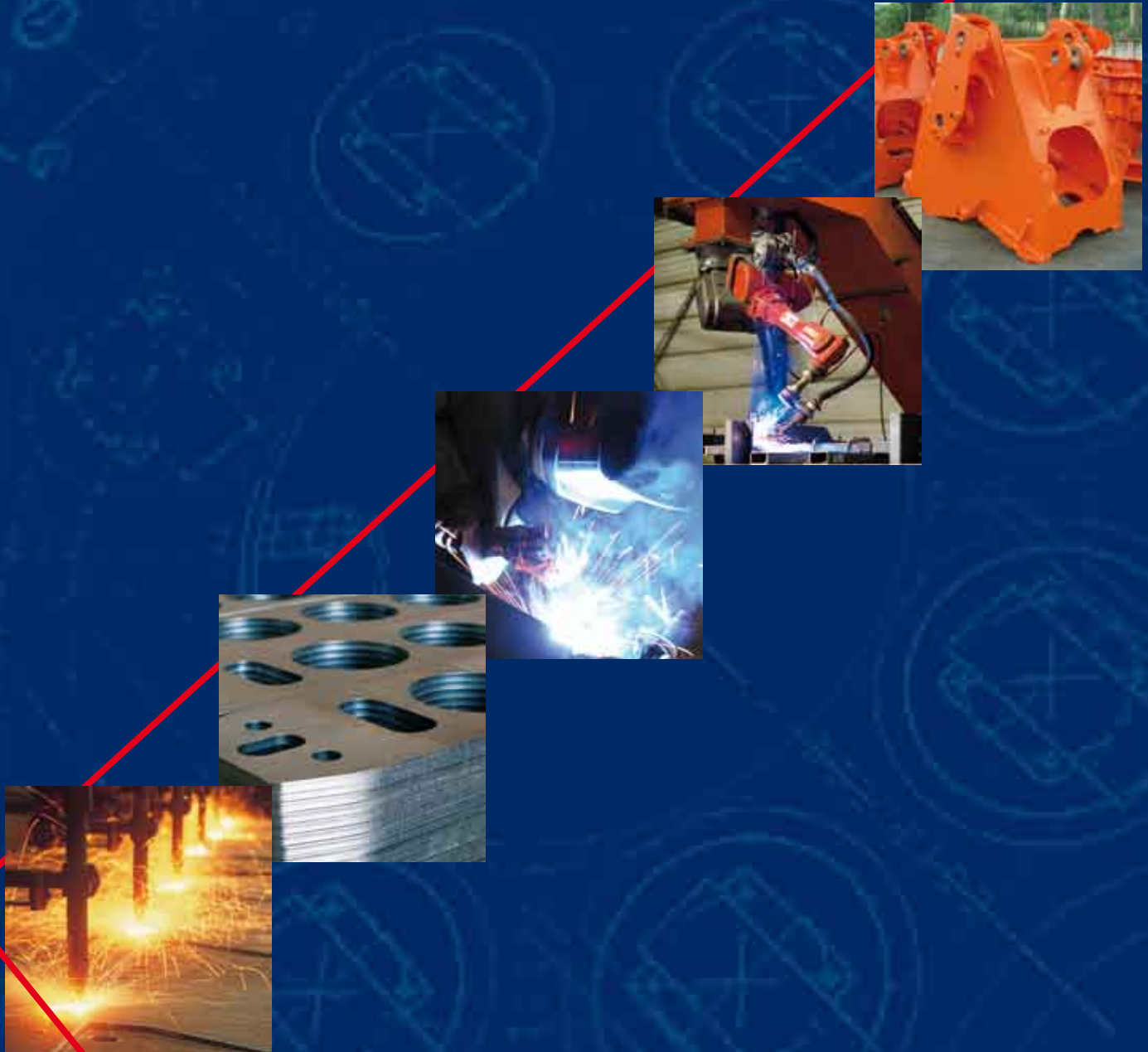


RAPPORT ANNUEL 2007



OXYMETAL

Expert en la matière



L'année 2007 aura tenu ses promesses, en permettant au groupe OXYMETAL de changer de dimension, et de se doter des moyens de poursuivre sa croissance et son internationalisation. Le cap symbolique des 100 millions d'euros de chiffre d'affaires a été franchi, et l'endettement du groupe a été réduit de façon significative grâce à diverses opérations financières innovantes.

Le groupe a su tirer parti d'un contexte économique plus souriant. En effet, après 6 années consécutives de régression ou de stagnation, les investissements industriels en France ont enfin progressé d'un modeste 2% en valeur, selon les estimations provisoires de l'INSEE. Quant au marché des aciers, il a connu une année plutôt calme après les soubresauts des 3 années précédentes.

Nous avons profité de cet environnement économique porteur pour renforcer notre offre à travers plusieurs opérations de croissance externe :

- *en France tout d'abord, où la principale opération nous apporte un savoir faire reconnu dans la fabrication de sous ensembles pour l'industrie ferroviaire et les engins de travaux publics,*
- *en Tunisie ensuite, où nous avons ancré solidement notre présence avec la reprise en partenariat avec le groupe POULINA d'une tôlerie industrielle de 13.000 m² couverts, puis avec le rachat en fin d'année d'un troisième site, qui porte notre effectif local à 250 salariés.*

Nous avons poursuivi également notre politique d'investissements en matériels de production, avec un budget de près de 7 M€, destiné principalement à l'installation de nouvelles capacités de découpe laser.

Dans le même temps, nous avons réduit le périmètre du groupe en décidant de fermer définitivement notre site lyonnais, et en cédant notre seul établissement français de tôlerie fine, qui n'avait pas développé de synergie avec les autres sites du groupe.

Nous avons subi un sinistre important cette année : un grand donneur d'ordres, tout premier client des usines de Vierzon et du Creusot, a cessé sans préavis les relations commerciales qui duraient depuis plus de 10 ans avec ces deux sites. Cette attitude a conduit notre filiale SOUDACIER à initier une procédure en vue d'être dédommagée de son préjudice.

Malgré cet imprévu coûteux, nous signons néanmoins une année record en terme de résultat net.

L'année 2008 a bien commencé, avec une nouvelle opération de croissance externe, porteuse de synergies et de développements nouveaux, et avec un chiffre d'affaires pour le premier trimestre en hausse sensible. Ce démarrage prometteur nous permet d'envisager avec confiance la réalisation de notre objectif 2008, fixé à 135 millions d'euros pour le chiffre d'affaires, avec une rentabilité nette, hors éléments exceptionnels, de 3,7%.

Les 1100 femmes et hommes du groupe OXYMETAL sauront se mobiliser chaque jour pour atteindre ce but.

Bernard SURGOT

Chiffres clés

119 M€ de CA

23 sites de production

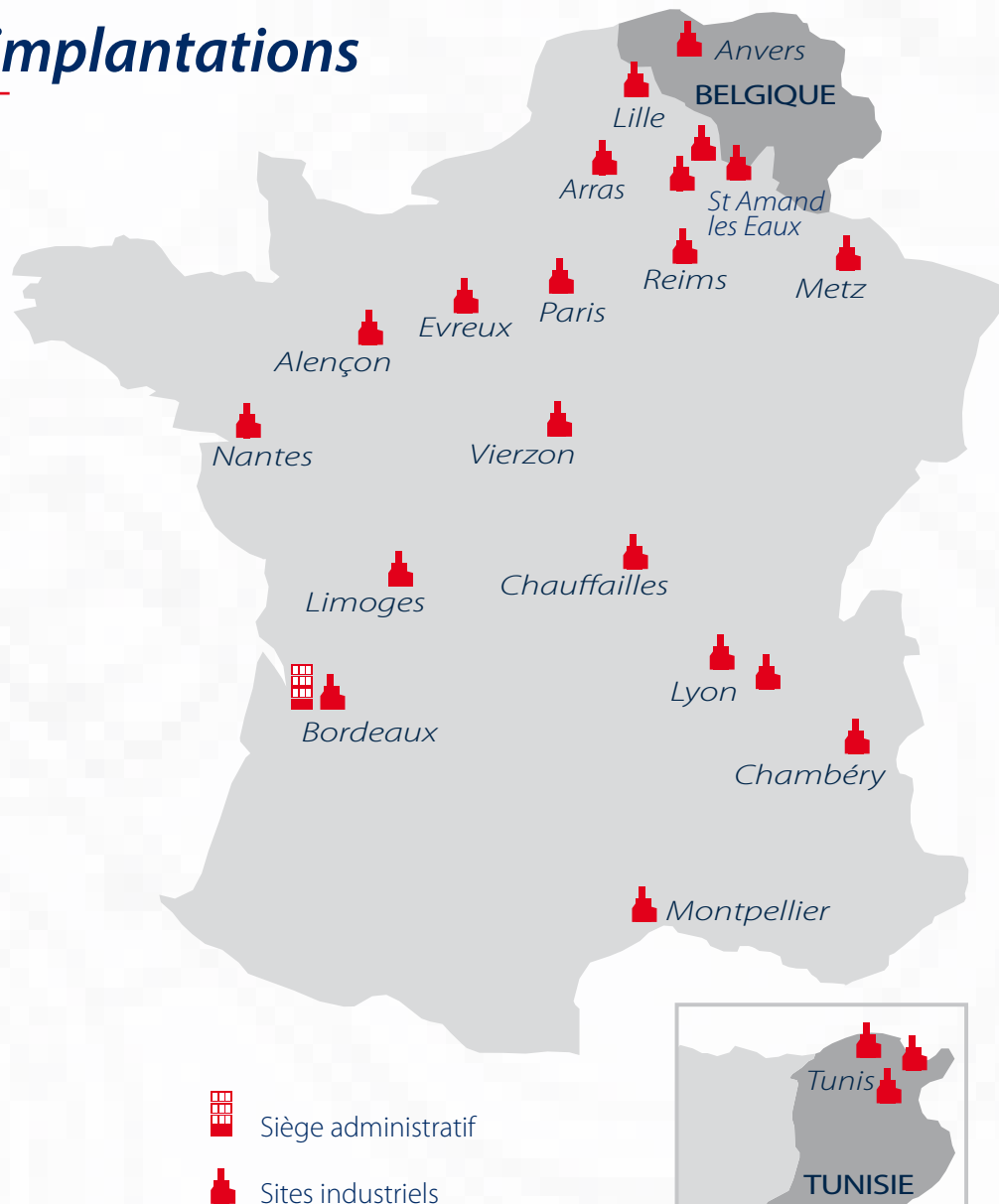
1 100 collaborateurs

60 000 tonnes d'acier transformé

4 000 clients actifs

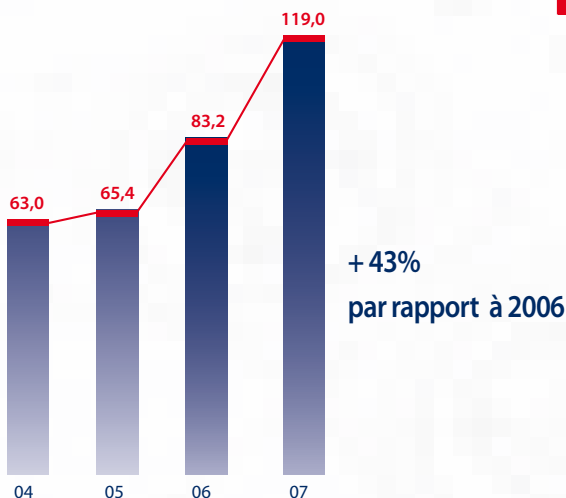
100 000 m² de bâtiments industriels

Nos implantations

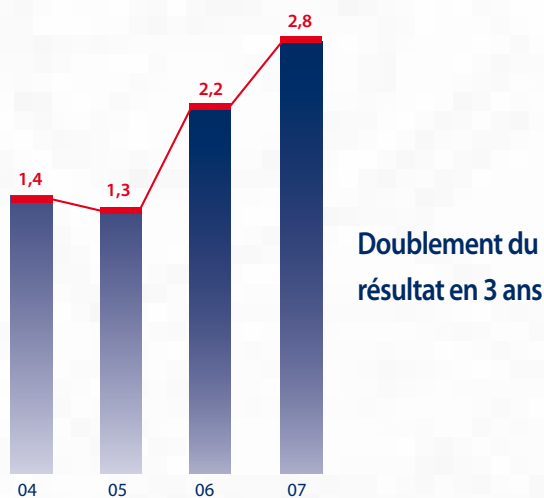


■ En millions d'euros

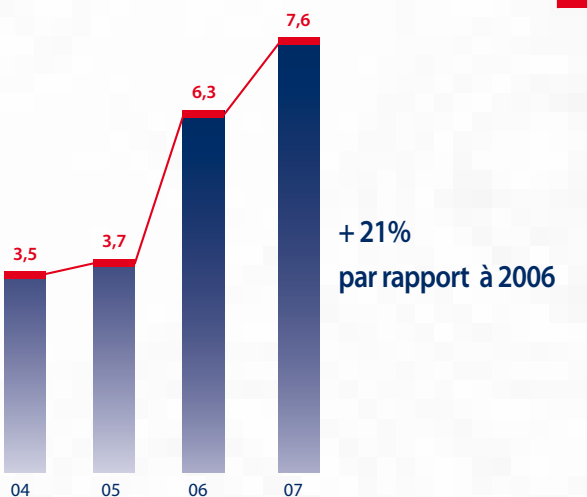
Chiffre d'affaires consolidé



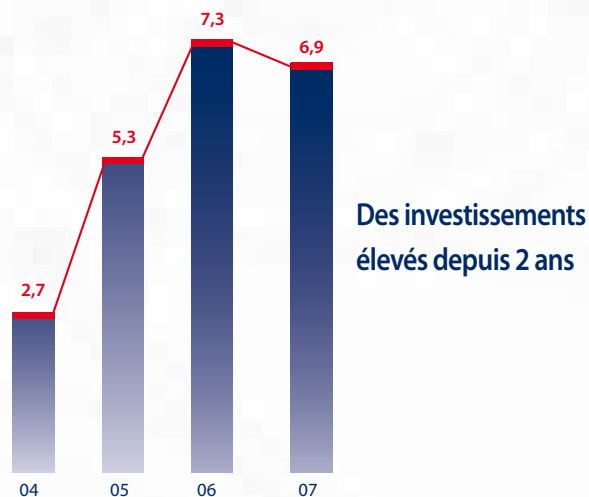
Résultat net consolidé part du groupe



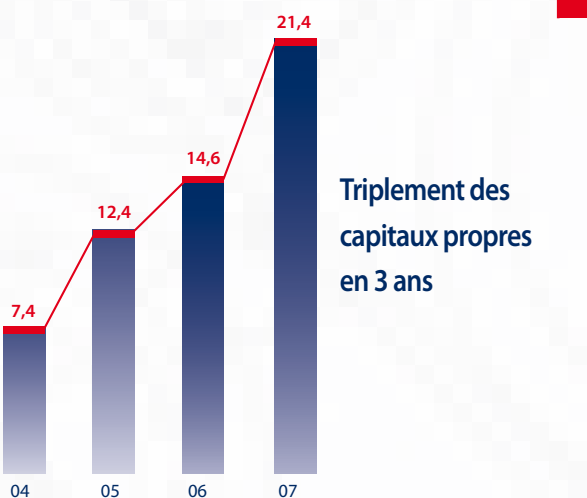
Marge brute d'autofinancement



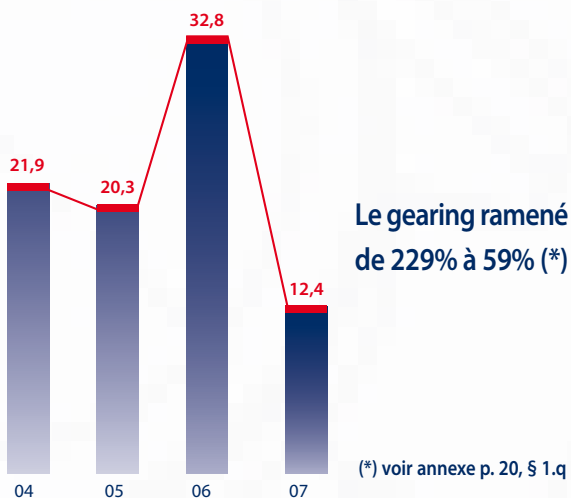
Investissements corporels et incorporels



Capitaux propres au 31/12

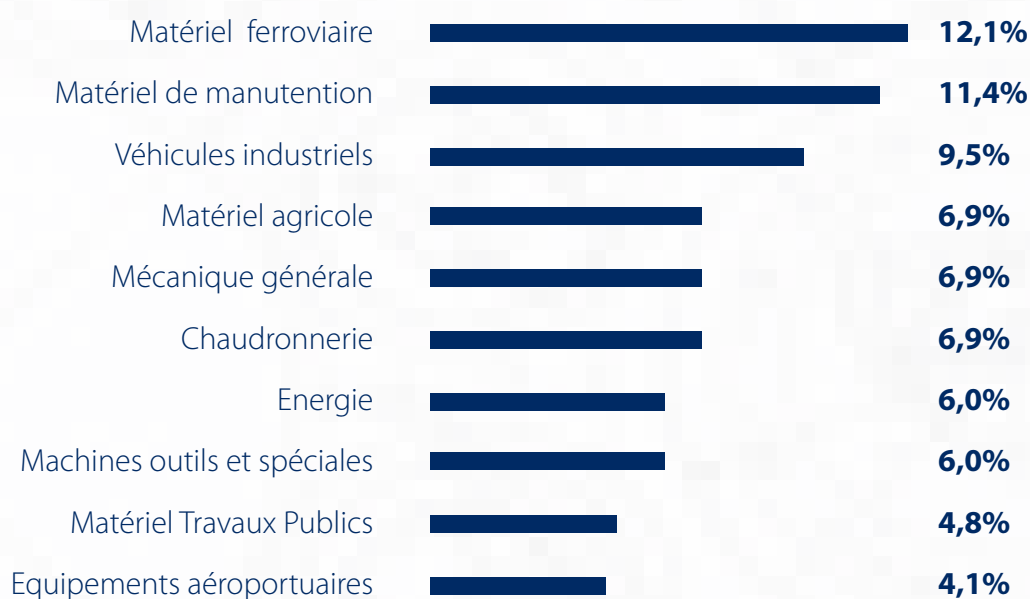


Endettement financier net



(*) voir annexe p. 20, § 1.q

Une répartition équilibrée du CA dans les biens d'équipement industriels



Une répartition équilibrée du CA parmi plus de 4 000 clients

Premier client	6,3% du CA
5 premiers clients	21,6% du CA
10 premiers clients	31,3% du CA

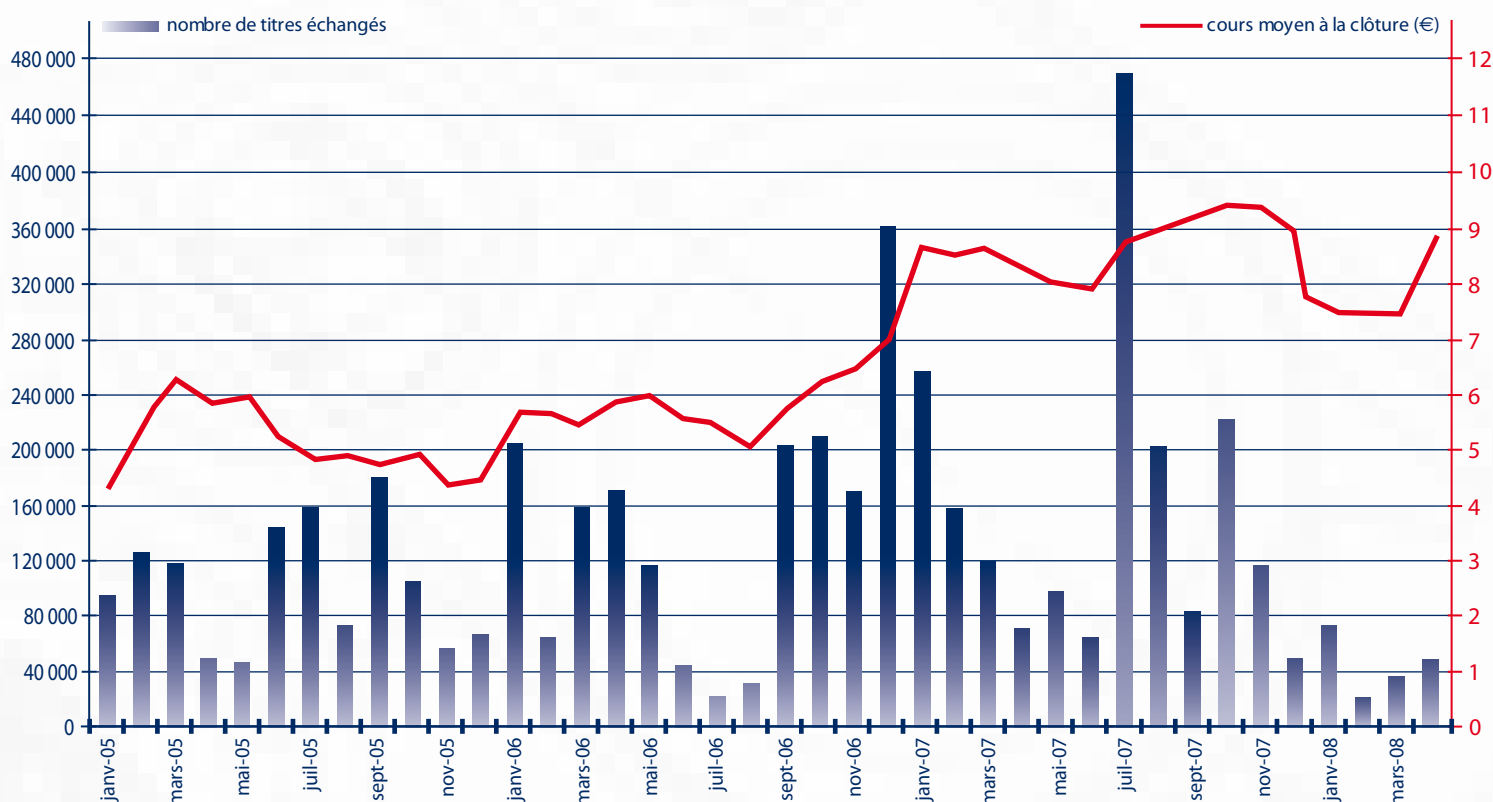
	2004	2005	2006	2007
Cours au 31/12 (en euros)	3,86	4,80	8,46	9,00
Nombre d'actions au 31/12 (en milliers)	1 640	2 460	2 460	3 075
Capitalisation boursière au 31/12 (en millions d'euros)	6,3	11,8	20,8	27,7
Résultat net par action (en euros)	0,87	0,63	0,94	1,14
Dividende net par action (en euros)	0,10	0,15	0,25	0,35
Volume de titres échangés (en milliers)	421	1 210	1 758	1 902
Capitaux échangés (en millions d'euros)	1,3	6,3	11,0	16,9
Rendement net	2,6%	3,1%	3,0%	3,9%

Les capitaux échangés pendant l'année 2007 ont représenté près de 17 M€, en hausse de 54% par rapport à l'année 2006. Le volume moyen journalier de titres échangés a été de 7 460, en hausse de 8% sur l'année 2006, avec une cotation en continu sur les 255 séances de bourse 2007. Le taux de rotation du flottant a été de 145%. La part du flottant au 15 avril 2008 est de 42,8 % du capital.

Sur les trois dernières années, les volumes de titres et de capitaux échangés ont très fortement progressé, le titre ayant retrouvé une meilleure exposition médiatique grâce aux opérations d'augmentation de capital réalisées en 2005 et 2007, et à son passage à la cotation continue en mars 2006.

Le cours de bourse a poursuivi sa progression au cours de l'année 2007, passant d'une moyenne de 7,04 euros en décembre 2006 à une moyenne de 8,95 euros en décembre 2007. Le plus haut de l'année a été atteint en juillet 2007 à 10,54 euros.

Les volumes d'échanges ont fortement chuté au premier trimestre 2008, dans le contexte général de désaffection pour les « petites valeurs », avec une moyenne journalière de 2 102 titres.



SOMMAIRE

	Page
Message du président.....	2
Présentation du groupe.....	3
Indicateurs financiers.....	4
Activité commerciale.....	5
Activité boursière.....	6
Principales données chiffrées.....	8
Rapport du directoire.....	9
Comptes consolidés au 31 décembre 2007.....	14
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	38
Comptes sociaux au 31 décembre 2007.....	39
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux.....	52
Rapport du conseil de surveillance.....	53
Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 225-86 du nouveau code de commerce.....	53
Rapport du président du conseil de surveillance sur le contrôle interne.....	57
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil de surveillance.....	60
Renseignements concernant l'émetteur et le capital.....	61
Rapport sur les stocks options.....	65
Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale.....	66
Le gouvernement d'entreprise.....	69
Attestation du responsable du document de référence.....	71
Tableau de concordance.....	72
Structure juridique.....	73
Faits marquants 2007 - 2008.....	74
Historique.....	75
Métiers.....	76

PRINCIPALES DONNEES CHIFFREES

	En millions d'euros			
	2004	2005	2006	2007
Chiffre d'affaires Total Groupe	63,0	65,4	83,2	119,0
<i>Chiffre d'affaires des activités poursuivies</i>			<i>74,8</i>	<i>110,5</i>
Résultat avant Impôts	1,2	1,7	3,7	4,6
<i>Résultat avant IS des activités poursuivies</i>			<i>4,6</i>	<i>5,8</i>
Résultat net consolidé	1,4	1,3	2,2	2,8
<i>Résultat net consolidé des activités poursuivies</i>			<i>2,8</i>	<i>3,7</i>
Capacité d'autofinancement	3,5	3,7	6,3	7,6
Total du bilan	47,7	52,0	77,0	82,2
Capital social	3,3	4,9	4,9	6,2
Capitaux propres au 31/12	7,4	12,4	14,6	21,4
Endettement financier net	21,9	20,3	32,8	12,4
Valeurs immobilisées nettes	17,1	18,6	24,3	28,0
Investissements corporels et incorporels	2,7	5,3	7,3	6,9
Capitalisation boursière au 31/12	6,3	11,8	20,8	27,7
Capitaux échangés	1,3	6,3	11,0	16,9
Effectif moyen	554	515	608	944
Effectif au 31/12	485	513	601	924

RAPPORT DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 24 AVRIL 2008

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2007, et pour soumettre à votre approbation les résolutions proposées.

Tous les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais prescrits. Conformément à la loi, les comptes ainsi que les documents mentionnés ci-dessus ont été communiqués au comité d'entreprise.

Les commissaires aux comptes donnent dans leurs rapports toutes informations sur la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

1. RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

En application du règlement européen n° 1606/2002 et conformément à la norme IFRS 1, «Adoption des normes IFRS en tant que référentiel comptable», les comptes consolidés du groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS) en vigueur au 31 décembre 2007 avec des comptes comparatifs au titre de l'exercice 2006 établis selon les mêmes normes.

- ACTIVITÉ DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES

L'exercice 2007 se caractérise par les faits suivants :

- Le contexte économique s'est amélioré, avec une légère progression de l'investissement industriel en France, dont la hausse en 2007 est estimée par l'INSEE à 2%. Cette embellie fait suite à 6 années de stagnation ou de récession. Dans ce contexte, notre objectif de 115 M€ de C.A. consolidé a été dépassé, puisque ce dernier est en hausse de 43% à 119,1 M€ contre 83,2 M€ en 2006. A périmètre comparable, la progression est de 7,7%.
- Le chiffre d'affaires consolidé hors activités cédées ou abandonnées sur l'exercice est de 110,5 M€, en progression de 47,7% par rapport à 2006.
- La valeur moyenne du prix des aciers au carbone est restée globalement stable tout au long de l'année 2007. Seuls les aciers inoxydables ont connu une variation sensible, avec une baisse moyenne d'environ 18% entre le 1^{er} et le 2^e semestre.
- L'acquisition des sociétés SAEP située à Saint Amand les Eaux et OSC située près de Reims, le 1^{er} janvier 2007, a apporté un C.A. sur l'exercice de 21,3 M€ pour une contribution au résultat du groupe de 381 K€. La société OSC nous permet de renforcer notre implantation dans la région Grand Est, et la société SAEP apporte au Groupe un nouveau savoir-faire dans le domaine ferroviaire.
- Le programme de modernisation du parc machines s'est poursuivi en 2007 avec la mise en service de 6 nouvelles machines laser et 3 centres d'usinage. Le montant des investissements est de 6,9 M€ contre 7,3 en 2006.
- Un nouveau contrat d'affacturage Groupe répondant aux normes de décomptabilisation IAS 39 a été souscrit sur le second semestre 2007 ; L'endettement net consolidé dans les états financiers 2007 tient compte de cette déconsolidation qui contribue à une diminution de ce poste de 22,6 M€.

- L'augmentation de capital avec bons de souscription d'actions réalisée fin juillet 2007, a permis d'accroître les capitaux propres de 4,7 M€ net de frais.
- Sous l'effet conjugué de ces facteurs, l'endettement net total, composé de la somme des dettes financières courantes et non courantes diminuée de la trésorerie, passe de 32,7 M€ à 12,4 M€, et le ratio « endettement net sur fonds propres » passe de 229% au 31/12/2006 à 59% au 31/12/2007.
- L'endettement comprend toutefois 1,4 M€ de passifs financiers correspondant à des actifs destinés à la vente. Un protocole de cession du bâtiment de Corbas a été signé en décembre 2007 et la vente sera réalisée avant le 31 mars 2008. Après remboursement du crédit bail immobilier, l'endettement net sera réduit de plus de 1,9 M€.
- L'effectif moyen du Groupe en 2007 a été de 944 salariés contre 608 en 2006. Avec l'acquisition du Groupe FE INDUSTRIES, début 2008, le Groupe OXYMETAL emploie plus de 1000 collaborateurs, dont 237 hors métropole.
- Le résultat opérationnel courant retraité des activités non poursuivies s'établit à 7,2 M€ contre 5,7 M€ l'année précédente, en hausse de 26%.
- Le résultat avant impôt des activités poursuivies est de 5,8 M€ contre 4,6 M€ en 2006, soit une progression de près de 27%.
- Ce résultat est cependant obéré par le résultat net déficitaire, pour un montant de 0,8 M€, des activités abandonnées ou cédées. Celles ci correspondent aux sites suivants :
 - Corbas : le processus conduisant à la fermeture de ce site a été lancé au début du second semestre 2007 et s'est traduit par le licenciement économique de 20 salariés, dont 15 ont quitté la société le 15/12/2007. La perte d'exploitation sur l'exercice 2007 de cet établissement est de 1,2 M€. Le plan social entièrement comptabilisé et provisionné sur l'exercice s'élève à 430 K€.
 - Sainte Marie aux Chênes : la cession du site à la société FLASHMETAL est intervenue le 22/12/2007.
 - Le Creusot : la fermeture de ce site, effective courant février 2008, est due à l'arrêt brutal des commandes de la société HAULOTTE.
 - Bouxwiller : le site est sans activité et le bâtiment est mis en vente.
- En dépit de ces importantes charges sur l'exercice 2007, le résultat net consolidé part du Groupe est en hausse de 27% à 2,8 M€ contre 2,2 M€ en 2006.
- La marge brute d'autofinancement consolidée progresse également de près de 21% à 7,6 M€ contre 6,3 M€ en 2006.
- Bien que l'augmentation de capital ait un effet de dilution sur l'exercice avec la création de 615.000 nouvelles actions, le résultat net par action, part du groupe, progresse de 22%, à 1,14 euro contre 0,94 euro en 2006.

Les perspectives pour 2008 sont résumées ci après :

- Le chiffre d'affaires des mois de janvier et février 2008 s'établit pour l'ensemble du groupe à 24,4 M€ contre 17,4 M€ en 2007 (retraité pour les seules activités poursuivies), soit une hausse de 40%. A périmètre comparable, la hausse est de près de 26%.
- L'objectif de chiffre d'affaires pour 2008 a été fixé à 135 M€, en progression de 22%.
- Le Groupe FE INDUSTRIES, qui a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires consolidé de 12,2 M€, apporte au Groupe un savoir faire dans de nouveaux métiers et secteurs d'activité :
 - La construction de bateaux en aluminium et produits destinés aux plages,

- La production et la commercialisation de cheminées contemporaines métalliques,
- La fabrication très industrialisée de plateaux d'échauffages.

Le groupe OXYMETAL accroît ainsi sa diversification en aval tout en conservant son ancrage dans les métiers de la découpe et de la mécano soudure ; son offre et sa base clients se sont ainsi élargies. Le groupe FE INDUSTRIES compte près de 130 collaborateurs.

- L'internationalisation de l'activité du Groupe OXYMETAL va se poursuivre :
 - Les filiales belge et tunisiennes ont réalisé plus de 8% du C.A. du groupe en 2007.
 - Afin de renforcer son offre à partir de la Tunisie, le Groupe a acquis fin décembre, la société CSI, société offshore de droit tunisien.
 - Bien qu'encore modeste, le chiffre d'affaires export a atteint 13% l'an dernier contre moins de 5% en 2005.
 - Le directoire a décidé de créer une filiale en Chine, afin de disposer d'une implantation industrielle près de Shanghai et d'accompagner ses clients dans ce pays. D'autre part, grâce à l'expérience de FE INDUSTRIES, cette implantation permettra au groupe OXYMETAL de diversifier sa politique d'approvisionnement dans le continent asiatique.

- L'année 2008 sera également une période de mutation du groupe au plan informatique, avec la mise en place d'un logiciel ERP commun à l'ensemble des filiales, et au plan des structures de direction avec la création d'une direction opérationnelle unique regroupant les activités techniques et commerciales « découpe » et « mécano soudure ».

- L'arrêt de l'activité fortement déficitaire de site de Lyon Corbas, ainsi que la cession dès la fin du 1^{er} trimestre 2008 du bâtiment industriel de cet établissement, vont également contribuer à améliorer la rentabilité du Groupe.

- Le site du Creusot a été fermé définitivement, suite à la rupture brutale des relations commerciales par la société HAULOTTE. La société SOUDACIER prépare actuellement le lancement d'une assignation de la société HAULOTTE devant le Tribunal de Commerce de Bourges afin d'obtenir l'indemnisation de son préjudice.

2. RAPPORT SUR LES PRINCIPALES FILIALES

Les résultats sociaux des sociétés sont les suivants :

	Chiffre d'affaires		Résultat courant avant is		Résultat net	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
ORN OXYCOUPAGE (2)	4 520	4 189	420	341	296	212
SOUDALP	6 474	5 148	- 23	- 117	- 70	- 167
SOUDACIER (4)	7 735	11 229	- 1 030	42	- 36	44
YUMBO (5)	6 439	6 053	- 551	- 949	- 205	- 300
OXYMETAL NORMANDIE	5 947	5 228	1 181	1 120	786	790
OXYMETAL OUEST	10 042	8 461	- 28	- 32	- 28	- 110
OXYMETAL CENTRE	4 343	3 733	614	753	409	544
OXYMETAL SUD OUEST	11 314	10 759	441	- 23	256	- 2
OXYMETAL EST	11 412	9 306	1 516	1 805	932	1 091
OXYMETAL TUNISIE	1 745	517	- 41	- 571	- 41	- 571
METALGAN (6)	3 634		196		165	
OXYNORD (1) (2)	5 730	3 658	332	365	122	202
L'ACIER SOUDE (3)	4 700	4 457	557	672	1 075	692
OXY ACIER	4 871	4 066	553	530	368	354
GCMS INDUSTRIE	401	339	27	2	20	2
O S C	2 118		16		12	
S A E P	19 356		618		285	
OXYMETAL BELGIUM	6 098	4 834	- 52	- 28	- 52	- 28

(1) Société OXYNORD : La dénomination de la société L'OXYCOUPAGE du NORD est devenue OXYNORD. La société EURO INOX a été absorbée à compter du 1^{er} janvier 2007 par la société OXYNORD. Cette fusion a dégagé un produit exceptionnel de 49 K€ dans les comptes de la société OXYNORD, sans incidence sur les comptes consolidés.

(2) Sociétés OXYNORD et ORN OXYCOUPAGE : Une provision pour hausse de prix a été enregistrée dans les comptes. Cette provision n'a pas d'effet sur les comptes consolidés du Groupe. L'impact est non significatif sur la société ORN OXYCOUPAGE, il est de - 0,2 M€ sur la société OXYNORD.

- (3) Société L'ACIER SOUDE : La société HOLDING JL a été absorbée par la société L'ACIER SOUDE en août 2007. La société L'ACIER SOUDE a cédé la totalité de la participation qu'elle détenait dans la société OXY ACIER à la société OXYMETAL, devenue actionnaire unique de la société OXY ACIER. Cette cession de participation s'est fait par distribution de dividende en actions et a dégagé une plus value exceptionnelle de 0,6 M€ dans les comptes de la société L'ACIER SOUDE
- (4) Société SOUDACIER : Le résultat exceptionnel comprend un produit lié à l'abandon de créance avec retour à meilleure fortune de la société OXYMETAL pour un montant de 1 M€.
- (5) Société YUMBO : Le résultat exceptionnel comprend un produit lié à l'abandon de créance avec retour à meilleure fortune de la société OXYMETAL pour un montant de 0,4 M€.
- (6) La société METALGAN, filiale de la société OXYMETAL TUNISIE, loue en location gérance le fonds de commerce de la société GAN (Grands Ateliers du Nord), qui appartient au groupe POULINA. La société OXYMETAL TUNISIE détient 51% de la société METALGAN, le groupe POULINA en détient 49%. Ces données sont établies après une conversion au cours moyen de 1,753 Dinar tunisien pour 1 euro. Le résultat part du Groupe est de 85 K€.

La société OXYMETAL RHONE ALPES n'a pas eu d'activité ni en 2006, ni en 2007.

3. RAPPORT SUR LES COMPTES SOCIAUX

Les comptes annuels sont établis conformément aux normes comptables françaises.

- ACTIVITÉ ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires 2007 s'établit à 15.532 K€ contre 13.013 K€ pour l'exercice précédent. Le résultat courant est de 5.365 K€ contre 868 K€ en 2006. Le risque de taux sur les dettes à taux variable et sur l'affacturage est couvert par un swap à hauteur de 15 M€. Le résultat exceptionnel comprend des abandons de créance avec clause de retour à meilleure fortune pour 1,4 M€ sur l'exercice 2007. Ils concernent les filiales SOUDACIER et YUMBO. Le résultat net est bénéficiaire de 1,88 M€ contre 1 M€ en 2006.

Les événements postérieurs à la clôture de l'exercice 2007 et les perspectives pour 2008 ont été mentionnés dans le rapport sur les comptes consolidés.

- AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons de distribuer un dividende de 0,35 euro par action soit un montant global de 1.076.250 euros et d'affecter le solde du bénéfice de l'exercice, soit 799.458 euros au poste « Autres réserves ».

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les montants des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices, avec l'avoir fiscal correspondant, ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende net (en euro)
2006	2 460 000	0,25
2005	2 460 000	0,15
2004	1 640 000	0,10

4. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

A la connaissance de la société, il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ou litiges pouvant avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société et de ses filiales.

Les litiges connus jugés susceptibles d'avoir un impact sur les comptes sont décrits dans l'annexe avec les montants encourus.

5. FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risques qui pourraient concerner notre société font l'objet d'un paragraphe détaillé au sein de la note 23 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous ne reprendrons dans ce rapport que le point le plus important susceptible de concerner notre métier et qui est lié à l'évolution du cours des aciers.

Les clients demandent des délais courts, moins d'une semaine en général, alors que les approvisionnements doivent s'anticiper de plusieurs mois. Lors d'une baisse brutale du prix des aciers, la société souffre à la fois d'une dévalorisation de ses stocks et d'approvisionnements continuant à arriver à prix élevé.

Il n'existe pas à ce jour de marché à terme de l'acier permettant de se couvrir contre de tels risques.

6. INFORMATIONS SUR L'ACTIONNARIAT

Conformément à l'article L. 233-13 du code de commerce, nous vous communiquons l'identité des actionnaires dépassant les seuils légaux de capital social ou de droits de vote :

Identité de l'actionnaire	31/12/07		31/12/06	
	Capital	Droits de vote	Capital	Droits de vote
M. B. SURGOT	+ de 20%	+ de 1/3	+ de 20%	+ de 1/3
COFILANCE (1)	+ de 5%	+ de 5%	Néant	Néant
SCO (2)	+ de 5%	- de 5%	Néant	Néant
Expanso Investissements FCPR (3)	- de 5%	- de 5%	+ de 5%	+ de 5%

(1) représentée par M. SALAH

(2) Société créée en juillet 2007 par des cadres du groupe OXYMETAL, et représentée par M MERRIAUX, gérant.

(3) représentée par GALIA GESTION

Conformément à l'article L.225-102 du code de commerce, nous vous indiquons que la proportion du capital détenue par le personnel de la société et des sociétés liées, dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise ou dans le cadre d'un fonds commun de placement d'entreprise, s'élevait, au 31 décembre 2007, à 1,1 % (hors dirigeants).

Rachat par la société de ses actions

L'assemblée générale du 27 avril 2007 a autorisé la société, jusqu'au 27 octobre 2008, à opérer en Bourse sur ses propres actions, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du code de commerce. Les opérations effectuées à ce titre doivent être réalisées pour un montant total maximum de 500.000 euros, à un prix unitaire d'achat maximum de 16 euros

par action, dans la limite de 10% du capital et sur une période de 18 mois à compter de ladite assemblée générale.

Nous vous informons que la société est intervenue en 2007 conformément aux termes des autorisations données par les assemblées générales du 27 avril 2006 et du 26 avril 2007. A la date du 31 décembre 2007 :

- ✓ 131.011 titres ont été acquis au prix unitaire moyen de 9,25 euros,
- ✓ 8.540 titres ont fait l'objet d'une levée de stock options.

Au 1^{er} mars 2008, compte tenu des attributions précédentes et des départs, les options d'achat d'actions concernent 201 personnes et portent sur un total de 19.350 titres, soit 0,63% du capital. Les options exercées à ce jour s'additionnent à 36.720 titres.

Contrat de liquidité

A l'échéance du contrat fin juillet 2007, la société n'a pas renouvelé le contrat de liquidité qu'elle avait avec la société IC BOURSE.

Au 31/12/07, la société détient un nombre total de 305 947 titres en auto contrôle :

- ✓ 200.000 titres sont donnés en garantie de cautions bancaires dans le cadre des opérations d'acquisition des sociétés HOLDING JL et SAEP ;
- ✓ 63.025 titres couvrent la levée possible des stocks options restants.

7. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Conformément à l'article L.225-102-1 du code de commerce, nous vous communiquons ci-après la rémunération totale et les avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social.

Cette information est complétée, conformément au décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article précité, par des informations sociales et des informations relatives aux conséquences de l'activité de la société sur l'environnement.

a) Rémunération des mandataires sociaux

Mandataire social	Rémunération totale	Nature
Bernard SURGOT	174.586 euros	Contrat de travail
Hervé BERTOLOTTI	79.375 euros	Contrat de travail
Xavier PALLE	66.575 euros	Contrat de travail
Yves BARDINET	1.000 euros	Jetons de présence
Jacques BUISSON	1.000 euros	Jetons de présence
Bertrand SAVE	1.000 euros	Jetons de présence
Laurent LAMARQUE	NC	Contrat de travail

NC : non communiqué par la société, salarié non dirigeant

Les membres du directoire sont associés de la société à responsabilité limitée SCO et possèdent des parts sociales de cette société :

M SURGOT 32000 parts, soit 22,86% du capital
M BERTOLOTTI 6000 parts, soit 4,29% du capital
M PALLE 4000 parts, soit 2,86% du capital

Aucune indemnité n'est prévue en cas de cessation des mandats sociaux.

Autres mandats sociaux au sein du groupe OXYMETAL

Bernard SURGOT

Président	SAS ORN'OXYOUPAGE SAS SOUDALP SAS OXYMETAL RHÔNE-ALPES SAS OXYNORD SA METALGAN
Administrateur Délégué	OXYMETAL BELGIUM
Gérant	OXYMETAL TUNISIE

Xavier PALLE

Administrateur Délégué	OXYMETAL BELGIUM
------------------------	------------------

Hervé BERTOLOTTI

Président	OXYMETAL EST
-----------	--------------

Autres mandats sociaux en dehors du groupe OXYMETAL

Yves BARDINET

Président	GALIA GESTION SAS
Membre du directoire	SOCRI SAS
Membre du conseil de surveillance, représentant permanent de GALIA GESTION	ADEMTECH, FOULON SOPAGLY SAS, RAISIN SAS, STANTUM SAS
Vice-président du conseil de surveillance	CIS AQUITAINE VALLEY
Membre du conseil de surveillance, représentant de GALIA GESTION	LIBRAGEN
Administrateur, représentant permanent de GALIA GESTION	EADS COMPOSITES AQUITAINE SA
Administrateur	BRUSTART

Jacques BUISSON

Gérant	AQASS, CLIM
--------	-------------

Bertrand SAVE

Président	AQOMO
Gérant	SPIM, SEP AQOF

b) Informations sociales :

b-1- Effectif total

L'effectif total du groupe au 31 décembre 2007 s'établit à 924 personnes. Cet effectif se décompose de la façon suivante :

* Cadres et assimilés	: 75
* Employés, Techniciens, Agents de maîtrise	: 190
* Ouvriers	: 631
* Intérimaires	: 28

b-2 – Organisation du temps de travail

La société OXYMETAL applique un accord de modulation annuelle du temps de travail sur la base d'un horaire moyen hebdomadaire de 35 heures. Sur la majorité des sites, le personnel de production travaille en équipes successives avec rotation de poste, ou en équipes de suppléance.

b-3 – Rémunérations

La société respecte les grilles de rémunération prévues par les conventions collectives applicables dans le groupe et bénéficie des allègements de charges sociales correspondant à l'accord cité au paragraphe précédent.

b-4 – Conditions d'hygiène et de sécurité

Plusieurs C.H.S.C.T. sont constitués au sein du groupe. Des actions préventives sont menées afin de maintenir et améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité.

Des formations à la sécurité (gestes et postures, conduite des engins de levage, secouristes - sauveteur du travail), internes et externes, sont régulièrement organisées.

b-5 - Formation

Le groupe a consacré en 2007, un budget pour la formation continue, représentant 1.56% de la masse salariale.

81 stagiaires ont suivi 1.938 heures de formation sur l'exercice. Outre les formations à la sécurité indiquées précédemment, le plan annuel s'est orienté sur les formations techniques, bureautiques et la formation au nouveau logiciel de gestion.

b-6 – Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Le groupe a mis en place des actions afin de favoriser l'embauche de travailleurs handicapés notamment par le biais d'organismes et d'associations spécialisés.

c) Informations environnementales :

Conformément à l'article 148-3 du décret n°67-236 du 23 mars 1967, nous indiquons ci-après les conséquences de notre activité sur l'environnement.

L'activité de notre société est consommatrice d'énergie électrique et de gaz (oxygène et azote). Ces derniers sont stockés dans des cuves contrôlées régulièrement par les fournisseurs et des organismes certifiés. Chaque installation a fait l'objet de déclaration préalable.

Les machines de découpe au rayon laser sont équipées d'aspirations et de filtres permettant le recyclage des fumées.

Les déchets de découpe de l'acier sont recyclables et à ce titre, ils sont stockés dans des bennes reprises par des sociétés spécialisées.

Au 31 décembre 2007, aucune autre provision pour risques en matière d'environnement n'a été constituée.

8. ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Nous vous demandons de renouveler l'autorisation accordée pour l'attribution d'actions gratuites aux salariés, dans le cadre des dispositions des articles L 225-197-1, L 225-197-5 du Code de Commerce, destinées à encourager l'actionnariat des salariés.

9. AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE EN VUE DE L'ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

L'autorisation donnée par l'assemblée au directoire le 26 avril 2007 d'acquérir ses propres actions en vue de leur autorisation aux salariés, de régulariser le cours ou de procéder à des opérations d'échange des titres dans le cadre d'opérations de croissance externe arrive à son terme le 27 octobre 2008. Nous vous proposons de renouveler cette autorisation.

10. AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE EN VUE D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL

Bien qu'aucun besoin immédiat ne soit identifié, le directoire estime nécessaire de disposer d'une autorisation permanente de lever des fonds dans le cadre d'une augmentation de capital, afin de pouvoir saisir rapidement une opportunité éventuelle de développement du Groupe. Nous vous demandons donc l'autorisation de réaliser une ou plusieurs augmentations de capital avec droit préférentiel de souscription pour une durée de 26 mois, dans la limite de 600.000 nouvelles actions d'une valeur minimale, prime incluse, de 10 euros.

11. AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE EN VUE D'UNE REDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULLATION DES ACTIONS PROPRES

Dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital de juillet 2007, nous avons émis des BSA dont la date limite d'exercice est le 31 décembre 2009. Or, dès le mois de janvier 2008, de très petites quantités de ces BSA ont été exercées.

Dans le but de limiter les frais engendrés par ces opérations, qui conduiraient à des modifications de capital de très faible montant, nous vous demandons d'autoriser le directoire de procéder de façon concomitante à l'annulation d'actions auto détenues. Nous vous proposons de limiter cette possibilité d'annulation à 30.000 actions.

Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous souhaiteriez nous poser, et vous invitons à approuver les résolutions que nous vous proposons.

Le directoire

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1 – BILAN

ACTIF <i>en milliers d'euros</i>	notes	31/12/2007			31/12/2006
		<i>Brut</i>	<i>Dépréciations</i>	<i>Net</i>	<i>Net</i>
Écarts d'acquisition	3/16	4 904	(874)	4 030	3 399
Immobilisations incorporelles	3	1 110	(635)	474	178
Immobilisations corporelles	3	37 583	(18 188)	19 395	18 233
Immobilisations destinées à la vente	3/18	5 952	(2 618)	3 334	1 457
Immobilisations financières	3	835	(42)	794	1 063
Impôts différés actif	8	-		-	-
TOTAL ACTIF NON COURANT		50 383	(22 356)	28 027	24 331
Stocks matières premières et marchandises	4	14 023	(145)	13 878	11 113
Encours de biens et produits finis	4	9 158		9 158	4 295
Clients et comptes rattachés	5	16 165	(610)	15 555	28 823
Autres créances	5	6 108		6 108	5 913
Trésorerie et équivalents trésorerie	6	9 435	(8)	9 427	2 478
TOTAL ACTIF COURANT		54 889	(762)	54 126	52 622
TOTAL DE L'ACTIF		105 272	(23 119)	82 153	76 953

PASSIF <i>en milliers d'euros</i>	notes	31/12/2007	31/12/2006
Capital social		6 150	4 920
Primes		5 727	2 240
Réserves		6 358	4 902
Résultat de l'exercice		2 840	2 229
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE		21 074	14 291
Intérêts minoritaires		352	287
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		21 426	14 577
Provisions non courantes pour risques et charges	7	272	223
Impôts différés passif	8	1 309	830
Dettes financières sur actifs destinés à être cédés	9/18	1 398	915
Dettes financières à moyen et long terme plus d'un an	9	12 507	12 350
TOTAL PASSIF NON COURANT		15 485	14 319
Provisions courantes pour risques et charges	7	376	232
Dettes financières à moyen et long terme moins d'un an	9	5 951	4 643
Dettes financières à court terme	9	1 929	17 319
Fournisseurs	10	26 576	17 418
Autres dettes	10	10 410	8 445
TOTAL PASSIF COURANT		45 242	48 056
TOTAL DU PASSIF		82 153	76 953

2 – COMPTE DE RESULTAT

<i>en milliers d'euros</i>	notes	31/12/2007	31/12/2006 Retraité	31/12/2006 Publié
CHIFFRE D'AFFAIRES NET TOTAL	11	119 022	83 195	83 195 100,0%
Chiffre d'affaires des activités non poursuivies	18	8 553	8 405	
CHIFFRE D'AFFAIRES DES ACTIVITES ORDINAIRES	11	110 469 100,0%	74 789 100,0%	83 195 100,0%
Production immobilisée		112 0,1%	29 0,0%	29 0,0%
Matières premières et sous-traitance	4	(54 884) (49,7%)	(39 481) (52,8%)	(43 030) (51,7%)
Variation de stocks	4	1 259 1,1%	4 386 5,9%	4 166 5,0%
Autres achats et charges externes		(17 183) (15,6%)	(10 784) (14,4%)	(12 862) (15,5%)
Impôts, taxes et assimilés		(1 770) (1,6%)	(989) (1,3%)	(1 371) (1,6%)
Charges de personnel	12	(26 924) (24,4%)	(19 395) (25,9%)	(21 609) (26,0%)
Amortissements des immobilisations		(4 080) (3,7%)	(2 910) (3,9%)	(3 572) (4,3%)
Variation des provisions et des dépréciations		16 0,0%	(58) (0,1%)	(58) (0,1%)
Autres produits, autres charges d'exploitation		183 0,2%	116 0,2%	116 0,1%
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		7 199 6,5%	5 702 7,6%	5 004 6,0%
Résultat sur cession d'actifs immobilisés	15	234 0,2%	753 1,0%	753 0,9%
Autres produits et charges opérationnels	15	(50) (0,0%)	(862) (1,2%)	(862) (1,0%)
Dépréciation des écarts d'acquisition	3	(203) (0,2%)		
RESULTAT OPERATIONNEL		7 181 6,5%	5 593 7,5%	4 895 5,9%
Coût de l'endettement financier net	13	(1 385) (1,3%)	(1 012) (1,4%)	(1 218) (1,5%)
RESULTAT AVANT IMPOT		5 796 5,2%	4 582 6,1%	3 677 4,4%
Impôt sur les bénéfices & fiscalité différée	14	(2 105) (1,9%)	(1 749) (2,3%)	(1 448) (1,7%)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		3 690 3,3%	2 832 3,8%	2 229 2,7%
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	18	(770)	(603)	
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		2 921	2 229	2 229
<i>résultat net part du groupe</i>		2 840	2 229	2 229
<i>résultat net part minoritaire</i>		81		
<i>résultat net (part du groupe) par action en circulation sur l'exercice</i>		1,14 €	0,94 €	0,94 €

3 – TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

<i>en milliers d'euros</i>	<i>notes</i>	31/12/2007	31/12/2006
Résultat net des sociétés intégrées		2 840	2 229
Amortissements et provisions		4 757	3 835
Pertes de valeur	3	203	
Variation des impôts différés		334	740
Plus-values de cessions <u>nettes d'impôts</u>		(568)	(502)
Variation des capitaux propres non liée à des flux de financement		-	(52)
Marge brute d'autofinancement consolidée		7 565	6 250
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité			
Stocks	4	(2 439)	(5 121)
Créances d'exploitation	5	3 787	(7 373)
Dettes d'exploitation	10	4 635	4 880
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÈRE PAR L'ACTIVITÉ		13 548	(1 363)
Acquisitions d'immobilisations (y compris locations financements)		(6 884)	(7 262)
moins acquisitions d'immobilisations en location financement		3 677	3 629
Total des acquisitions hors location financement		(3 207)	(3 633)
Cessions et réductions d'immobilisations		2 231	2 513
Incidence des variations de périmètre	16	(4 607)	(4 434)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(5 583)	(5 555)
Emissions d'emprunts (y compris locations financements)		6 619	9 217
moins locations financements souscrits au cours de l'exercice		(3 677)	(3 629)
Total des émissions d'emprunts hors locations financements		2 943	5 588
Dividendes versés		(571)	(357)
Variation des capitaux propres et intérêts minoritaires		4 798	287
Actions propres et cessions d'actions		(191)	40
Remboursements d'emprunts		(6 417)	(4 485)
Variation des dettes financières court terme		(1 577)	7 054
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(1 016)	8 127
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		6 949	1 210
TRÉSORERIE NETTE AU DEBUT DE L'EXERCICE		2 478	1 268
Variation liée au changement de périmètre	16	346	1 884
Variation de la trésorerie et équivalent trésorerie		6 603	(674)
TRÉSORERIE NETTE A LA FIN DE L'EXERCICE	6	9 427	2 478

4- TABLEAU DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS au 31/12/2007

	Capital social	Primes	Réserves (2)	Actions propres	Résultat	TOTAL GROUPE	Intérêts minoritaires	TOTAL
Solde au 31/12/2005	4 920	2 240	4 337	(345)	1 277	12 429		12 429
Affectation du résultat/Dividendes versés			921		(1 277)	(357)		(357)
Neutralisation des actions propres				40		40		40
Variation périmètre							287	287
Autres			(52)			(52)		(52)
Résultat de l'exercice					2 229	2 229		2 229
Solde au 31/12/2006	4 920	2 240	5 206	(304)	2 229	14 291	287	14 577
Affectation du résultat/Dividendes versés			1 659		(2 229)	(571)		(571)
Augmentation de capital (1)	1 230	3 487				4 717		4 717
Neutralisation des actions propres				(191)		(191)		(191)
Autres			5			5		5
Ecart de conversion			(17)			(17)	(16)	(33)
Résultat de l'exercice					2 840	2 840	81	2 921
Solde au 31/12/2007	6 150	5 727	6 853	(495)	2 840	21 074	352	21 426

(1) dont frais engagés nets d'impôts : 53 K€

(2) Détail du poste Réserves

	31/12/07	31/12/06
Réserve légale	492	492
Réserves statutaires	4 509	4 115
Autres réserves	57	12
Réserves consolidées	1 795	587

	actions totales	actions propres	actions hors dilution
Nombre d'actions au 31/12/2005	2 460 000	-70 597	2 389 403
Variation du nombre d'actions propres sur l'année 2006		-13 610	
Nombre d'actions au 31/12/2006	2 460 000	-84 207	2 375 793
Actions créées lors de l'augmentation de capital du 31/07/07	615 000		
Variation du nombre d'actions propres sur l'année 2007		-21 740	
Nombre d'actions au 31/12/2007	3 075 000	-105 947	2 969 053

La valeur nominale de l'action : 2 euros. Toutes les actions sont entièrement libérées. Il n'y a qu'une catégorie d'action.

Au 31/12/2007, la société détient 305.947 actions dont 200.000 en vue de paiement en actions d'acquisitions de certaines sociétés et 63.525 actions au titre des obligations à remplir sur les stocks options. Seul le nombre d'actions libres de toute transaction est indiqué.

La société a réalisé le 31/07/2007 une augmentation de capital avec bons de souscription en actions pour un montant, net de frais, de 4,7 millions d'euros. Les bons de souscription d'actions, s'ils sont tous exercés, créeront 205.000 nouvelles actions au plus tard le 31/12/2009 correspondant à une augmentation des capitaux propres de 2,2 millions d'euros.

Sous réserve du maintien des droits des porteurs de BSA, 3 BSA donneront le droit au titulaire de souscrire à une action OXYMETAL au prix de 10,80 euros par action. La cotation du BSA a lieu depuis le 9 août 2007.

	2006	2007
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (toutes actions d'autocontrôle déduites)	2 375 793	2 625 487
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul de la dilution maximale (accès différé au capital inclus)	2 375 793	2 830 487

Projet d'affectation du résultat proposé par le directoire à l'AGO du 24/04/2008

Résultat net 2007	2 839 537
Dividendes (soit 0,35 euro par action)	1 076 250
Affectation en réserves	1 763 287
Dividendes versés (en euros)	
Distribution globale	356 532
Dividende versé par action	0,15
	2006
	2007
	570 694
	0,25

5- ANNEXE

(sauf indication contraire, tous les chiffres cités sont exprimés en milliers d'euros)

Note 1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES ET DE CONSOLIDATION

a) RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les normes IFRS. Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des entités du Groupe et des périodes présentées dans les états financiers consolidés à l'exception des normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2007. A l'exception d'IFRS 7 et de l'amendement IAS 1, les dispositions de ces normes, amendements et interprétations sont sans incidence sur les états financiers.

Nous vous rappelons que lors de la première application du référentiel IFRS, les options suivantes ont été retenues :

- les opérations de regroupement d'entreprise antérieures à l'année 2004 n'ont pas été retraitées. Les actifs immobilisés maintenus et amortis n'ont pas été réévalués.
- les stocks options n'ont pas été comptabilisés.

b) PUBLICATION

Le Conseil de Surveillance en date du 14 mars 2008 a autorisé la publication des états financiers.

c) BASE DE PREPARATION

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur :

- Instruments financiers dérivés
- Instruments financiers détenus à des fins de transaction
- Instruments financiers classés comme disponibles à la vente

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la Direction d'exercer un jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables sur les montants des actifs et des passifs, des produits et charges.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses risquant un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs sont décrites dans les paragraphes suivants :

- e) regroupement d'entreprise
- note 3, dépréciation des écarts d'acquisition
- n) provisions pour risques et charges
- o) indemnités de fin de carrière
- p) impôts différés

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période de changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période de changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

d) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes des sociétés contrôlées de façon exclusive par OXYMETAL sont consolidés par intégration globale.

Toutes les entités entrant dans le périmètre de consolidation ont un exercice social ouvert le 1er janvier et clos le 31 décembre.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées, ainsi que les résultats internes non réalisés, compris dans l'actif immobilisé et dans les stocks des sociétés consolidées, sont éliminés.

e) REGROUPEMENT D'ENTREPRISE

Lors de la prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et passifs sont comptabilisés à leur juste valeur déterminée à cette date.

La différence positive existant entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à partir de ce bilan à la date d'acquisition est comptabilisée à l'actif du bilan consolidé au poste écart d'acquisition. La différence négative est comptabilisée directement en résultat.

A chaque clôture, les écarts d'acquisition font l'objet d'une analyse particulière en vue de comparer leur valeur nette comptable à leur valeur économique. Lorsque la valeur économique est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La détermination de la valeur économique est réalisée notamment sur la base des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie générés par l'entité ou le site concerné.

f) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur les durées suivantes :

- Logiciel : de 3 ans à 5 ans
- Brevet : maximum 10 ans

Tous les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charge. Ils sont non significatifs sur l'exercice 2007.

g) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition. L'amortissement est pratiqué selon la méthode linéaire appliquée à la durée d'utilisation estimée de chaque bien.

Les taux pratiqués ont été rendus homogènes d'une société à l'autre et s'établissent ainsi :

- 15 à 20 ans sur les bâtiments
- 5 à 10 ans sur les aménagements de constructions
- 3 à 10 ans sur les équipements industriels
- 3 à 10 ans sur les autres immobilisations (équipement de bureau, matériel de transport, mobilier)

L'approche par composants ne trouve pas à s'appliquer pour les actifs utilisés par le groupe OXYMETAL.

Par ailleurs, les actifs détenus par le groupe ne sont pas concernés par des dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions, ayant pour seul objet de vérifier le bon état de fonctionnement des installations et d'y apporter un entretien sans prolonger leur durée de vie au delà de celle prévue initialement.

Les contrats de location sont classés soit en contrats de location financement dès lors qu'ils transfèrent au groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs, soit en contrat de location simple.

Dans le cas des contrats de location financement, les immobilisations ainsi financées sont présentées à l'actif du bilan, la dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Les charges locatives sont ventilées entre la charge financière, et

l'amortissement du solde de la dette. L'amortissement économique est calculé de façon similaire aux autres catégories d'immobilisations.

Dans le cas de location simple, les charges locatives sont maintenues au poste « autres charges externes ».

Tous les actifs immobilisés incorporels ou corporels sont soumis à un test de dépréciation dès lors qu'il survient des indicateurs de risque montrant que la valeur recouvrable peut être inférieure à la valeur comptable. Pour la réalisation des tests, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie, qui représentent une entité ou un site d'exploitation.

h) IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont retenues pour leur valeur d'utilisation, c'est-à-dire pour leur coût historique éventuellement corrigé par une dépréciation.

Les créances à échéance à plus de 12 mois ont été actualisées au taux actuariel de 4%. Ces créances concernent les dépôts de garantie sur les locations immobilières simples ainsi que les avances remboursables.

i) STOCKS ET ENCOURS

Les stocks de matières premières sont valorisés suivant la méthode du premier entré, premier sorti, ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Une dépréciation des stocks de 25 à 60% est calculée en fonction du format et de l'appréciation portée sur l'état de surface des tôles. Les stocks obsolètes sont dépréciés à 100%.

Les encours de fabrication sont valorisés au coût de production. Les rebuts sont valorisés à leur valeur nette de réalisation.

Les variations des encours de fabrication sont comptabilisées par nature.

j) CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les clients et comptes rattachés ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances clients sont affectées en clients douteux dès l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire ou lorsque la créance est mise en recouvrement contentieux. Elles sont alors dépréciées au cas par cas en fonction de leur ancienneté et de la situation dans laquelle se trouve le client.

Une dépréciation est également effectuée lorsque les créances ont un retard supérieur à 2 mois et lorsqu'un risque de litige est décelé.

Les effets escomptés, escomptables et remis à l'encaissement dont l'échéance est à moins de 10 jours, sont classés au poste Clients.

k) TRESORERIE et EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Ce poste comprend :

- les valeurs mobilières de placement composées essentiellement de SICAV de trésorerie calculées à leur juste valeur à la date de clôture au cours de marché
- Les liquidités et les dépôts dont l'échéance est inférieure à 3 mois

Les découverts bancaires, l'affacturage et les effets remis à l'escompte à terme sont au passif dans les dettes financières court terme.

Les valeurs mobilières de placement remises en garantie sont classées aux postes « Autres Créances ».

l) PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

En application d'IFRS 2, « paiements fondés sur des actions », les options de souscription ou d'achat d'actions accordés aux salariés doivent être évaluées à leur juste valeur, laquelle doit être constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés.

Par application des mesures transitoires spécifiquement prévues aux IFRS 1 et IFRS 2, le groupe a choisi de comptabiliser

uniquement les plans de stocks options accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2005. Aucun plan d'options d'achat d'action n'est concerné. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés tant que les options ne sont pas levées.

m) CONVERSION DES ELEMENTS EN DEVISES

La monnaie fonctionnelle de toutes les sociétés consolidées à l'exception de la société METALGAN est l'euro. Il n'y a donc pas de différence de change constatée.

La société METALGAN a constaté un écart de conversion entre euro et dinar tunisien sur l'exercice de 33 K€ sur un total de capitaux propres de 723 K€.

Le cours de clôture au 31/12/2006 était de 1.709 DTN/Euro. Au 31/12/2007, il était de 1.797 DTN/Euro.

n) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques. Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan. Ces dépréciations font l'objet d'une évaluation en fonction des demandes de la partie adverse et de l'évaluation du risque, réalisée au cas par cas par la société et ses conseils.

o) INDEMNITÉS DE DÉPART A LA RETRAITE

Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière ont été évalués selon les mêmes hypothèses que l'an dernier :

Age de départ : 65 ans

Taux d'actualisation : 4%

Table de mortalité : INSEE

Turnover : de 10% à 0%, dégressif avec l'âge

Taux de charges sociales : 40%

Un contrat d'assurance a été souscrit pour couvrir ces indemnités.

Une provision est comptabilisée si la valeur du fond correspondant est insuffisante par rapport au montant de l'engagement.

Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en résultat de l'exercice. La méthode du corridor n'est pas appliquée.

Les filiales étrangères ne sont pas concernées par ces régimes.

p) IMPÔTS DIFFÉRÉS

Le groupe comptabilise des impôts différés pour l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé (notamment les retraitements des locations financement et les dépréciations réglementées). Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en appliquant les derniers taux d'impôts connus (33,33 % en 2006, 34,43% en 2007 et au-delà). Il a été tenu compte de la contribution complémentaire de 3,3% à compter de l'exercice 2007. Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés lorsque leur réalisation future est probable.

q) EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les coûts d'emprunts sont comptabilisés en charge.

En application de la norme IFRS, le retraitement de l'affacturage est opéré. Le poste « Clients » est corrigé des créances cédées et le poste « Dettes financières court terme » enregistre la dette contractée auprès de l'établissement financier.

Sur le second semestre 2007, le Groupe a conclu un nouveau contrat d'affacturage. Ce contrat répondant aux critères de décomptabilisation de la norme IAS 39, a fait l'objet d'une déconsolidation ayant une incidence significative sur le poste « Clients » et sur le poste « Emprunts et Dettes ».

r) PRODUITS

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir des biens et services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Ils figurent au compte de résultat, nets de taxes, des retours et rabais et déduction faite des ventes intragroupe. Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe a livré les produits au client et que le recouvrement des créances afférentes est raisonnablement assuré.

Les ventes de déchets de matière première sont comptabilisées au crédit du poste « Matières Premières ».

s) CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel incluent les charges d'intérim, la participation des salariés et sont diminuées des transferts de charges de personnel.

t) SUBVENTIONS

Les subventions d'investissement sont inscrites dans les comptes « autres dettes ». La quote-part des charges reprises vient diminuer les dotations aux amortissements. Il n'y a aucune subvention au 31/12/2007.

u) MODALITES DE CALCUL DU RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action part du Groupe ne prend pas en compte les actions propres détenues par le groupe dont le nombre total au 31/12/2007 est de 305.947 titres.

Le résultat dilué maximal par action est calculé à partir de l'ensemble des actions existantes en circulation durant l'exercice auquel est ajouté le nombre maximal des actions dont la création est différée par les bons de souscription d'actions.

Au 31/12/2007, le résultat par action est calculé sur la base de la moyenne pondérée des actions hors actions propres, soit 2.625.487 titres.

Le résultat par action dilué est calculé sur la base de 2.830.487 titres.

v) INFORMATION SECTORIELLE ET GEOGRAPHIQUE

Le groupe n'a défini qu'une seule activité sectorielle dont l'objet est la fourniture de pièces semi-finies à divers secteurs économiques et industriels, compte tenu de l'évaluation similaire des risques sur les opérations engagées dans la fourniture de produits et de services.

Un ensemble d'opérations complémentaires et continues constitue cette activité : la découpe de matières brutes, le pliage, la mécano soudure, l'usinage et les traitements de surface éventuels. La cohérence et la fiabilité de l'information rendent impossibles leur dissociation.

Le groupe a défini deux secteurs géographiques : L'EUROPE et la TUNISIE.

w) PARTIES LIEES

Il n'y a pas de partie liée outre les rémunérations aux dirigeants.

Note 2 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Société	Siège social	N° SIREN	% contrôle		clôture		Activité
OXYMETAL	13, rue Jean-Paul Alaux 33100 BORDEAUX	329 187 157 France	100,00		31 décembre		découpe laser, oxycoupage & mécano soudure
			Maison Mère / SA				
OXYMETAL SUD OUEST	2, rue Giacomo Mattéotti 33100 BORDEAUX	479 897 563	100,00		31 décembre		découpe laser, oxycoupage & mécano soudure
			SAS				
OXYMETAL OUEST	ZI de la Nivardière 44860 PONT ST MARTIN	479 903 197	100,00		31 décembre		découpe laser, oxycoupage & mécano soudure
			SAS				
OXYMETAL EST	ZI du Malambas 57280 HAUCONCOURT	479 900 607	100,00		31 décembre		découpe laser
			SAS				
OXYMETAL NORMANDIE	300 Route de Francheville 27130 VERNEUIL S/ AVRE	479 897 639	100,00		31 décembre		découpe laser
			SAS				
OXYMETAL CENTRE	Route du Petit Moulin 87310 SAINT CYR	479 895 732	100,00		31 décembre		découpe laser
			SAS				
ORN'OXYCOUPAGE	13, rue Jean-Paul Alaux 33100 BORDEAUX	343 007 225	100,00		31 décembre		oxycoupage & usinage
			SAS				
SOUDALP	13, rue Jean-Paul Alaux 33100 BORDEAUX	450 479 605	100,00		31 décembre		découpe laser, oxycoupage & mécano soudure
			SAS				
SOUDACIER	Rue du bas de Grange 18100 VIERZON	450 917 299	100,00		31 décembre		mécano soudure
			SAS				
YUMBO	Avenue Jean Fricaud 71170 CHAUFFAILLES	440 828 622	100,00		31 décembre		découpe laser, oxycoupage & mécano soudure
			SAS				
OXYNORD (1)	Rue Augustin Lhermitte ZI de Seclin 59139 WATTIGNIES	304 576 960	100,00		31 décembre		découpe laser & oxycoupage
			SAS				
L'ACIER SOUDE (2)	Za 2B 01360 BELIGNEUX	349 283 614	100,00		31 décembre		mécano soudure
			SAS				
OXY ACIER	Za 2B 01360 BELIGNEUX	380 573 253	100,00		31 décembre		oxycoupage
			SAS				
GCMS INDUSTRIE	Zone industrielle 69330 PUSIGNAN	439 046 855	100,00		31 décembre		mécano soudure
			Sarl				
SAEP	ZA Moulin Blanc, 59230 ST AMAND LES EAUX	329 361 430	100,00		31 décembre		découpe laser & mécano soudure
			SAS				
OSC	Zone artisanale, 51170 POILLY	322 366 204	100,00		31 décembre		oxycoupage & mécano soudure
			SAS				
OXYMETAL BELGIUM	Bouwelven 11 2280 GROBBENDONK (Belgique)	BE 880 628 851	100,00		31 décembre		découpe laser & mécano soudure
			Nv				
OXYMETAL TUNISIE	ZI Soliman Route de Kourbous 8020 SOLIMAN (Tunisie)	B0141802005	100,00		31 décembre		découpe laser, oxycoupage & mécano soudure
			Sarl				
METALGAN	Gp 1 Km 12 Ezzahra BOUMHEL (Tunisie)	9811012	51,00		31 décembre		Tôlerie industrielle
			SA				
CSI	ZI Saint Gobain 2034 MEGRINE (Tunisie)	B2448882004	100,00		31 décembre		mécano soudure
			Sarl				

(1) : la société L'OXYCOUPAGE du NORD a absorbé sa filiale EURO INOX à compter du 01/01/2007 et a changé sa dénomination sociale en OXYNORD

(2) : la société L'ACIER SOUDE a absorbé la société HOLDING JL le 01/08/2007.

Ces deux opérations n'ont aucune incidence sur les comptes consolidés présentés.

Toutes les sociétés sont consolidées en intégration globale.

CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE

En 2006 :

- Le 01/01/2006, acquisition du groupe OXYNORD.
- Le 31/03/2006, la société OXYMETAL BELGIUM est créée et reprend les actifs industriels et le stock de la société TCG, spécialiste dans la conception et la fabrication de matériels aéroportuaires non motorisés.
- Le 30/04/2006, acquisition du groupe L'ACIER SOUDE composé des sociétés HOLDING JL, L'ACIER SOUDE, OXY ACIER et GCMS INDUSTRIE. Le résultat consolidé intègre les résultats de ce groupe uniquement à compter de cette date.
- Le 01/10/2006, création de la société METALGAN, filiale de la société OXYMETAL TUNISIE, avec reprise en location gérance de l'activité de la société GAN (Tunisie) en partenariat avec le groupe POULINA.

En 2007 :

- Le 01/01/2007, acquisition des sociétés OSC et SAEP.
- le 28/12/2007, acquisition de la société de droit tunisien CSI par la société OXYMETAL TUNISIE.

Note 3 IMMOBILISATIONS

3-a Détails des immobilisations par poste

Immobilisations brutes	31/12/2006	Acquisitions, créations	Cessions, mises hors service, virements de cpte à cpte	Variation de périmètre	31/12/2007
Écarts d'acquisition	4 071	833			4 904
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	671	184	(109)	364	1 109
<i>S/total immobilisations incorporelles</i>	<i>4 741</i>	<i>1 017</i>	<i>(109)</i>	<i>364</i>	<i>6 013</i>
Terrains	779			24	803
Constructions	6 206	8	(2 343)	677	4 548
Installations techniques	24 613	4 850	(6 675)	3 752	26 541
Autres immobilisations	4 239	589	(873)	716	4 671
Actifs destinés à la vente	2 039		3 913		5 952
Immobilisations en cours	129	725	(129)		725
Avances et acomptes		296	(21)		296
<i>S/total immobilisations corporelles</i>	<i>38 026</i>	<i>6 468</i>	<i>(6 128)</i>	<i>5 169</i>	<i>43 535</i>
Sociétés mises en équivalence	-				
Titres de participation	-				
Autres immobilisations financières	1 100	233	(545)	47	835
<i>S/total immobilisations financières</i>	<i>1 100</i>	<i>233</i>	<i>(545)</i>	<i>47</i>	<i>835</i>
TOTAL	43 867	7 717	(6 782)	5 581	50 383
<i>dont location financements</i>	<i>19 441</i>	<i>3 677</i>	<i>(1 632)</i>	<i>682</i>	<i>22 168</i>
<i>dont immobilisations incorporelles générées en interne</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Amortissements et pertes de valeur	31/12/2006	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	31/12/2007
Amortissements sur écarts d'acquisition antérieurs au 01/01/2005	(671)				(671)
Pertes de valeur		(203)			(203)
Pertes de valeur et amortissements Ecart d'acquisition	(671)	(203)			(874)
Immobilisations incorporelles	(493)	(122)	97	(117)	(635)
Immobilisations corporelles	(17 754)	(4 485)	7 040	(2 988)	(18 188)
Actifs destinés à la vente	(582)		(2 036)		(2 618)
Immobilisations financières	(37)	(5)			(42)
Dépréciation des immobilisations corporelles					
Amortissements	(18 866)	(4 612)	5 100	(3 105)	(21 482)
<i>dont location financements</i>	<i>(6 295)</i>	<i>(2 417)</i>	<i>1 775</i>	<i>(140)</i>	<i>(7 076)</i>

Valeur nette comptable	31/12/2006	31/12/2007
Écarts d'acquisition	3 399	4 030
Immobilisations incorporelles	178	474
Immobilisations corporelles	18 233	19 395
Actifs destinés à la vente	1 457	3 334
Immobilisations financières	1 063	794
TOTAL	24 331	28 027
<i>dont location financements</i>	<i>13 147</i>	<i>15 091</i>
<i>dont immobilisations incorporelles générées en interne</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

L'écart d'acquisition brut de 4 903 K€ amorti à hauteur de 873 K€ (soit 4 030 K€ net) est ventilé comme suit :

- pour un montant net de 702 K€ à l'acquisition du groupe LASER-INDUSTRIE MAUCHOFFE en 1999
- pour un montant net de 753 K€ à l'entrée dans le périmètre du groupe OXYNORD au 01/01/2006
- pour un montant net de 1756 K€ à l'entrée dans le périmètre du groupe L'ACIER SOUDE au 01/05/2006
- pour un montant net de 96 K€ à l'entrée dans le périmètre de la société OSC au 01/01/2007
- pour un montant net de 510 K€ à l'entrée dans le périmètre de la société SAEP au 01/01/2007
- pour un montant net de 213 K€ à l'entrée dans le périmètre de la société CSI au 28/12/2007

La méthode retenue pour l'évaluation à la juste valeur de ces actifs est la comparaison des résultats actuels et futurs de ces entités avec l'écart d'acquisition. Une limite de 7 ans est fixée. Compte tenu des pertes enregistrées sur la société SOUDACIER en 2007, l'écart d'acquisition brut de 203 K€ a été entièrement déprécié au 31/12/2007.

3-b Informations sur les immobilisations destinées à être cédées

Valeur nette comptable nette des dépréciations	31/12/2006	31/12/2007
Constructions et terrains	1 457	3 334
Matériels et agencements	0	0
s/TOTAL	1 457	3 334

Dépréciations sur actifs prêts à céder	31/12/2006	31/12/2007
Constructions et terrains	0	0
Matériels et agencements	0	0
TOTAL	0	0

Valorisation des actifs prêts à céder	31/12/2006	31/12/2007
Constructions et terrains	2 000	4 900
Matériels et agencements	0	500
TOTAL	2 000	5 400

Dettes financières sur actifs prêts à céder	31/12/2006	31/12/2007
Constructions et terrains	915	1 398
Matériels et agencements	0	0
TOTAL	915	1 398

Les cessions envisagées n'auront pas d'incidence sur l'activité et le résultat opérationnel courant.

3-c Informations des locations financements incluses dans les immobilisations

Valeur nette comptable	31/12/2006	31/12/2007
Terrains	506	506
Constructions	4 398	4 275
Matériels	8 207	10 013
Autres Immobilisations corporelles	36	296
TOTAL	13 147	15 091

Montant des valeurs résiduelles et options d'achat sur contrat de location financement en fin de période (K€)

Constructions	29	29
Matériels	105	157

Note 4 STOCKS

4-a Stocks et dépréciation

	31/12/2006			31/12/2007		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières	10 704	(136)	10 568	13 249	(145)	13 104
Consommables	503		503	726		726
Emballages	41		41	49		49
Produits finis et Encours	4 295		4 295	9 158		9 158
Stocks	15 544	(136)	15 408	23 181	(145)	23 036

4-b Variation des stocks et des dépréciations

	Variation de stock		Variation de provision
	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2007
Matières premières	5 170	2 536	(9)
Consommables (autres charges externes)	100	222	0
Emballages (autres charges externes)	(9)	7	0
Produits finis et Encours (voir 4-c)	475	4 863	0
Variation liée au changement de périmètre	(1 571)	(6 369)	0
Variation des stocks	4 166	1 259	(9)

4-c Variation des encours et produits finis par nature

La variation des produits finis et encours est comptabilisée par nature comptable suivante :

	31/12/2006	31/12/2007
Achats de matières premières	205	651
Charges Externes	40	0
Personnel	186	356
Amortissements	45	0
Production stockée	475	1 007

Note 5 CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	31/12/2006			31/12/2007		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Clients	13 282	(501)	12 781	16 165	(610)	15 555
Clients facturés	15 761		15 761			
Effets à l'escompte, à l'encaissement	281		281			
<i>S/total Clients et comptes rattachés</i>	29 325	(501)	28 823	16 165	(610)	15 555
Créance factor, fonds de garantie	1 481		1 481	393		393
Autres créances	3 004		3 004	4 454		4 454
Avances et acomptes versés sur commandes	206		206	2		2
Valeurs mobilières de placement mises en garantie	540		540	600		600
Charges constatées d'avances	681		681	660		660
<i>S/total Autres créances</i>	5 913		5 913	6 108		6 108
TOTAL	35 237	(501)	34 736	22 273	(610)	21 663
Dotations pour créances douteuses					(269)	
Reprises pour créances douteuses					161	

L'ensemble des créances est à échéance de moins d'un an.

Note 6 TRÉSORERIE & ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31/12/2006	31/12/2007		
	Net	Brut	Dépréciation	Net
Valeurs mobilières de placement (*)	1 333	221	(8)	213
Equivalent de trésorerie	0	7 102		7 102
Trésorerie active	1 145	2 112		2 112
TOTAL	2 478	9 435	(8)	9 427

(*) Le montant des valeurs mobilières de placement remises en garantie pour l'obtention de cautions est reclassé en autres créances.

Note 7 ÉTAT DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

7-a Tableau de variation des provisions

	31/12/2006	Variation périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2007
<i>Provisions totales pour engagements de retraite</i>	369	48	3			420
<i>(déduction de la valeur du contrat d'assurance)</i>	(146)		(2)			(148)
Impact net des provisions retraite au bilan	224	48	1	0	0	273
Provisions prud'hommes	68		10	(15)	(32)	26
Provisions pour impôts	0					
Provision liée à un plan social	0		242			242
Autres provisions	164		26		(86)	108
TOTAL	455	48	278	(15)	(118)	648
<i>Provisions non courantes</i>	224	48	1			273
<i>Provisions courantes</i>	232		277	(15)	(118)	376

Les provisions concernant le personnel sont afférentes aux litiges connus à ce jour par la société. Pour la plupart, l'échéance sera sur l'année 2008 sauf voie de recours ou d'appel par les parties. Le solde du plan social concernant l'établissement de Corbas a été entièrement provisionné au 31/12/2007.

Les autres provisions concernent des litiges fournisseurs.

7-b Détails des engagements de retraite

	31/12/2006	31/12/2007
Engagement de retraite à l'ouverture	112	224
Variation de périmètre	21	48
Coût des services rendus	38	46
Coût financier	11	17
Ecart actuariel	(45)	(59)
Variation des couvertures d'assurance	0	(2)
Autres variations	86	0
Engagement de retraite en fin d'exercice	224	273

Note 8 IMPÔTS DIFFÉRÉS

	31/12/2006	31/12/2007
PASSIFS		
Provision pour hausse de prix	(420)	(540)
Retraitement contrat de location financement	(936)	(1 334)
Retraitements des durées d'amortissements	(350)	(397)
Autres	(54)	(39)
<i>S/total impôts différés passifs</i>	<i>(1 759)</i>	<i>(2 309)</i>
ACTIFS		
Amortissements réputés différés (1)	722	724
Décalages temporaires	111	56
Engagements de retraite	75	91
Valorisation d'actifs	20	18
Participation	0	112
<i>S/total impôts différés actifs</i>	<i>929</i>	<i>1 001</i>
Impôts différés nets	(830)	(1 309)
	<i>Part à moins d'un an</i>	<i>167</i>
	<i>Part à plus d'un an</i>	<i>(1 476)</i>

(1) Les amortissements réputés différés ont été activés compte tenu de la probabilité de les récupérer

Montant de l'impôt exigible à payer inclus au compte de résultat :	824	1 275
Montant de l'impôt payé sur l'exercice	131	913

Note 9 DETTES FINANCIÈRES

9-a Dettes financières à moyen et long terme

Nature	31/12/2006			31/12/2007		
	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières diverses	150			182		
Emprunts à moyen et long terme	1 866	5 229	1 097	3 230	6 185	32
Crédits baux immobiliers	440	1 033	457	175	388	158
Locations financements mobiliers	2 187	4 535		2 364	5 552	193
Sous total Échéance	4 643	10 797	1 553	5 951	12 125	382
Total fin de période		16 993			18 457	

Les dettes financières ne font pas l'objet de covenants ou de modalités spécifiques de remboursement. Les emprunts et dettes financières sur immobilisations destinées à être cédées font l'objet d'une présentation spécifique sur 2006 et 2007 au point suivant.

9-b Dettes financières sur immobilisations destinées à être cédées

	31/12/2006			31/12/2007		
	174	509	232	422	974	3
Total fin de période		915			1 398	

Sur cet exercice, le Groupe a éclaté directement dans le bilan les passifs liés aux actifs destinés à être cédés. Ceci implique le retraitement des dettes à moins d'un an de l'exercice 2006. Il n'y a aucune pénalité pour remboursement anticipé des emprunts.

9-c Échéances restant à payer sur les contrats de locations inclus les intérêts

	31/12/2006	31/12/2007
Échéances hors passifs destinés à être cédés	10 727	9 999
Échéances sur passifs destinés à être cédés	1 021	1 530
	11 748	11 529

9-d Dettes financières à court terme

	31/12/2006	31/12/2007
Affacturage	15 761	259
Banques créditrices et frais financiers à payer	1 277	289
Escompte, avances, billets trésorerie	281	1 380
TOTAL	17 319	1 929

Les créances cédées dans le cadre du nouveau contrat d'affacturage Groupe font l'objet d'une assurance crédit qui garantit près de 93% des encours au 31/12/2007. Par ailleurs, le contrat d'affacturage répondant aux critères de décomptabilisation de la norme IAS 39, la dette financière liée à l'affacturage est déconsolidée en fin d'exercice 2007. A titre d'information, cette dette aurait représenté un montant de 22.582 K€ au 31/12/2007.

9-e Couverture de taux

	Total	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers	18 457	5 951	12 125	382
Trésorerie et excédents de trésorerie	(9 427)	(9 427)		
Avances et banques créditrices	1 929	1 929		
Position nette avant gestion	10 960	(1 547)	12 125	382
Couverture (swap) hors bilan	(15 000)	(10 000)	(5 000)	0
Position nette après gestion au 31/12/2007	(4 040)	(11 547)	7 125	382
Position nette après gestion au 31/12/2006	(4 726)	(5 417)	692	1

Des contrats de couverture ont été souscrits au cours de l'exercice pour un montant total de 15 M€.

Sur l'exercice 2007, cette couverture a une incidence positive de 62 K€ sur le résultat.

Les risques de change et les clauses d'exigibilité relatives aux dettes financières sont non significatifs sur la période.

	Taux moyen		Durée moyenne restante à courir (ans)	
	déc-06	déc-07	déc-06	déc-07
Emprunts et dettes financières	4,7%	4,7%	4,0	3,3
Crédits bail immobiliers	5,9%	5,3%	5,7	4,8
Locations financements mobiliers	5,1%	5,6%	3,7	3,9

Note 10 DETTES FOURNISSEURS & AUTRES DETTES

	31/12/2006	31/12/2007
Dettes fournisseurs	17 022	26 051
Dettes sur immobilisations	396	524
<i>S/total Fournisseurs et comptes rattachés</i>	17 418	26 576
Dettes sociales et fiscales	7 673	9 057
Autres dettes	772	914
Avances sur commandes	-	328
Produits constatés d'avance	-	112
<i>S/total Autres Dettes</i>	8 445	10 410
Dont dettes fournisseurs représentées par des effets de commerce	3 306	2 956
Dont dettes à moins d'un an	25 862	36 986

Note 11 CHIFFRE D'AFFAIRES

11-a Chiffre d'affaires Groupe total

	31/12/2006	31/12/2007	
Chiffre d'affaires des activités poursuivies	74 789	110 469	+ 48%
Chiffre d'affaires des activités non poursuivies	8 405	8 553	+ 2%
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL GROUPE	83 195	119 022	+ 43%

11-b Répartition par zone géographique

En milliers d'euros	31/12/2006		31/12/2006		31/12/2007	
	Publié		Retraité			
France	74 859	90,0%	66 458	88,9%	95 003	86,0%
Belgique	6 036	7,3%	6 036	8,1%	10 469	9,5%
Tunisie		0,0%		0,0%	2 149	1,9%
Pays-Bas	996	1,2%	996	1,3%	937	0,8%
Allemagne	496	0,6%	494	0,7%	460	0,4%
Suisse	558	0,7%	558	0,7%	283	0,3%
Luxembourg	113	0,1%	110	0,1%	321	0,3%
Autres	137	0,2%	137	0,2%	848	0,8%
TOTAL	83 195	100,0%	74 789	100,0%	110 469	100,0%
Chiffre d'affaires des sociétés étrangères	4 920	5,9%	4 920	6,6%	8 971	8,1%
dont chiffre d'affaires en location gérance					3 043	2,8%
Chiffre d'affaires des sociétés françaises	78 275	94,1%	69 869	93,4%	101 499	91,9%

Note 12 EFFECTIF

Effectif au :	31/12/2006	31/12/2007
Cadres et assimilés	45	75
Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise	140	190
Ouvriers	382	631
Intérimaires	34	28
TOTAL	601	924
Effectif moyen (équivalent temps plein, intérim inclus)	608	944

en milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2007
Salaires	12 760	16 918
Charges sociales	4 262	6 483
Charges liées au travail temporaire	2 419	3 546
Participation des salariés	184	228
Transfert de charges de personnel	(230)	(251)
TOTAL	19 395	26 924
Activités cédées ou abandonnées	2 213	2 182

Note 13 COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	31/12/2006	31/12/2007
Autres intérêts et produits assimilés	197	150
Produits nets de cession de valeurs mobilières	214	219
Produits sur couverture Swap	171	79
Reprises sur provisions		
Gains de change		13
Total produits financiers	583	461
Intérêts et charges assimilés	(1 391)	(1 828)
Charges sur couverture Swap	(190)	(8)
Charges nettes sur cessions VMP		(2)
Dotations aux provisions financières		(6)
Pertes de change	(14)	(2)
Total charges financières	(1 595)	(1 846)
Coût de l'endettement financier net	(1 012)	(1 385)
Activités cédées ou abandonnées	(206)	
Montant des intérêts d'emprunts et locations financements payés sur l'exercice	(709)	(989)

Note 14 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

	31/12/06	31/12/07
(Charges)/Produits d'impôts exigibles	(67)	(920)
(Charges)/Produits d'impôts différés	(922)	(416)
TOTAL IMPÔT SUR ACTIVITES ORDINAIRES	(989)	(1 336)
Charges d'impôts sur les activités non poursuivies	(302)	(385)
TOTAL IMPÔT	(1 291)	(1 721)

Preuve d'impôt au 31/12/2006

Résultat avant impôt		3 677	Effets des différences permanentes	(49)
Impôt comptabilisé	39,37%	(1 448)	Exonération d'IS ou sociétés non soumises	(173)
Différence taux d'IS	0,00%		Impact sur changement de méthode	
Imposition théorique	-33,33%	(1 226)		
	Ecart	(222)	Ecart	(222)

Preuve d'impôt au 31/12/2007

Résultat avant impôt (toutes activités)		4 642	Effets des différences permanentes	165
Impôt comptabilisé	37,07%	(1 721)	Exonération d'IS ou sociétés non soumises	(58)
Différence taux d'IS	0,00%		Impact sur changement de méthode	0
Imposition théorique	-33,33%	(1 547)	Dépréciation de l'écart d'acquisition	67
	Ecart	(174)	Ecart	(174)

Note 15 AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPERATIONNELS

	31/12/2006	31/12/2007
Résultat sur cessions d'actifs	753	234
Charges et provisions sur plan social (1)	(594)	
Charges exceptionnelles sur litige	(235)	
Autres charges exceptionnelles de licenciement	(33)	(50)
TOTAL DES ACTIVITES POURSUIVIES	-109	184
Résultat sur cessions d'actifs		617
Charges et provisions sur plan social (2)		(429)
TOTAL DES ACTIVITES NON POURSUIVIES	0	188
TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	-109	372

(1) concerne la société OXYMETAL SUD OUEST sur 2006

(2) concerne l'établissement de Lyon Corbas de la société OXYMETAL (cf. note 18 Résultats sur activités non poursuivies)

Note 16 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Le regroupement concerne les sociétés OSC, SAEP et CSI

ACTIF	Valeur comptable norme IFRS	PASSIF	Valeur comptable norme IFRS
Immobilisations nettes	2 279	Capitaux propres	4 003
Stocks nets de dépréciations	5 189	Impôts différés	57
Créances clients nettes	5 785	Provisions aux risques et charges	48
Autres créances	432	Dettes financières moyen et long terme	1 262
Valeurs mobilières	104	Dettes financières court terme	2 172
Disponibilités	242	Dettes fournisseurs	5 497
		Autres dettes	992
Total de l'actif	14 030	Total du passif	14 030

Coût d'acquisition	4 953
dont coût direct d'acquisition (frais)	231
Ecart d'acquisition créé sur l'exercice	818

Données sociales comme si les sociétés avaient été acquises au 01/01

Chiffre d'affaires de ces sociétés	23 516
Résultat net de ces sociétés	441

<u>Tableau de flux de trésorerie</u>	
Trésorerie acquise	346
Incidence des variations de périmètre	4 607

Données consolidées sur l'exercice 2007

Chiffre d'affaires consolidé	20 491
Contribution aux résultats du groupe	381

Note 17 EVOLUTION DU PERIMETRE POSTERIEURE A LA CLOTURE

Le regroupement concerne le Groupe FE INDUSTRIES. Les données ci-dessous concernent le bilan arrêté au 31/07/2007 (date de clôture). Les comptes au 31/12/2007 ne sont pas disponibles à la date d'arrêté des comptes du Groupe OXYMETAL.

ACTIF	Valeur comptable norme IFRS	PASSIF	Valeur comptable norme IFRS
Immobilisations nettes	1 229	Capitaux propres	820
Stocks nets de dépréciations	2 772	Résultat net	279
Créances clients nettes	4 020	Provisions aux risques et charges	119
Autres créances	523	Dettes financières moyen et long terme	1 414
Impôts différés		Dettes financières court terme	495
Valeurs mobilières		Dettes fournisseurs	4 327
Disponibilités	80	Autres dettes	1 171
Total de l'actif	8 625	Total du passif	8 625
Coût d'acquisition estimé	2 300	Chiffre d'affaires sur les 12 derniers mois	12 202
Ecart d'acquisition estimé	1 344	Résultat sur les 12 derniers mois	447

Les éléments en notre possession à la date de clôture, n'indiquent pas de variation significative de ces estimations, ni ne permettent d'activer les clauses d'ajustement de prix positives ou négatives.

Note 18 ACTIVITÉS ARRETÉES, CEDÉES ou NON POURSUIVIES

L'activité de l'établissement de Lyon Corbas de la société OXYMETAL a été arrêtée au 31/07/2007.

L'activité de l'établissement de Ste Marie aux Chênes de la société OXYMETAL a été cédée le 31/12/2007 à la société FLASHMETAL.

Le bâtiment de Bouxwiller de la société OXYMETAL est destiné à être cédé.

L'établissement SOUDACIER du Creusot a été fermé en février 2008 suite à l'arrêt brutal des commandes de la société HAULOTTE.

	31/12/2006		31/12/2007	
CHIFFRE D'AFFAIRES	8 405	100,0%	8 553	100,0%
MARGE BRUTE	4 636	55,2%	3 940	46,1%
Autres achats et charges externes	(2 078)	(24,7%)	(1 864)	(21,8%)
Impôts, taxes et assimilés	(382)	(4,5%)	(394)	(4,6%)
Charges de personnel	(2 213)	(26,3%)	(2 182)	(25,5%)
Amortissements des immobilisations	(662)	(7,9%)	(534)	(6,2%)
Variation des provisions et des dépréciations	-	0,0%	-	0,0%
Autres produits, autres charges d'exploitation	-	0,0%	(3)	(0,0%)
RESULTAT OPERATIONNEL	(698)	(8,3%)	(1 037)	(12,1%)
Résultat sur cession d'actifs immobilisés	-	0,0%	617	7,2%
Autres produits et charges opérationnels	-	0,0%	(429)	(5,0%)
RESULTAT OPERATIONNEL	(698)	(8,3%)	(848)	(9,9%)
Coût de l'endettement financier net	(206)	(2,5%)	(306)	(3,6%)
RESULTAT AVANT IMPOT	(905)	(10,8%)	(1 154)	(13,5%)
Impôt sur les bénéfices & fiscalité différée	302	3,6%	385	4,5%
RÉSULTAT NET DES ACTIVITES NON POURSUIVIES	(603)	(7,2%)	(770)	(9,0%)

DETAIL DU RESULTAT OPERATIONNEL

Corbas	activité arrêtée	(840)	(10,0%)	(1 040)	(12,2%)
Ste Marie aux Chênes	activité cédée	(7)	(0,1%)	117	1,4%
Bouxwiller	bâtiment mis en vente	(95)	(1,1%)	(106)	(1,2%)
Le Creusot	activité arrêtée	245	2,9%	(8)	(0,1%)

Les actifs destinés à être cédés ou abandonnés ont une influence sur les flux de trésorerie comme suit :

	31/12/2006	31/12/2007
Flux opérationnels	59	(647)
Flux liés aux investissements	(1 451)	(547)
Flux liés aux financements	0	0
Impact Trésorerie	(1 392)	(1 194)

Note 19 ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES DONNÉES

Nantissements, garanties, sûretés :

Nature d'actif nanti	31/12/2006			31/12/2007		
	Montant d'actif nanti	Total du poste de bilan	%	Montant d'actif nanti	Total du poste de bilan	%
s/immobilisations incorporelles	0	839	-	-	1 109	-
s/immobilisations corporelles	14 555	45 121	32%	15 091	43 535	35%
s/immobilisations financières	119	767	16%		835	0%
s/stocks		-			-	
s/valeurs mobilières de placement (**)	540	600	90%	600	600	100%
TOTAL	15 214	47 328	32%	15 691	46 080	34%
Actifs nantis non valorisés ou à valeur comptable nulle						
s/immobilisations incorporelles	1 760			1 280		
s/immobilisations corporelles (*)	121			-		
TOTAL	17 095			16 971		

(*) : à titre de garantie, un montant équivalent en VMP a été donné en caution (voir note 5)

(**) : les SICAV données en garantie ou gage sont remontées en autres créances.

Il n'existe pas d'autre engagement (complexe ou non) donné significatif.

ENGAGEMENTS LIES AU DROIT INDIVIDUEL DE FORMATION (DIF)

Le nombre d'heures de formation acquises par le personnel dans le cadre du Droit Individuel à la Formation au 31/12/2007 est de 21.871 heures contre 25.012 heures au 31/12/2006.

ENGAGEMENTS RECUS

La société a obtenu des cautions bancaires et crédits documents pour un montant total de 2,7 M€ afin de garantir, notamment, le paiement d'approvisionnements en acier. Au 31 décembre 2007, elles sont utilisées à hauteur de 299 K€ contre 40 K€ au 31/12/2006. Les dettes couvertes par ces garanties sont inscrites au bilan en dettes fournisseurs.

La société a obtenu en 2006, de la part du Fonds National de Garantie "Fonds d'Etudes et d'Aide au Secteur Privé" une garantie FASEP Fonds Propres pour la souscription au capital d'OXYMETAL TUNISIE ainsi que sur les avances en trésorerie liées aux investissements. Cette garantie a été transférée aux banques partenaires et couvre 50% des prêts accordés. Au 31/12/2007, cette garantie couvre un montant d'emprunts de 1 049 K€.

AUTRES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES	31/12/2006			31/12/2007		
	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Contrats de locations immobilières simples	1 065	2 636	897	1 660	6 217	852
Total Echéancier		4 599			8 729	

Les contrats sont révisés chaque année en fonction de l'indice de la construction. Les nouvelles acquisitions ont un impact de 1,54 M€ sur l'exercice.

ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

A l'exception du litige concernant la société SOUDACIER avec la société HAULOTTE, il n'existe pas de passifs ni d'actifs éventuels à la date de clôture.

Concernant le litige HAULOTTE, la société estime que les mesures prises ne nécessitent pas de provisions supplémentaires compte tenu de la procédure en cours.

Note 20 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

	2006	2007
Rémunérations des membres du directoire	360	321
Jetons de présence des membres du conseil de surveillance	2	3
Indemnités de fin de carrière (avant contrat d'assurance)	26	19
Nombre de BSA détenus par les membres du directoire	-	118 798
Nombre de stocks options détenues par les membres du directoire	3 130	1 150

Note 21 PLANS D'OPTION D'ACHAT D'ACTIONS

Quatre plans d'option d'achats d'actions ont été attribués aux salariés en mars 2000 et mars 2001, pour un montant initial de 122.200 titres. Au 1er mars 2008, le nombre résiduel d'actions pouvant être achetées s'élève à 19.350 titres, et concerne 201 salariés ou anciens salariés. Monsieur Bernard SURGOT, président du directoire, n'est pas concerné par ces plans d'option d'achat d'actions.

Note 22 INFORMATION PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE

	31/12/2006			31/12/2007		
	TUNISIE	EUROPE	TOTAL	TUNISIE	EUROPE	TOTAL
CHIFFRE D'AFFAIRES	521	74 269	74 789	3 469	107 000	110 469
RÉSULTAT NET	(572)	2 801	2 229	125	2 796	2 921
dont part du groupe	(572)	2 801	2 229	81	2 758	2 840
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	(444)	6 694	6 250	170	7 394	7 565
INVESTISSEMENTS	1 451	5 811	7 262	547	6 337	6 884
ACTIFS & PASSIFS SECTORIELS NETS	(573)	15 150	14 577	136	21 290	21 426
Capitaux propres avant élimination des titres	491	27 967	28 458	1 492	37 853	39 345

Note 23 - FACTEURS DE RISQUES

Les risques dont la survenance pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement, sont évoqués ci-après.

D'autres risques peuvent exister, mais qui ne sont pas identifiés à ce jour ou dont la réalisation n'est pas considérée comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation, ses résultats ou son développement.

a- Risques liés aux activités du Groupe et aux achats

1 – politique d'approvisionnement et organisation des achats

L'organisation de la production ne permet pas au Groupe de travailler en flux tendu. Les délais normaux d'approvisionnement en aciers sont de quelques semaines à plusieurs mois, tandis que l'exigence de livraison des clients du Groupe est souvent de quelques jours.

Par conséquent, afin de pouvoir être réactif face à la demande client, le Groupe doit disposer en permanence d'aciers en stock dont la rotation moyenne est de 3 à 4 mois. Le Groupe a développé une politique d'approvisionnement par achat direct auprès des producteurs afin de lui garantir des quantités, des délais et des prix compétitifs. Toutefois, quand les délais clients

sont trop courts et que les stocks sont insuffisants, le Groupe a également recours aux circuits du négoce. Un resserrement de la notation financière du Groupe peut avoir comme conséquence la limitation des encours de crédit fournisseurs avec une incidence négative sur la compétitivité des prix d'achat et donc sur la rentabilité du Groupe. Le volume d'aciers achetés en 2007 a été d'environ 60 000 tonnes. Il a progressé de 20% en un an.

La politique d'achat est centralisée. Aucun impact négatif n'est envisagé.

La demande de découpe de pièces en acier et de produits mécano soudés dépend essentiellement de la croissance de l'investissement industriel et évolue en fonction de la conjoncture économique européenne. Cette évolution de la demande a un impact direct sur les résultats du Groupe. Elle peut se traduire par des phénomènes momentanés de sur-stockage en fin de cycle haussier ou de pénurie en début de phase haussière. Ces deux phénomènes peuvent avoir un impact significatif sur les résultats et la situation du Groupe.

2 – sensibilité aux variations de prix matière

Dans un contexte concurrentiel tant national qu'international, le Groupe doit adapter constamment l'évolution de ses prix de vente.

En cas de hausse des prix de l'acier, le Groupe essaie de répercuter ces hausses matières qu'il subit en amont. A l'inverse, en cas de baisse, le Groupe subit la pression de ses clients pour baisser rapidement ses prix de vente tandis que le coût d'approvisionnement reste encore élevé du fait des commandes passées aux producteurs avant le début de la baisse des prix. Les résultats peuvent alors souffrir d'un « effet de ciseau ». La marge brute du Groupe peut être affectée par ces tensions et par les délais de répercussion des variations de prix matière vers ses clients.

De plus, il peut subir un effet favorable ou défavorable en fonction de l'évolution des prix de l'acier sur la valeur des stocks, compte tenu du temps lié à la rotation des stocks et des délais d'approvisionnement auprès des producteurs.

3- absence de couverture sur les prix de l'acier

Début 2008, un marché de couverture sur les prix de l'acier a été ouvert au LONDON METAL EXCHANGE mais ce dernier concerne à ce jour le marché des « billettes ». Pour les approvisionnements en tôles, plaques, tubes, etc., il n'existe pas à ce jour de marché de couverture. Le groupe est donc sensible aux fluctuations de cours.

La diversité de ses sources d'approvisionnements, son importante base clientèle et ses différents marchés sectoriels permettent au Groupe de limiter ce risque.

b- risques informatiques et risques humains

1 – risques informatiques

Le groupe compte 24 filiales. Chacune dispose d'une autonomie opérationnelle et est gérée comme une petite ou moyenne entreprise. Toutefois, les services financiers, comptables, informatiques, ressources humaines, achats et techniques sont centralisés au niveau du siège bordelais de la Société OXYMETAL. Pour les sociétés nouvellement acquises et les sociétés étrangères, la gestion demeure principalement décentralisée.

La société OXYMETAL conserve le contrôle opérationnel et financier sur toutes ses filiales.

Le Groupe a conclu un contrat d'infogérance avec une société informatique qui gère l'intégralité des matériels et assure les sauvegardes pour le Groupe sur un site indépendant et sécurisé. En outre, des contrats de maintenance des lignes de communication permettent de garantir la sécurité des liaisons avec le système informatique centralisé avec un retour en état de marche en cas de panne grave en moins de 4 heures.

La reconstitution des médias est également prise en charge par le contrat d'assurance du Groupe.

Les sociétés récemment acquises sont en cours d'intégration au système informatique centralisé ; elles possèdent également leur propre système de gestion de la production. Une harmonisation est envisagée de ces différents systèmes de gestion en vue de leur simplification et de leur maintenance sécurisée.

2- hommes clé et risques d'accident du travail

Les activités de manutention et de transformation sont potentiellement génératrices d'accidents du travail.

Le groupe respecte dans chaque pays les règles de sécurité et les dispositions légales, mais les mesures prises ne garantissent pas totalement contre la survenance d'accidents du travail qui

sont potentiellement coûteux et qui pourraient nuire à la productivité. Compte tenu de la manutention de charges lourdes et en dépit des précautions prises, un accident du travail résultant d'une erreur de manipulation peut être d'une relative gravité.

Le directoire du groupe OXYMETAL est actuellement composé de 3 personnes :

- M. Bernard SURGOT, fondateur du groupe, est président du directoire et principal actionnaire de la Société OXYMETAL

- M. Hervé BERTOLOTI, directeur d'exploitation

- M. Xavier PALLE, directeur administratif et financier

Ils bénéficient chacun d'une expertise dans leur domaine de compétence.

M. Edwin SKOWRON est en charge de la direction opérationnelle des différentes entités industrielles du groupe, regroupant les activités commerciales et techniques.

M. Frédéric ESPINASSE est en charge de la direction opérationnelle des activités en Tunisie et du développement du groupe en Chine.

L'indisponibilité prolongée ou le départ d'un de ces dirigeants pourrait avoir un effet momentané défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière et/ou ses perspectives. Cependant, le mode de gestion opérationnel du groupe en petites unités économiques et industrielles permet de décentraliser un certain nombre de décisions commerciales et techniques.

c- Risques de marchés

1 – risque de change

Le groupe est très faiblement exposé au risque de change. Sa seule exposition serait liée à son implantation en Tunisie mais d'une part, ses filiales tunisiennes OXYMETAL TUNISIE et CSI réalisent intégralement leur activité en zone franche et en euros et d'autre part, sa troisième filiale, METALGAN dont elle est actionnaire à 51%, réalise plus de la moitié de son chiffre d'affaires dans la zone euro. Toutes trois bénéficient en outre de structures de coût de production en devise locale, atténuant d'autant plus le risque de change. Compte tenu de l'activité et des résultats de ces filiales, le risque de change est donc marginal.

2- risque de taux

L'endettement net du groupe représente 12,4 millions d'euros au 31 décembre 2007. Pour une large partie, cet endettement est exposé directement aux fluctuations de taux.

Pour se prémunir contre la variation des taux court terme, le groupe OXYMETAL a mis en place des contrats de couverture globale (de type « tunnel » et « CAP ») dont l'échéance est entre 2 et 3 ans, pour un montant total de 15 millions d'euros. Sur l'exercice 2007, le Groupe a constaté un produit net sur la gestion de ces contrats de 62 K€. La direction financière, comprenant le service trésorerie, administre et gère le suivi de ces risques.

L'annexe 9 des comptes consolidés précise les durées restant à courir et les taux moyens des différentes catégories d'endettement financier moyen et long terme.

3- risque de liquidité

Le Groupe dispose auprès de différentes banques de diverses lignes de crédits comprenant des facilités de caisse, des crédits confirmés et des lignes d'escompte, ainsi qu'un contrat d'affacturation qui reste la principale source de financement court terme. Au 31/12/2007, hors affacturation, le montant

utilisé de ces lignes était de 15%, disponibilités et autres valeurs mobilières de placement non déduites.

Une baisse sensible de l'activité du Groupe aurait une conséquence importante sur le niveau de sa facturation et donc sur son volume d'affacturage disponible. Compte tenu de ses stocks, le besoin en fonds de roulement du Groupe est d'environ 3 mois de chiffre d'affaires.

Le Groupe est en mesure de faire face à son obligation de remboursement de dettes à court terme et de recourir, si besoin est, à des emprunts complémentaires. Le Groupe ne dispose ni d'un pool bancaire organisé ni de crédits syndiqués. Les stocks sont libres de toute garantie.

La trésorerie du groupe OXYMETAL au 31 décembre 2007 est essentiellement constituée du disponible auprès du factor (75%) et des soldes positifs des comptes bancaires (22%). La société dispose de 829 K€ de SICAV monétaires dont une partie (600 K€) est gagée dans le cadre des acquisitions de sociétés en contrepartie de cautions données aux vendeurs. Ces SICAV sont comptabilisées en autres créances à l'actif du bilan.

La trésorerie du groupe OXYMETAL n'est pas sensible à une variation à la baisse des actions.

Une partie importante de son endettement financier à moyen et long terme est constitué par des contrats de crédit-bail mobiliers et immobiliers (52%) avec comme garantie, le nantissement des matériels ou des immeubles.

Les autres emprunts sont garantis par des nantissements de fonds de commerce ou des nantissements des titres des sociétés acquises pour les emprunts liés aux acquisitions.

Le Groupe a également souscrit des contrats d'assurance crédit pour couvrir son encours clients tant en France qu'à l'export. Au 31/12/2007, 93% des encours comptables clients sont couverts par l'assurance crédit groupe et compte tenu du fonds de garantie affacturage, 100% des encours remis au factor sont couverts.

L'ouverture de comptes clients répond à des procédures strictes de contrôles sur les informations financières et sur les couvertures d'assurance crédit. Le Groupe ne peut toutefois pas garantir la permanence de la totalité des risques d'insolvabilité de son portefeuille client.

d- Risques juridiques

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris pour toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

A la connaissance de ses dirigeants, le Groupe n'est pas exposé à des risques qui résulteraient de dispositions fiscales ou sociales particulières, ou de réglementations particulières.

L'ensemble des risques juridiques connus est provisionné.

e- Assurances et couvertures des risques

En matière de risques opérationnels, le Groupe dispose pour l'ensemble de ses filiales d'une couverture de risque adaptée à son activité, grâce à des polices d'assurances souscrites nationalement ou localement pour les sociétés récemment acquises ou constituées, et couvrant l'ensemble des risques potentiels.

La Société OXYMETAL et ses filiales sont ainsi assurées pour les dommages aux biens y compris bris de machines, complétés par une couverture de la perte d'exploitation, pour le vol et pour tout dommage informatique, pour sa flotte automobile et pour la responsabilité civile y compris après livraison.

La société OXYMETAL a également souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile pour tous ses mandataires sociaux : membres du conseil de surveillance, membres du directoire, présidents de filiales et principaux cadres ou directeurs de service.

La société estime que sa couverture est conforme aux standards de l'assurance responsabilité civile professionnelle française et européenne. Néanmoins, elle ne peut pas garantir que cette police couvrira l'ensemble des sinistres auxquels le Groupe pourrait être confronté.

f- Risques liés à l'environnement

De par la nature de son activité de transformation, le Groupe n'encourt pas de risques significatifs liés à l'environnement. Le Groupe n'utilise, en effet, aucune substance particulièrement dangereuse et son activité n'engendre pas d'impact significatif sur l'environnement. Cependant, un renforcement futur des réglementations relatives à l'environnement et à la sécurité ne saurait être exclu.

RAPPORT GENERAL SUR LES COMPTES CONSOLIDES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la SA OXYMETAL établis en euros, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Lors de l'arrêté de ses comptes consolidés, le groupe OXYMETAL est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la valorisation des regroupements d'entreprises, des écarts d'acquisition, des actifs immobilisés, des créances, des impôts différés et des provisions. Nos travaux ont consisté à apprécier les données, les hypothèses et le caractère raisonnable sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par le groupe OXYMETAL, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner la documentation disponible.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de notre rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Bordeaux et à Mérignac, le 17 mars 2008
Les commissaires aux comptes

@COM.AUDIT
Hervé PARISOT
Domaine de Pelus
4 Rue Graham Bell
33700 MERIGNAC

AUDIAL Expertise & Conseil
Eric DUCASSE
21, Avenue Ariane - BP 20023
33702 MERIGNAC Cedex

COMPTES SOCIAUX

1- BILAN ACTIF

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/07			31/12/06
	<i>Brut</i>	<i>Amort, et prov.</i>	<i>Net</i>	<i>Net</i>
Immobilisations incorporelles	643	(386)	258	202
Immobilisations corporelles	1 757	(1 050)	707	1 145
Immobilisations financières	23 212	(1 880)	21 332	15 947
ACTIF IMMOBILISE	25 612	(3 316)	22 297	17 293
Stocks et en-cours	1 064	(14)	1 051	1 792
Créances clients	5 163	(231)	4 933	1 234
Autres créances	12 651		12 651	8 351
Disponibilités	8 588		8 588	2 443
Comptes de régularisation	214		214	352
ACTIF CIRCULANT	27 681	(244)	27 437	14 171
TOTAL DE L'ACTIF	53 293	(3 560)	49 733	31 465

2- BILAN PASSIF

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/07	31/12/06
Capital social ou individuel	6 150	4 920
Primes d'émission, de fusion, d'apport,...	5 727	2 240
Réserve légale	492	492
Autres réserves	4 566	4 128
Résultat de l'exercice	1 878	1 009
Subventions d'investissement		11
Provisions réglementées	229	144
CAPITAUX PROPRES	19 042	12 943
Provisions pour risques et charges	272	190
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 574	7 570
Emprunts et dettes financières divers	15 401	5 829
Dettes fournisseurs	3 571	2 989
Dettes sur immobilisations	60	38
Dettes fiscales et sociales	2 235	1 866
Autres dettes	579	40
TOTAL DU PASSIF	49 733	31 465

3- COMPTE DE RÉSULTAT

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/07 12 mois	31/12/06 12 mois
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	15 532	13 013
Production stockée	(263)	(19)
Production immobilisée		2
Subventions d'exploitation	1	
Reprises amortissements - provisions, transfert charges	3 813	2 988
Autres produits	(4)	104
PRODUITS D'EXPLOITATION	19 078	16 087
Matières premières et sous-traitance	(7 774)	(6 530)
Variation de stocks	(464)	370
Autres achats et charges externes	(5 041)	(4 715)
Impôts, taxes et assimilés	(384)	(351)
Salaires et traitements	(3 623)	(3 237)
Charges sociales	(1 395)	(1 241)
Dotations aux amortissements et provisions	(606)	(593)
Autres charges	(99)	(35)
CHARGES D'EXPLOITATION	(19 387)	(16 331)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(309)	(244)
RÉSULTAT FINANCIER	2 675	1 112
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	2 365	868
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(1 179)	(963)
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	692	1 103
RÉSULTAT NET	1 878	1 009

4- ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Sauf indication contraire, tous les chiffres cités sont exprimés en milliers d'euros.

L'année 2007 a été marquée par les opérations suivantes :

- L'acquisition au 1/01/07 de la société SAEP située à Saint Amand les Eaux et de la société OSC près de Reims.
- La cession, le 22/12/07, de l'établissement de Sainte Marie aux Chênes à la société FLASHMETAL
- L'augmentation de capital, fin juillet, par création de 615.000 actions avec bons de souscriptions d'actions. Cette augmentation de capital a permis d'accroître les capitaux propres de 4,7 M€ nets de frais.

Note 1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode des coûts historiques a été retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur une durée de 3 à 5 ans.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue selon la méthode linéaire. Les taux les plus couramment pratiqués sont :

- Constructions	15 à 20 ans
- Installations techniques, matériel et outillage	3 à 10 ans
- Installations générales, agencements, aménagements	5 à 10 ans
- Autres immobilisations	3 à 10 ans

La société ne constituait pas de provision pour grosses réparations au titre des dépenses ayant pour objet de remplacer tout ou partie des actifs. Conformément au Comité d'Urgence du CNC du 5 décembre 2003, Oxymetal n'a pas constitué de provision pour grosses réparations et n'a pas non plus retenu l'approche par composant.

Par ailleurs, les actifs détenus par Oxymetal ne sont pas concernés par des dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions, ayant pour seul objet de vérifier le bon état de fonctionnement des installations et d'y apporter un entretien sans prolonger leur durée de vie au delà de celle prévue initialement.

Les immobilisations financières sont retenues pour leur valeur d'utilisation, c'est-à-dire pour leur coût historique éventuellement corrigé par une provision pour dépréciation. Leur valeur comprend les frais d'acquisition qui font l'objet d'un amortissement dérogatoire.

STOCKS ET EN-COURS

Les stocks de matières premières sont valorisés suivant la méthode du premier entré, premier sorti, ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure. Une provision pour dépréciation des stocks de 25 à 60% est calculée en fonction de la superficie et de l'appréciation portée sur l'état de surface des tôles. Les stocks à rotation lente font l'objet d'une provision, les stocks obsolètes sont provisionnés à 100%.

Les travaux en-cours sont valorisés au prix de revient.

CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les clients et comptes rattachés ont été évalués à leur valeur nominale. Les créances clients sont affectées en clients douteux dès l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire ou lorsque la créance est mise en recouvrement contentieux. Elles sont alors dépréciées au cas par cas en fonction de leur ancienneté et de la situation dans laquelle se trouve le client.

Une provision est également effectuée lorsque les créances ont un retard significatif et lorsqu'un risque de litige est décelé.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont composées de titres cotés en bourse et sont évaluées à leur coût d'acquisition. Dans le cas où leur valeur de marché est inférieure, une provision pour dépréciation est constatée.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions font l'objet d'une évaluation en fonction des demandes de la partie adverse et de l'évaluation du risque réalisée au cas par cas par la société et ses conseils.

CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

Note 2 - IMMOBILISATIONS

Immobilisations brutes	31/12/2006	Acquisitions, créations, apports	Apports partiels d'actifs	Cessions, mises hors service	31/12/2007
Logiciels	257	110		(76)	291
Autres immobilisations incorporelles	92				92
Fonds commercial	260				260
Terrains (dont agencements)					
Constructions	23			(19)	4
Matériel et outillage industriel	2 848	274		(2 339)	783
Autres immobilisations corporelles	1 350	82		(697)	736
Immobilisations en cours	11			(11)	
Avances et Acomptes	9	225			234
Titres de participation	15 982	5 007		(1)	20 989
Créances rattachées	900	900			1 800
Avances et acomptes	390			(390)	
Autres titres immobilisés	37				37
Actions propres	5			(5)	
Prêts et autres immobilisations	425	20		(59)	387
Total général	22 591	6 619		(3 598)	25 613

Composition des filiales et participations

	Capital social	Capitaux propres dernier exercice	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres	
				Brute	Nette
ORN'OXYCOUPAGE	300	1 208	100%	1 996	1 828
SOUDALP	200	661	100%	200	200
SOUDACIER	400	468	100%	400	100
YUMBO	40	146	100%	0	0
OXYMETAL SUD-OUEST	2 000	1 314	100%	2 000	2 000
OXYMETAL CENTRE	1 500	2 267	100%	1 500	1 500
OXYMETAL OUEST	1 000	783	100%	1 000	1 000
OXYMETAL EST	2 000	3 391	100%	2 000	2 000
OXYMETAL RHONE-ALPES	40	36	100%	40	40
OXYMETAL NORMANDIE	700	1 802	100%	700	700
OXYMETAL TUNISIE	477	536	100%	1 177	477
METALGAN (1)	1 118	751			
C.S.I. (2)	6	204			
OXYNORD	152	1 526	100%	2 113	2 113
OXYMETAL BELGIUM	100	20	100%	100	100
L'ACIER SOUDE	156	1 826	100%	3 457	2 757
OXY ACIER	100	935	100%	700	700
GCMS INDUSTRIE (3)	30	59			
O.S.C.	140	290	100%	529	529
S.A.E.P.	1 400	3 819	100%	3 064	3 064

(1) filiale à 51% de la SARL OXYMETAL TUNISIE

(2) filiale à 100% de la SARL OXYMETAL TUNISIE

(3) filiale à 100% de la SAS L'ACIER SOUDE

Amortissements et provisions	31/12/2006	Augmentations	Apports partiels d'actifs	Diminutions	31/12/2007
Logiciels	193	36		(65)	164
Autres immobilisations incorporelles	48	7			55
Fonds commercial	166				166
Terrains (dont agencements)					
Constructions	8	2		(9)	1
Matériel et outillage industriel	2 101	423		(1 958)	566
Autres immobilisations corporelles	988	111		(616)	483
Immobilisations en cours					
Titres de participation	1 781	1 700		(1 613)	1 868
Actions propres					
Immobilisations financières	12				12
Total général	5 297	2 279		(4 260)	3 316

Détail des participations

Dénomination	Brut	Siège social		N° SIREN
ORN'OXYCOUPAGE	1 996	Zone Artisanale	61500 CHAILLOUE	343 007 225
SOU DALP	200	13 rue Jean-Paul Alaux	33072 BORDEAUX	450 479 605
SOU DACIER	400	rue du Bas de Grange	18100 VIERZON	450 917 299
YUMBO	0	Rue Jean Fricaud	71170 CHAUFAILLES	440 828 622
OXYMETAL SUD-OUEST	2 000	2 rue Giacomo Matteotti	33100 BORDEAUX	479 897 563
OXYMETAL CENTRE	1 500	Route du Petit Moulin	87310 SAINT CYR	479 895 732
OXYMETAL OUEST	1 000	ZI de la Nivardière	44860 PONT SAINT MARTIN	479 903 197
OXYMETAL EST	2 000	ZI du Malambas	57280 HAUCONCOURT	479 900 607
OXYMETAL RHONE-ALPES	40	13 rue Jean-Paul Alaux	33072 BORDEAUX	479 897 654
OXYMETAL NORMANDIE	700	300 route de Francheville	27130 VERNEUIL SUR AVRE	479 897 639
OXYMETAL TUNISIE	1 177	ZI - Route de Kourbous	8020 SOLIMAN - Tunisie	B0141802005
OXYNORD	2 113	9000 rue Augustin Lhermitte	59139 WATTIGNIES	304 576 960
OXYMETAL BELGIUM	100	Bouwelven 11	2280 GROBBENDONK - Belgique	880 628 851
L'ACIER SOUDE	3 457	ZA 2B	01360 BELIGNEUX	349 283 614
OXY ACIER	700	ZA 2B	01360 BELIGNEUX	380 573 253
O.S.C.	529	Zone Artisanale	51170 POILLY	322 366 204
S.A.E.P.	3 064	ZA du Moulin Blanc	59230 SAINT AMAND LES EAUX	329 361 430
TOTAL	20 977			

Valeur d'utilité des titres de participation

Les titres de participation font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité apparaît inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'utilité des titres de participation est appréciée notamment sur la base des capitaux propres et des indicateurs de rentabilité des sociétés.

	Prêts et avances non remboursés	Cautions et avals donnés	C.A. HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés
ORN'OXYCOUPAGE	(833)	40	4 520	296	105
SOUDALP	297	60	6 474	(70)	
SOUDACIER	(370)	70	7 735	(36)	
YUMBO	1 028	10	6 439	(205)	
OXYMETAL SUD-OUEST	(1 209)	80	11 314	256	
OXYMETAL CENTRE	(1 568)	60	4 343	409	495
OXYMETAL OUEST	(1 105)	70	10 042	(28)	
OXYMETAL EST	(4 396)	80	11 412	932	1 000
OXYMETAL RHONE-ALPES	(35)				
OXYMETAL NORMANDIE	(2 242)	60	5 947	786	700
OXYMETAL TUNISIE	3 208		1 745	(41)	
METALGAN	4		3 635	166	
C.S.I.			2 041	144	
OXYNORD	(715)		5 730	123	100
OXYMETAL BELGIUM	1 544		6 098	(52)	
L'ACIER SOUDE	(1 122)		4 700	1 075	700
OXY ACIER	(1 110)		4 871	368	
GCMS INDUSTRIE	(77)		401	20	
O.S.C.	(170)		2 118	12	
S.A.E.P.	(309)		19 356	285	

Opérations réalisées avec les filiales

Facturation par OXYMETAL	Ventes et prestations	Frais administratifs	Intérêts de comptes courants	Transferts de charges	Solde client au 31/12/2007
ORN'OXYCOUPAGE	1	175			
SOUDALP	366	230	54		
SOUDACIER	4	208	22		
YUMBO	302	168	93		
OXYMETAL SUD-OUEST	174	323	23		
OXYMETAL CENTRE	29	210			
OXYMETAL OUEST	126	335			
OXYMETAL EST	117	418		5	
OXYMETAL RHONE-ALPES					
OXYMETAL NORMANDIE	138	219		10	
OXYMETAL TUNISIE		10	41		
METALGAN		7			
C.S.I.					
OXYNORD	81	202	31	2	
OXYMETAL BELGIUM	57	60	1		
L'ACIER SOUDE		135			
OXY ACIER	24	112			
GCMS INDUSTRIE		12			
O.S.C.		68			
S.A.E.P.	12	414	39		
TOTAL	1 430	3 306	303	17	

Outre ces opérations courantes, conclues à un prix normal, la société a effectué pour le compte de ses filiales des achats de matières premières pour 5.783 K€ et de frais généraux pour 1.420 K€, qu'elle leur a rétrocédés.

Facturation par les filiales	Achats et sous-traitance	Loyers	Intérêts de comptes courants	Personnel détaché	Solde fournisseur au 31/12/2007
ORN'OXYCOUPAGE	9		9		
SOUDALP	730				
SOUDACIER	1				
YUMBO	15			33	
OXYMETAL SUD-OUEST	4				
OXYMETAL CENTRE	104		40		
OXYMETAL OUEST	0		10		
OXYMETAL EST	204		100		
OXYMETAL RHONE-ALPES					
OXYMETAL NORMANDIE	593		58		
OXYMETAL TUNISIE	229				
METALGAN	414				
C.S.I.					
OXYNORD	149			15	
OXYMETAL BELGIUM					
L'ACIER SOUDE			14		
OXY ACIER	106		10		
GCMS INDUSTRIE	40		1		
O.S.C.			0		
S.A.E.P.	43			2	
TOTAL	2 641		242	50	

Note 3 - CRÉANCES

	31/12/2007			31/12/2006
	Brut	Provisions	Net	Net
Clients	3 618		3 618	563
Clients douteux	360	(231)	130	104
Factures à établir	1 185		1 185	567
Créances factor	3 845		3 845	244
Créances sur cessions d'immobilisations	479		479	68
Autres créances	8 324		8 324	8 036
TOTAL	17 812	(231)	17 581	9 582

Les créances clients non provisionnées, ainsi que les autres créances sont à échéance de moins d'un an.

Note 4 - DISPONIBILITÉS

	31/12/2007			31/12/2006
	Brut	Provisions	Net	Net
Valeurs mobilières de placement	2 916 (1)		2 916	1 589 (2)
Disponibilités factor	5 476 (3)		5 476	694
Autres disponibilités	196		196	161
TOTAL	8 588		8 588	2 443

(1) dont 305.947 actions propres : 2257 K€

(2) dont 183.476 actions propres : 1088 K€

(3) Le nouveau contrat d'affacturage, conclu par la société OXYMETAL et l'ensemble de ses filiales, centralise la trésorerie au niveau de la société mère.

Note 5 - COMPTES DE RÉGULARISATION

	31/12/2007	31/12/2006
Charges constatées d'avance		
Crédit-bail et locations	46	256
Autres	169	95
TOTAL	214	352

Note 6 - PRODUITS A RECEVOIR

	31/12/2007	31/12/2006
Factures à établir	1 185	567
Avoirs à recevoir	429	317
Autres créances	168	29
TOTAL	1 782	913

Note 7 - CAPITAUX PROPRES AVANT RÉPARTITION

	31/12/2006	Augmentation	Diminution	31/12/2007
Capital social	4 920 (1)	1 230		6 150 (2)
Prime d'émission	1 996	3 487		5 483
Prime de fusion	244			244
Réserve légale	492			492
Autres réserves	4 128	438		4 566
Résultat	1 009	1 878	(1 009)	1 878
Subventions d'investissement	11		(11)	
Provision pour hausse des prix	110			110
Amortissements dérogatoires	(3) 34	86		119
TOTAL	12 943	7 119	(1 020)	19 042

La société a distribué un total de 571K€ de dividendes (0,25 € par action) aux actions qu'elle ne détenait pas.

(1) 2 460 000 actions de 2 euros.

(2) 3 075 000 actions de 2 euros.

(3) Amortissements des frais d'acquisitions des titres de participation.

La société a réalisé le 31/07/2007 une augmentation de capital avec bon de souscription en actions pour un montant, net de frais, de 4,7 millions d'euros. Les bons de souscription d'actions, s'ils sont tous exercés, créeront 205.000 nouvelles actions au plus tard le 31/12/2009 correspondant à une augmentation de capital de 2,2 M€.

Note 8 - VARIATION DES PROVISIONS

Provisions pour risques et charges	31/12/2006	Augmentations	Diminutions		31/12/2007
			Prov. utilisées	Prov. non utilisées	
Provisions pour risques prud'homaux	42	7	(12)	(19)	17
Autres provisions pour risques	100 (1)			(87)	13
Provisions pour impôts					
Provisions pour charges	48 (2)	242 (3)		(48)	242
TOTAL	190	249	(12)	(154)	272

(1) provision pour litige suite à la fermeture du site de Conflans Sainte Honorine

(2) provision pour engagement envers le personnel, en cas d'exercice des options d'achat d'actions

(3) provision pour complément de plan social suite à la fermeture du site de Corbas

Note 9 - DETTES FINANCIÈRES

	31/12/2007	31/12/2006
Avances sans intérêts		
Emprunts et dettes à moyen et long terme	8 418	7 427
Soldes créditeurs de banques	79	29
Autres dettes financières	118	140
Groupe	15 360	5 803
TOTAL	23 975	13 399

Répartition des dettes financières par échéance

	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avances sans intérêts			
Emprunts et dettes à moyen et long terme	2 830	5 588	
Soldes créditeurs de banques	79		
Autres dettes financières	118		
Groupe	15 360		
TOTAL	18 388	5 588	

Toutes les dettes sont en euros. Le montant des dettes à taux variable est de 6.311 K€.

Le risque de taux sur les dettes à taux variable et sur le coût de l'affacturage est couvert à hauteur de 10.000 K€ par un swap jusqu'au 03/04/08 permettant de fixer un taux de 3,50 % et à hauteur de 5.000 K€ par un "tunnel" entre 3,44% et 4% jusqu'au 03/04/09.

Note 10 - DETTES A COURT TERME

	31/12/2007	31/12/2006
Dettes fournisseurs	3 571	2 989
Dettes sur immobilisations	60	38
Dettes fiscales et sociales	2 235	1 866
Autres dettes	579	40
TOTAL	6 445	4 933

Note 11 – CHARGES A PAYER

	31/12/2007	31/12/2006
Intérêts courus sur emprunts	41	26
Factures non parvenues	337	224
Avoirs à établir	503	16
Provision pour congés payés	240	330
Autres dettes fiscales et sociales	278	213
Intérêts courus		
TOTAL	1 399	809

Note 12 - CHIFFRE D'AFFAIRES NET

En millions d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Découpe laser	11,7	9,9
Tôlerie	3,8	3,1
Négoce et divers		
TOTAL	15,5	13,0
<i>dont export</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>

Note 13 - TRANSFERTS DE CHARGES

	31/12/2007	31/12/2006
Indemnités d'assurances	1	11
Transfert de charges de personnel	55	92
Indemnités d'assurance-crédit	(11)	15
Frais administratifs	3 306	2 408
Sous-location		
Frais liés à l'augmentation de capital	71	
Frais d'acquisition des titres de participation	224	249
Autres transferts de charges	14	153
TOTAL	3 660	2 928

Note 14 - CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIF

L'effectif moyen de la société au cours de l'exercice 2007 était de 131 personnes dont 10 intérimaires.

Les membres du Conseil de Surveillance ont reçu un montant total de 3000 euros au titre des jetons de présence. Aucune rémunération n'a été versée aux membres du directoire au titre de leurs fonctions.

Note 15 - RÉSULTAT FINANCIER

	31/12/2007	31/12/2006
Produits des valeurs mobilières	3 470	1 402
Autres intérêts et produits assimilés	185	653
Produits nets de cession de valeurs mobilières	3	13
Reprises sur provisions		
Gains de change	1	
Total produits financiers	3 659	2 068
Intérêts et charges assimilés	(984)	(942)
Charges nettes sur cessions VMP		
Dotations aux provisions financières		
Pertes de change	(0)	(14)
Total charges financières	(984)	(956)
Résultat financier	2 675	1 112

Note 16 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	31/12/2007		31/12/2006	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Cessions d'immobilisations	1 312	(547)	941	(777)
Apports partiels d'actifs				
Provision pour hausse des prix				(110)
Provisions pour dépréciation	1 613	(1 766)	135	(54)
Provisions pour risques et charges	80	(262)	28	(168)
Autres opérations exceptionnelles	23	(1 633) (1)	146	(1 102) (2)
TOTAUX	3 028	(4 207)	1 248	(2 211)

(1) dont abandons de créances au profit de la société SOUDACIER pour 1 000 K€ et de la société YUMBO pour 400 K€.

(2) dont abandons de créances au profit de la société OXYMETAL SUD OUEST pour 530 K€, de la société YUMBO pour 500 K€.

En 2005, la société avait déjà procédé à des abandons de créances au profit de ses filiales OXYMETAL SUD OUEST pour 500 K€ et YUMBO pour 500 K€.

Tous ces abandons de créances ont été consentis sous réserve de retour à meilleure fortune.

Note 17 - SITUATION FISCALE

OXYMETAL a opté pour le régime d'intégration fiscale, à compter du 01/01/2004. Toutes les filiales françaises créées ou acquises avant le 1er janvier 2007 participent au groupe d'intégration fiscale pour l'exercice 2007.

Le montant de l'impôt à payer par le groupe fiscalement intégré pour l'exercice 2007 est de 980 K€. La société n'a pas constitué de provision pour "restitution" d'impôt, aucune sortie du groupe n'étant envisagée.

Le résultat fiscal de la société si elle avait été imposée séparément aurait été un déficit de 1.633 K€

Note 18 - SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE

RUBRIQUES	31/12/2007
1. Provision pour hausse de prix	(37)
2. Amortissements dérogatoires	(40)
3. Charges à répartir	
Total accroissement futur de la charge d'impôt	(76)
1. Participation des salariés	
2. ORGANIC	8
3. Amortissements réputés différés	715
Total allègement futur de la charge d'impôt	723
Situation fiscale différée nette	647

Note 19 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements de crédit-bail

	Immobilier	Mobilier	Total
Valeur d'origine	6 295	6 480	12 775
Amortissements antérieurs	(1 827)	(1 218)	(3 045)
Dotations de l'exercice	(199)	(937)	(1 136)
Total	(2 027)	(2 155)	(4 181)
Valeur nette	4 268	4 325	8 593
Endettement			
A un an au plus	(575)	(1 015)	(1 591)
De 1 à 5 ans	(1 362)	(2 523)	(3 885)
A plus de 5 ans	(273)	(56)	(329)
Total	(2 209)	(3 595)	(5 804)
Montant remboursé en 2007	(594)	(1 079)	(1 672)

Nantissements

Les crédits à moyen terme sont garantis par un nantissement sur les matériels ou titres de participation acquis.

Les crédits à moyen terme accordés par le GIAC en 1999 et 2001, d'un montant total de 2 400 K€, sont garantis par un nantissement sur le fonds de commerce.

Engagements de retraite

Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière ont été évalués conformément à la recommandation du CNC 2003-R01 à 50 K€ avec les hypothèses suivantes :

Age de départ : 65 ans

Taux d'actualisation : 4%

Turnover : de 10% à 0%, dégressif avec l'âge

Taux de charges sociales : 40%

Un contrat d'assurance a été souscrit pour couvrir ces indemnités.

Engagements reçus

La société a obtenu des cautions bancaires et crédits documents pour un montant total de 2,7 M€ afin de garantir, notamment, le paiement d'approvisionnements en acier. Au 31 décembre 2007, elles sont utilisées à hauteur de 299 K€ contre 40 K€ au 31/12/2006. Les dettes couvertes par ces garanties sont inscrites au bilan en dettes fournisseurs.

En 2006, la société a obtenu de la part du Fonds National de Garantie "Fonds d'Etudes et d'Aides au Secteur Privé" une garantie FASEP Fonds Propres pour la souscription au capital de la société OXYMETAL TUNISIE ainsi que sur les avances en trésorerie liées aux investissements.

Cette garantie a été transférée aux banques partenaires et couvre 50% des prêts accordés. Au 31/12/2007, cette garantie couvre un montant d'emprunts de 1 049 K€.

Engagements donnés

Cautions :

Afin de garantir les facilités de caisse accordées à ses filiales par les établissements financiers, la société s'est constituée caution. Le montant maximal de l'engagement était au 31/12/2007 de 530 K€.

Poursuite de location :

Afin de garantir des acquisitions par ses filiales de matériels financés par des sociétés de location financière, la société s'est engagée à poursuivre des contrats de location. Le montant des acquisitions ainsi garanties est de 1 740 K€

Garanties fournisseurs :

La société s'est portée garante de ses filiales auprès de certains fournisseurs pour un montant au 31/12/2007 de 4.700 K€.

Droit Individuel à la Formation

Sur un volume de 3852 heures acquises au titre du droit individuel à la formation, 92 heures ont été utilisées.

Note 20 - AUTRES INFORMATIONS

Dans le cadre de l'acquisition du groupe ACIER SOUDE, la société s'est engagée à donner aux cédants, en complément de prix, 100.000 actions OXYMETAL au plus tard le 30/04/2008.

Dans le cadre de l'acquisition de la société SAEP, la société s'est engagée à donner aux cédants, en complément de prix, 100.000 actions OXYMETAL au plus tard le 31/07/2008.

La société publie des comptes consolidés.

RESULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Capital en fin d'exercice (euros)	6 150 000	4 920 000	4 920 000	3 280 000	3 500 000
Nombre d'actions ordinaires (1)	3 075 000	2 460 000	2 460 000	1 640 000	1 750 000
Opérations et résultats (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires HT	15 532	13 013	11 278	50 992	46 164
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	1 975	608	3 018	2 832	2 818
Impôt sur les bénéfices	(692)	(1 103)	(911)	(112)	
Participation des salariés					
Dotations aux amortissements et provisions	789	702	1 743	1 488	1 817
Résultat net	1 878	1 009	2 186	1 456	1 001
Résultat distribué	987 (3)	571	357	161	
Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôt, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	0,87	0,70	1,60	1,80	1,61
Résultat après impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	0,61	0,41	0,89	0,89	0,57
Dividende attribué net	0,35 (2)	0,25	0,15	0,10	
Personnel					
Effectif moyen des salariés	121	114	121	364	401
Masse salariale	3 623	3 237	3 064	8 419	8 705
Sommes versées en avantages sociaux	1 395	1 241	1 025	2 505	2 870

(1) Valeur nominale de l'action : 2 euros.

(2) Sous réserve de l'approbation de l'AG du 24/04/2008

(3) Résultat distribué 2007 estimé (255.611 titres détenus en auto détention au 29/02/2008)

RAPPORT GENERAL SUR LES COMPTES SOCIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société OXYMETAL SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Lors de l'arrêté de ses comptes, la société OXYMETAL est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la valorisation des titres de participation, des actifs immobilisés, des créances et des provisions. Nos travaux ont consisté à apprécier les données, les hypothèses et le caractère raisonnable sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société OXYMETAL, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner la documentation disponible.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Mérignac, le 17 mars 2008

Les commissaires aux comptes

@COM.AUDIT
Hervé PARISOT
Domaine de Pelus
4 Rue Graham Bell
33700 MERIGNAC

AUDIAL Expertise & Conseil
Eric DUCASSE
21, Avenue Ariane - BP 20023
33702 MERIGNAC Cedex

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2007

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

L'exercice 2007 a été marqué le maintien d'une croissance importante du groupe OXYMETAL tant interne qu'externe. La rentabilité du groupe s'est également accrue. Le chiffre d'affaires consolidé des activités poursuivies atteint 110,5 M€ en hausse de 48% (+7.7 à périmètre constant) et le résultat net consolidé s'établit à +2,9 M€ contre +2,2 M€.

Au cours de l'année, le Conseil de Surveillance a été régulièrement informé par le Directoire de l'évolution de la marche de la société.

Le Conseil de Surveillance a été également saisi de plusieurs projets de croissance externe et a donné son accord à ces opérations. Il a autorisé le Directoire à souscrire des engagements de caution ou de reprise d'engagement de crédit bail en faveur de filiales.

Diverses conventions se sont poursuivies au cours de l'exercice qui entrent dans le champ d'application de l'article L. 225-86 du Code de Commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler, ni sur le rapport de gestion, ni sur l'affectation du résultat telle qu'elle vous est proposée, qui est conforme à la loi et aux statuts de la société.

En conséquence, nous vous invitons à approuver les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil de Surveillance

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS VISES A L'ARTICLE 225-86 DU CODE DE COMMERCE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Les personnes et sociétés concernées sont les suivantes :

- ✉ Monsieur Bernard SURGOT est Président du directoire de la société OXYMETAL.
- ✉ Messieurs Bernard SURGOT, Xavier PALLE et Hervé BERTOLOTTI sont membres du directoire et en cette qualité membres du comité de direction de chacune des filiales énumérées ci-dessous. Il en était de même de Monsieur De PRIGOUNOFF, dont le mandat n'a pas été renouvelé lors de l'assemblée du 26 avril 2007 et de Monsieur LAMY démissionnaire en 2007.
- ✉ Monsieur Bernard SURGOT est également Président des sociétés ORN'OXYCOUPAGE, OXYMETAL RHONE ALPES, OXYNORD, METALGAN et SOUDALP. Il est gérant de la société OXYMETAL TUNISIE. Il est administrateur d'OXYMETAL BELGIUM
- ✉ Monsieur Xavier PALLE est également administrateur délégué d'OXYMETAL BELGIUM.
- ✉ Monsieur Hervé BERTOLOTTI est également Président d'OXYMETAL EST.

Dénomination	Capital social	Siège social		N° SIREN
ORN'OXYCOUPAGE	300 000	Zone Artisanale	61500 CHAILLOUE	343 007 225
SOUDALP	200 000	13 rue Jean-Paul Alaux	33072 BORDEAUX	450 479 605
SOUDACIER	400 000	Rue du Bas de Grange	18100 VIERZON	450 917 299
YUMBO	40 000	Rue Jean Fricaud	71170 CHAUFAILLES	440 828 622
OXYMETAL SUD-OUEST	2 000 000	2 rue Giacomo Matteotti	33100 BORDEAUX	479 897 563
OXYMETAL CENTRE	1 500 000	Route du Petit Moulin	87310 SAINT CYR	479 895 732
OXYMETAL OUEST	1 000 000	ZI de la Nivardière	44860 PONT SAINT MARTIN	479 903 197
OXYMETAL EST	2 000 000	ZI du Malambas	57280 HAUCONCOURT	479 900 607
OXYMETAL RHONE-ALPES	40 000	13 rue Jean-Paul Alaux	33072 BORDEAUX	479 897 654
OXYMETAL NORMANDIE	700 000	300 route de Francheville	27130 VERNEUIL SUR AVRE	479 897 639
OXYMETAL TUNISIE	477 369	ZI Soliman - Route de Kourbous	8020 SOLIMAN - Tunisie	B0141802005
OXYNORD	152 449	9000 rue Augustin Lhermitte	59139 WATTIGNIES	304 576 960
OXYMETAL BELGIUM	100 000	Bouwelven 11	2280 GROBBENDONK - Belgique	880 628 851
L'ACIER SOUDE	156 000	ZA 2B	01360 BELIGNEUX	349 283 614
OXY ACIER	100 000	ZA 2B	01360 BELIGNEUX	380 573 253
O.S.C.	140 000	Zone Artisanale	51170 POILLY	322 366 204
S.A.E.P.	1 400 000	ZA du Moulin Blanc	59230 SAINT AMAND LES EAUX	329 361 430

I – Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

1. Garanties données à des fournisseurs des filiales

Cautions au profit d'un fournisseur de SOUDALP

Dans sa séance du 30 août 2007, votre conseil de surveillance a autorisé votre société à porter sa garantie au profit du fournisseur STEMCOR de la société SOUDALP à 900.000 €.

2. Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune

Dans sa séance du 13 décembre 2007, votre conseil de surveillance a autorisé la signature de conventions d'abandons de créances dans l'intérêt du groupe et de votre société, avec clause de retour à meilleure fortune, à deux filiales ayant réalisé des pertes au cours de l'exercice 2007. Les abandons de créances réalisés au titre de l'exercice 2007 sont :

Au profit de la société Soudacier : 1.000.000 €.

Au profit de la société Yumbo : 400.000 €.

II – Conventions et engagements autorisés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs et en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Garanties données à des banques pour des facilités de caisse accordées aux filiales

1.1 Garantie des facilités de caisse accordées à certaines filiales par la Banque Populaire Atlantique

Dans sa séance du 06 octobre 2005, votre conseil de surveillance a autorisé que caution soit donnée à vos filiales, au profit de la Banque Populaire Atlantique, pour garantir les facilités de caisse qu'elle leur accorde, dans les limites suivantes :

Oxymétal est	30.000 €
Oxymétal Sud Ouest	30.000 €
Oxymétal Normandie	10.000 €
Oxymétal Centre	10.000 €
Oxymétal Ouest	20.000 €
Orn'Oxycoupage	10.000 €
Soudalp	10.000 €
Soudacier	10.000 €
Yumbo	10.000 €

1.2 Garantie des facilités de caisse accordées à certaines filiales par la Société Bordelaise de CIC

Dans sa séance du 21 décembre 2005, votre conseil de surveillance a autorisé que caution soit donnée à certaines filiales, au profit de la Société Bordelaise de CIC, pour garantir les facilités de caisse qu'elle leur accorde, dans les limites suivantes :

Orn'Oxycoupage	30.000 €
Oxymétal Sud Ouest	50.000 €

1.3 Garantie des facilités de caisse accordées à certaines filiales par la société Fortis Banque

Dans sa séance du 21 décembre 2005, votre conseil de surveillance a autorisé que caution soit donnée à certaines filiales, au profit de la société Fortis banque, pour garantir les facilités de caisse qu'elle leur accorde, dans les limites suivantes :

Oxymétal Centre	50.000 €
Oxymétal Est	50.000 €
Soudalp	50.000 €

1.4 Garantie des facilités de caisse accordées à certaines filiales par le Crédit Coopératif

Dans sa séance du 21 décembre 2005, votre conseil de surveillance a autorisé que caution soit donnée à certaines filiales, au profit du Crédit Coopératif, pour garantir les facilités de caisse que cette banque leur accorde, dans les limites suivantes :

Soudacier	60.000 €
Oxymétal Ouest	50.000 €
Oxymétal Normandie	50.000 €

1.5 Caution donnée à la Banque Populaire de Lorraine Champagne

Dans sa séance du 12 avril 2006, votre conseil de surveillance a autorisé l'octroi d'une caution au profit de la Banque Populaire de Lorraine Champagne, pour le financement à Soudacier d'un robot de soudure. L'engagement porte sur un montant de 390.000 €.

2. Garanties données à des fournisseurs des filiales

2.1 Caution au profit de divers fournisseurs des filiales

Dans sa séance du 7 décembre 2006, votre conseil de surveillance a autorisé votre société à porter sa garantie au profit de divers fournisseurs qui le lui demanderaient, à la limite de 400.000 € par fournisseurs pour l'ensemble des filiales sauf accord du conseil de surveillance. Cette autorisation a été renouvelée, par votre conseil de surveillance, le 13 décembre 2007.

2.2 Garantie à première demande

Dans sa séance du 12 avril 2006, votre conseil de surveillance a autorisé votre société à s'engager au profit du crédit bailleur GE Capital Equipement Finance à payer à première demande le financement d'une machine de découpe laser Byspeed en cas de défaillance de sa filiale Oxymetal Centre.

Garantie à concurrence de 682.467 €.

3. Abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune

Dans sa séance du 21 décembre 2005, votre conseil de surveillance a autorisé la signature de conventions d'abandons de créances dans l'intérêt du groupe et de votre société, avec clause de retour à meilleure fortune, à deux filiales ayant réalisé des pertes au cours de l'exercice 2005. Les abandons de créances réalisés au titre de l'exercice 2005 ont été :

Au profit de la Société Oxymétal Sud Ouest : 500.000 €

Au profit de la Société Yumbo : 500.000 €

Dans sa séance du 7 décembre 2006, votre conseil de surveillance a autorisé la signature de conventions d'abandons de créances dans l'intérêt du groupe et de votre société, avec clause de retour à meilleure fortune, à deux filiales ayant réalisé des pertes au cours de l'exercice 2006. Les abandons de créances réalisés au titre de l'exercice 2006 sont :

Au profit de la Société Oxymétal Sud Ouest : 530.000 €.

Au profit de la Société Yumbo : 500.000 €.

4. Contrat de sous-location de biens faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail par votre société

4.1 Sous-location à Oxymétal Est d'un bâtiment pris en crédit-bail auprès de la Société Batical

Une convention de sous-location a été conclue avec votre filiale Oxymétal Est, portant sur un bâtiment industriel situé à Hauconcourt (Moselle) où cette société a son siège. Cette sous-location a donné lieu à un loyer de 114.000 € HT pour l'année 2007.

4.2 Sous-location à Oxymétal Centre d'un bâtiment pris en crédit-bail auprès de la Société CM CIC

Une convention de sous-location a été conclue avec votre filiale Oxymétal Centre, portant sur un bâtiment industriel situé à Saint Cyr (Haute vienne). Cette sous-location a donné lieu à un loyer de 66.000 € HT pour l'année 2007.

4.3 Sous-location d'une machine de découpe laser Trumpf

Une convention de sous-location a été conclue avec votre filiale Oxymétal Ouest, portant sur une machine de découpe laser. Cette sous-location a donné lieu à un loyer de 84.700 € HT pour l'année 2007.

4.4 Sous location de machines de découpe MAZAK

Des conventions de sous-location ont été conclues avec votre filiale Oxymétal Tunisie, portant sur des machines de découpe laser. Cette sous-location a donné lieu à un loyer de 87.000 € HT pour l'année 2007.

4.5 Sous location d'une presse plieuse BEYELER

Une convention de sous-location a été conclue avec votre filiale YUMBO, portant sur une presse plieuse. Cette sous-location a donné lieu à un loyer de 36.000 € HT pour l'année 2007.

5. Convention de prestations sur les sites de mécano soudure

Dans sa séance du 7 décembre 2006, votre conseil de surveillance a autorisé la signature d'une convention de prestations de services avec la société ALCAM dirigée par Monsieur Lamy. Cette convention a pour objet l'accompagnement et l'assistance des sites de mécano soudure dans leur développement et organisation pour un montant annuel prévu de 170.400 € HT.

Le montant facturé sur l'exercice est de 44.100 € HT.

III – Conventions et engagements relevant de l'article L. 225-90 du Code de commerce

En application de l'article L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Contrat de sous-location de biens faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail par votre société

1. Sous location de machines de découpe BYSTAR

Des conventions de sous-location ont été conclues avec votre filiale Oxymétal Sud Ouest, portant sur des machines de découpe laser.

Cette sous-location a donné lieu à un loyer de 121.000 € HT pour l'année 2007.

2. Sous location d'un centre d'usinage FOREST LINE

Une convention de sous-location a été conclue avec votre filiale YUMBO, portant sur une presse plieuse. Cette sous-location a donné lieu à un loyer de 48.000 € HT pour l'année 2007.

Ces conventions n'ont pas été préalablement soumises à l'autorisation du Conseil de Surveillance car il a été estimé qu'elles ne relevaient pas de l'article 225-86 du Code de commerce, et que la procédure d'autorisation préalable prévue à cet article ne leur était pas applicable.

Fait à Mérignac, le 9 Avril 2008
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

@COM.AUDIT
Hervé PARISOT

AUDIAL Expertise & Conseil
Eric DUCASSE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE CONTROLE INTERNE

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de président du Conseil de Surveillance et en application des articles L225-37 et 225-68 du code de commerce, tel que modifié par l'article 117 de la loi n°2003-706 dite de « Sécurité Financière », je vous rends compte au terme du présent rapport

- des conditions de préparation et d'organisation de notre conseil de surveillance au cours de l'exercice clos
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Ce rapport a été établi après entretiens avec le Directoire et soumis aux membres du Conseil de Surveillance en date du 8 mars 2008.

1- Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance de la société OXYMETAL.

La société OXYMETAL est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

a- composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de surveillance est composé de 4 membres dont 2 membres sont indépendants. Le Président du conseil est assisté d'un vice-président.

Les membres sont :

- Monsieur Yves BARDINET, président du conseil de surveillance
- Monsieur Jacques BUISSON, vice président du conseil de surveillance
- Monsieur Bernard SAVE, membre du conseil de surveillance
- Monsieur Laurent LAMARQUE, membre du conseil de surveillance et salarié de la société.

Chaque membre est informé des responsabilités et de la confidentialité des informations reçues dans les débats auxquels il prend part. Les décisions sont toujours prises de manière collégiale.

Compte tenu de son effectif restreint, le Conseil n'a pas nommé de comités particuliers sauf en ce qui concerne les rémunérations des dirigeants qui s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2007.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil de Surveillance.

Aucun prêt, aucune garantie n'est accordé ou constitué en faveur des membres du Conseil par la société OXYMETAL ou par un de ses filiales.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs à l'égard de la société OXYMETAL et des membres du Conseil et leurs intérêts privés.

A notre connaissance, au cours des cinq dernières années, aucun membre du Conseil de Surveillance et du Directoire :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a jamais été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur

b- fonctionnement du conseil de surveillance

Durant l'exercice 2007, le Conseil de Surveillance s'est réuni 5 fois aux dates suivantes :

- le 24 janvier 2007
- le 8 mars 2007
- le 26 avril 2007
- le 30 avril 2007
- le 13 décembre 2007

Toutes ces réunions se sont tenues au siège de la société sur convocation du Président. Le taux de présence moyen des membres aux Conseils a été de 79 %.

L'ordre du jour de chaque réunion est fixé par le président en concertation avec le président du Directoire et est communiqué aux membres dans un délai raisonnable.

Le Conseil de Surveillance analyse d'une façon régulière le rapport trimestriel sur les activités du Groupe, rapport qui lui est présenté par le Directoire. Les informations données dans ce rapport lui permettent d'apprécier l'évolution des différentes sociétés tant pour leur volume d'activité que pour leur résultat et leur situation financière. Il contrôle ainsi la pertinence de la gestion de la société OXYMETAL et du Groupe et le respect de l'application de la stratégie. Il veille notamment aux intérêts des actionnaires.

Le Conseil désigne les membres du Directoire chargés de gérer l'entreprise. Ainsi, le Conseil a renouvelé le mandat de président du Directoire de Monsieur Bernard SURGOT lors de sa réunion du 26 avril 2007 ; ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2012.

Le comité de rémunération s'est réuni une seule fois au cours de l'année 2007 lors du renouvellement du mandat du Président du Directoire.

En ce qui concerne les opérations de croissance externe, le Conseil de Surveillance :

- examine les informations qui lui sont données par le président du Directoire sur la stratégie du Groupe,
- étudie les dossiers qui lui sont présentés en conséquence et donne son avis sur la nécessité de poursuivre ou non l'analyse de ceux-ci,
- décide de l'opportunité ou non de réaliser une opération de croissance externe et donne mandat ou non au président du Directoire.

Sur l'année 2007, le Conseil de Surveillance a donné un avis favorable le 13 décembre 2007 sur le projet d'acquisition du groupe FE INDUSTRIES.

Conformément au Code du Commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil portant sur l'examen des comptes semestriels, ainsi que des comptes annuels.

Les conventions soumises à autorisation du Conseil sont celles décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 31/12/2007. Les conventions courantes font l'objet d'une liste établie par la société pour l'exercice clos le 31/12/2007 et communiquée aux commissaires aux comptes conformément aux dispositions des articles L225-39 et L225-87 du Code de Commerce.

2 – Contrôle Interne

Objet des procédures de contrôles interne

Le dispositif de contrôle interne mis en place dans le Groupe a pour but de veiller à ce que le comportement de ses collaborateurs s'inscrive dans le cadre des lois et règlements, et des normes et principes du Groupe afin d'éviter tout risque d'erreur ou de fraude.

Il veille à ce que les informations comptables et financières communiquées reflètent avec sincérité la situation de la société et du Groupe.

Procédures et organisations afférentes à l'élaboration et au traitement des informations financière et comptables

a- Les filiales :

La société OXYMETAL détient la totalité directement ou indirectement du capital de ses filiales à l'exception de la société METALGAN. Chaque société constituée principalement sous forme de société anonyme simplifiée, est présidée par le responsable du site ou un membre du Directoire OXYMETAL. Le comité de direction de chaque société est composé du président et des membres du Directoire. Ce système juridique simplifie le contrôle interne des filiales.

Chaque site d'exploitation est dirigé un responsable qui assure la gestion opérationnelle du site tant que le plan commercial et technique que dans la gestion du personnel.

Les services centraux du siège assurent les fonctions support : informatique, achats, marketing, qualité, paie et ressources humaines, contrôle de gestion, comptabilité et finances.

b- Système d'information

En 2007, le système informatique de gestion comptable a été déployé sur l'ensemble des nouvelles sociétés filiales françaises contribuant au renforcement du contrôle comptable du Groupe sur toutes ces filiales. Début 2008, il est déployé sur la filiale belge. Les équipes comptables et de contrôle de gestion ont été renforcées et réorganisées pour tenir compte de l'évolution du périmètre d'intervention du Groupe. Un système de suivi d'indicateur qualité permet aussi de suivre la productivité et la production des différents sites.

Les systèmes informatiques du groupe centralisés à Bordeaux permettent une communication optimale inter -sites et font l'objet d'un contrat d'infogérance garantissant une maintenance sécurisée, une assistance permanente et un système de back up quotidien. Les différents contrats de communication et de gestion informatique garantissent des délais de rétablissement très court des moyens de communication du Groupe.

Le service informatique central du siège composé de 4 techniciens assure la maintenance courante du réseau, des logiciels internes ainsi que le développement de nouveaux applicatifs.

Le Groupe réalise des études afin de déployer sur toutes ses filiales sans exception sur l'année 2008/2009 un système de type ERP-CRM afin d'harmoniser la gestion opérationnelle et de renforcer le suivi des opérations.

c- Contrôle comptable et audit.

Les situations mensuelles sont élaborées et diffusées après avis du Directoire à l'ensemble des responsables de sites sur un système de type DATAWAREHOUSE. Ces situations permettent d'évaluer les écarts avec les plans prévisionnels et les résultats passés. Elles sont élaborées sous le contrôle des contrôleurs de gestion et de la direction comptable et financière du Groupe.

Pour chaque société, une revue comptable détaillée par semestre est réalisée conformément aux règles et normes comptables. Ces comptes semestriels sont audités par les commissaires aux comptes. Le plan de compte commun, le contrôle des flux inter société mensuels contribuent à l'harmonisation des procédures comptables.

Chaque arrêté semestriel fait l'objet d'un inventaire physique complet dans tous les sites.

Sur différentes filiales, notamment étrangères, des cabinets d'expert comptables interviennent, apportant leur expertise dans les domaines fiscaux et juridiques de ces pays.

Les missions intérimaires des commissaires aux comptes permettent de compléter le contrôle des normes et procédures comptables.

La consolidation est entièrement réalisée au siège de la société.

d- Trésorerie et gestion financière

La trésorerie est centralisée et fait l'objet d'un reporting quotidien et prévisionnel au Directoire.

La société dispose d'un contrat d'affacturage Groupe organisé sous forme de cash pooling. La gestion en cash pooling sera étendue sur l'année 2008 aux principaux partenaires financiers du groupe.

Tous les règlements doivent faire l'objet d'une double signature sauf sur la société OXYMETAL s'ils sont effectués par le Président du Directoire.

e- Risque clients

Les sites disposent d'une équipe administrative légère, essentiellement à vocation technico-commerciale qui établit les devis, enregistre les commandes, fabriquées sur leur site ou sous traitées sur un autre site du groupe en fonction des disponibilités matières ou machines.

L'ouverture d'un compte client est strictement réalisée après avoir interrogé l'assurance crédit. Le Directoire se réserve la possibilité de déroger à la couverture de l'assurance, au cas par cas, et après étude de la solvabilité du client.

L'expédition des marchandises et la facturation ne peuvent être réalisées sans approbation préalable du risque du client, de l'ouverture du compte et définition des conditions financières.

Les encours comptables et commerciaux des clients sont centralisés pour l'ensemble des sociétés et font l'objet d'un contrôle et d'un suivi par les services centraux de risques client. Fin 2007, 93% des encours comptables clients étaient assurés.

Les investissements sont définis et approuvés par le Directoire et communiqués au Conseil de Surveillance à chaque rapport trimestriel.

Toute acquisition est validée par la direction financière et le président du directoire.

f- Juridique

Le suivi juridique du Groupe ainsi que la gestion fiscale sont centralisés par la société mère.

Les dossiers concernant le droit social et le contentieux social sont centralisés par le service des Ressources Humaines qui assure également une veille juridique dans le domaine social.

Toute demande de caution ou garantie réelle fait l'objet d'une autorisation du président du Directoire et d'une information trimestrielle au Conseil de Surveillance.

3- Evaluation du contrôle interne

Les procédures décrites ci-dessus et régulièrement auditées par nos commissaires aux comptes ont démontré jusqu'alors leur efficacité.

Le 13 mars 2008

Yves BARDINET

Président du conseil de surveillance

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE OXYMETAL

POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Société OXYMETAL et en application des dispositions du dernier alinéa L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Sous la responsabilité du conseil de surveillance, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au président de rendre comptes, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des données contenues dans le rapport de président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financier.

Ces diligences consistent notamment à :

- ↳ prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président ;
- ↳ prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Mérignac, le 8 Avril 2008
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

@COM.AUDIT
Hervé PARISOT

AUDIAL Expertise & Conseil
Eric DUCASSE

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'ÉMETTEUR ET LE CAPITAL

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

Dénomination et siège social

OXYMETAL
Millénium 2
13, rue Jean-Paul Alaux
33100 BORDEAUX

Date de création

La société a été créée le 18 janvier 1984.

Durée de vie

99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 28 mars 2083, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée décidées par l'assemblée générale extraordinaire.

Forme juridique

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance régie par le code de commerce.

Exercice social

L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Objet social

article 2 des statuts :

La société a pour objet, en France et dans tous pays :

La découpe, par tous procédés techniques, de tous types de matériaux de quelque nature qu'ils soient, et plus généralement toutes autres prestations de services et opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets, concernant ces activités.

La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation de tous établissements, fonds de commerce, fonds d'industrie ou autres se rapportant à l'une quelconque de ces activités.

Et plus généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, industrielles ou commerciales, financières ou juridiques, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes.

Registre du commerce et des sociétés

BORDEAUX B 329 187 157

Code APE

2550 B

Politique de dividendes

Dans la mesure du possible, la société OXYMETAL essaie de maintenir le principe d'une distribution de dividende représentant environ 30% de son résultat net, sous réserve de ses besoins d'investissements futurs.

Mise en paiement des dividendes

Article 9 des statuts :

L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

La demande de paiement du dividende en actions doit intervenir dans un délai fixé par l'assemblée générale, sans qu'il puisse être supérieur à trois mois à compter de la date de celle-ci. Ce délai peut être suspendu, pour une durée ne pouvant excéder trois mois, par décision du directoire, en cas d'augmentation de capital.

Affectation et répartition des bénéfices

Article 16 des statuts :

Les modalités de détermination, d'affectation et de répartition des bénéfices sont conformes aux dispositions des articles L.232-11 à L.232-12 du code de commerce.

Assemblées générales

article 15 des statuts :

Les modalités de convocation des assemblées générales d'actionnaires sont conformes aux dispositions de l'article L.225-104 du code de commerce.

Franchissements de seuil

article 8 bis des statuts :

Les franchissements à la hausse ou à la baisse des seuils de capital ou de droits de vote prévus par la loi, 1/20^{ème}, 1/10^{ème}, 15%, 1/5^{ème}, 1/4, 1/3, 1/2, 2/3, 90%, 95% doivent être déclarés par tout actionnaire auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, selon les dispositions légales en vigueur. Les déclarations doivent être faites dans un délai de quinze jours à la société.

Outre les obligations imposées par l'article L.233-7 du code de commerce, toute personne physique ou morale qui vient à posséder un nombre d'actions correspondant à 1% des droits de vote, devra en informer la société dans les conditions et selon les modalités précisées aux articles L.233-7 à L.233-10 du code de commerce.

En cas de non respect de l'obligation d'information ci-dessus, les dispositions des deux premiers alinéas de l'article 233-14 du code de commerce ne seront applicables qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital ou des droits de vote de la société émettrice au moins égale à 2 %.

Rachat par la société de ses actions

Un nouveau programme de rachat d'actions, conformément aux dispositions des articles L.225-209 à 225-214 du code de commerce, est proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 24 avril 2008.

Consultation des documents sociaux, comptables et juridiques

Les statuts, procès verbaux et autres documents sociaux, comptables ou juridiques peuvent être consultés au siège de la société.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

Capital social

Le capital est de 6.150.000 € divisé en 3.075.000 actions de 2€.

Capital potentiel

205.000 actions sont susceptibles d'être créées à l'échéance du 31 décembre 2009 par la levée d'options de souscription.

Capital autorisé non émis

Le directoire a été autorisé par l'assemblée générale du 26 avril 2007 et ce, pour une durée de 26 mois, à augmenter le capital d'un montant nominal maximum de 2.000.000 €, en une ou plusieurs fois soit en numéraire, sans droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de réserve et attribution gratuite d'actions.

Le directoire a utilisé cette autorisation pour augmenter le capital de 1.230.000 € par création de 615.000 actions nouvelles de 2 € de valeur nominale. Ces nouvelles actions d'une valeur de 7,8 euros ouvrent droit à la souscription d'actions à 10,80 euros par levée d'option entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2009.

Place de cotation

L'action OXYMETAL est cotée sur l'Eurolist compartiment C d'Euronext Paris. L'action est cotée en continu depuis le 13/03/06.

Codes ISIN

FR0000063018

Droits de vote double

Article 9 des statuts :

Chaque action donne droit à une voix.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire. Pour pouvoir exercer ce droit de vote double, l'actionnaire devra en faire la demande, notifiée à la société par lettre recommandée.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou donation.

Pactes d'actionnaires

A la connaissance de la société, le seul pacte d'actionnaires existant à ce jour a été établi entre M. Bernard SURGOT et Mme Pascale LAURINE SURGOT.

Ce pacte d'une durée de cinq ans règle les conditions d'exercice d'un droit de préemption et d'une action de concert entre les signataires. Il a été transmis à l'AMF qui en a assuré la publicité le 26 janvier 2005.

Nantissements d'actions de la société ou de ses filiales

97.880 actions OXYMETAL ont été nanties dans le cadre de garanties mises en place lors de l'acquisition de nouvelles sociétés.

Conventions

Il n'y a pas de convention à laquelle la société OXYMETAL serait partie prenante et qui serait susceptible d'avoir un impact significatif sur son cours de bourse.

Objectifs et modalités du futur programme de rachat d'actions

La société OXYMETAL souhaite pouvoir mettre en œuvre un programme de rachat de ses propres actions. Les acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue de, par ordre de priorité :

- Mettre en œuvre des programmes d'achat ou de vente d'actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion ou en vue de l'attribution d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la société et/ou de son groupe notamment pour le service d'options d'achats ou au titre de plans d'épargne groupe,

- Animer le marché du titre de la société par l'intermédiaire d'un prestataire en services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de l'AFEI reconnue par l'AMF,
- Remettre ou échanger des actions, en particulier à l'occasion d'émission de titres ou valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- Annuler les actions ainsi acquises, ainsi que, le cas échéant celles acquises dans le cadre d'autorisations de rachat d'actions antérieures, cette solution impliquant une autorisation donnée par l'assemblée générale statuant dans sa forme extraordinaire.

AUTRES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Assurances souscrites

Le groupe est assuré pour les risques suivants :

- la responsabilité civile,
- la responsabilité civile après livraison,
- les dommages aux biens (incendie, explosion, risques électriques, etc.) et les pertes d'exploitation (dans les cas de matériels unitaires dont la production ne peut être transférée aisément)
- le bris de machines
- la responsabilité des dirigeants et mandataires sociaux
- les risques d'impayés

Réglementation

Notre activité est soumise à la procédure de déclaration auprès des services préfectoraux.

Il n'y a pas de contrainte de confidentialité, de liens ou de dépendance avec d'autres sociétés (concessions, brevets, licences).

La société dispose librement de l'ensemble des actifs nécessaires à l'exploitation. Il n'existe pas de disposition fiscale particulière.

Dépendance

Il n'existe pas de dépendance particulière auprès de clients, fournisseurs ou sous-traitants. Il n'y a pas de contrats industriels, commerciaux ou financiers. Les seuls contrats d'approvisionnement existant concernent les gaz industriels dont la fourniture représente moins de 1% du chiffre d'affaires du groupe.

Litiges significatifs

Il n'existe aucun litige significatif et il n'existe pas de procédures judiciaires ou d'arbitrages pouvant avoir des effets significatifs sur la situation boursière de la société.

LOCAUX DE PRODUCTION

Site	Surface (m2)	CBI	LOC	PRP	Site	Surface (m2)	CBI	LOC	PRP
ORN' OXYCOUPAGE	3 590	■		■	OXYNORD	3 100			■
SOUDALP	7 280		■		L'ACIER SOUDE	3 800		■	
SOUDACIER	7 950		■		GCMS INDUSTRIE	600		■	
YUMBO	16 800		■		OXYMETAL ARRAS	1 550		■	
OXYMETAL NORMANDIE	2 000		■		OXYMETAL OZOIR LA FERRIERE	1 000		■	
OXYMETAL OUEST	3 200		■		OXYMETAL BELGIUM	7 240		■	
OXYMETAL CENTRE	2 100	■			SAEP (3 sites)	8 200		■	
OXYMETAL SUD OUEST	5 000		■		OSC	1 200		■	
OXYMETAL EST	4 400	■			FE INDUSTRIE	8 460		■	
OXYMETAL TUNISIE	6 500		■		CSI	1 200		■	
METALGAN	13 000		■						

CBI : crédit-bail immobilier, LOC : location, PRP : propriété du groupe

ÉVOLUTION DU CAPITAL DE LA SOCIETE DEPUIS SA CREATION

Date	Nature des Opérations	Augmentation de capital	Prime d'émission ou d'apport (*)	Nombre d'actions créées	Valeur nominale	Capital après opération
18/01/1984	Création de la société par apport en numéraire			450	1.000 F	450.000 F
30/03/1989	Augmentation de capital par apport en numéraire	20.000 F	néant	20	1.000 F	470.000 F
22/05/1989	Augmentation de capital par apport en numéraire	30.000 F	néant	30	1.000 F	500.000 F
18/05/1990	Augmentation de capital par apport en numéraire	2.000.000 F	néant	2.000	1.000 F	2.500.000 F
15/11/1990	Augmentation de capital par apport en numéraire	10.000.000 F	néant	10.000	1.000 F	12.500.000 F
13/12/1995	Augmentation de capital par apport en numéraire	2.500.000 F	néant	2.500	1.000 F	15.000.000 F
03/03/1998	Valeur nominale ramenée à 10 F			1.485.000	10 F	15.000.000 F
03/06/1998	Augmentation de capital par apport en numéraire	2.500.000 F	14.833.482 F	250.000	10 F	17.500.000 F
17/05/1999	Conversion du capital en euros et augmentation de capital par incorporation de réserves	832.142 €	néant		2 €	3.500.000 €
19/05/2004	Réduction du capital par annulation d'actions	(220.000 €)		(110.000)	2 €	3.280.000 €
30/06/2005	Augmentation de capital par apport en numéraire	1.640.000 €	1.884.231 €	820.000	2 €	4.920.000 €
02/08/2007	Augmentation de capital par apport en numéraire	1.230.000 €	3.487.412 €	615.000	2 €	6.150.000 €

(*) montant net des frais d'augmentation de capital

REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE OXYMETAL au 23 avril 2008

	Nombre d'actions nominatives	Nombre d'actions au porteur	Total nombre d'actions	Total nombre de droits de vote	% des droits de vote	% du capital au 23/04/2008
M. Bernard SURGOT	688.735	1.361	690.096	1.167.380	35,5	22,4
M. Hervé BERLOTTI		3.080	3.080	3.080	0,1	0,1
Actionnaires dirigeants	688.735	4.441	693.176	1.170.460	35,6	22,5
Mme Pascale LAURINE SURGOT	100.000	39.284	139.284	139.284	4,2	4,5
Action de concert	788.735	40.645	829.380	1.306.664	39,7	27,0
SCO	157.720		157.720	157.720	4,8	5,1
FCPE GSC 953-20 (1)		30.640	30.640	30.640	0,9	1,0
Salariés et anciens salariés	56.602		56.602	56.602	1,7	1,8
Total Salariés	214.322	30.640	244.962	244.962	7,4	8,0
Auto détention	244.281	16.922	261.203	0	0,0	8,5
GALIA Investissements		57.749	57.749	57.749	1,7	1,9
Expanso Investissements		92.774	92.774	92.774	2,8	3,0
SAS COFILANCE		213.972	213.972	213.972	6,5	7,0
Public	17.120	1.354.760	1.371.880	1.372.417	41,7	44,6
TOTAL	1.264.458	1.810.542	3.075.000	3.291.618	100,0	100,0

(1) Le FCPE GSC 953-20 est un fonds commun de placement d'entreprise régi par l'article 20 de la loi n° 88-1201, constitué en vue de gérer les sommes investies dans le cadre de l'intéressement et la participation des salariés aux résultats de l'entreprise. Ce fonds, exclusivement composé d'actions de la société OXYMETAL, est géré par la société de gestion GÉRER S2E, 42 rue d'Anjou, 75008 PARIS.

Dans ce type de fonds, c'est le conseil de surveillance du fonds qui exerce les droits de vote attachés aux valeurs comprises dans le fonds.

Aucun autre actionnaire ayant plus de 1% du capital ne s'est déclaré à la société.

ÉVOLUTION BOURSIERE

Mois	Nbre de titres échangés	Séances de cotation	Séances de bourse	Plus haut	Plus bas	Moyenne dernier	Capitaux échangés (K€)
TOTAL 1998	926.729	135	146	13,87	5,34	10,32	11 658
TOTAL 1999	239.461	239	254	8,00	3,71	5,81	1 389
TOTAL 2000	617.664	228	253	6,30	3,80	5,09	3 409
TOTAL 2001	158.657	241	253	6,80	3,01	5,32	913
TOTAL 2002	386.008	226	255	4,50	1,95	3,67	980
TOTAL 2003	293.120	208	255	3,28	1,05	1,59	518
TOTAL 2004	420.577	238	259	3,90	2,50	3,10	1 348
TOTAL 2005	1.210.046	251	257	7,08	3,91	5,15	6 312
janv-06	204.565	22	22	5,70	5,34	5,57	
févr-06	63.928	20	20	5,70	5,18	5,56	
mars-06	157.769	23	23	5,70	5,10	5,34	
avr-06	170.809	18	18	6,24	5,47	5,96	
mai-06	115.800	22	22	6,45	5,41	6,00	
juin-06	44.224	22	22	5,93	5,20	5,59	
juil-06	22.328	21	21	5,92	5,14	5,53	
août-06	31.638	23	23	5,29	4,71	5,14	
sept-06	203.603	21	21	6,50	5,02	5,77	
oct-06	210.373	22	22	6,75	6,10	6,26	
nov-06	171.230	22	22	6,59	5,81	6,40	
déc-06	361.596	19	19	8,80	5,86	7,04	
TOTAL 2006	1.757.863	255	255	8,80	4,71	5,85	10 973
janv-07	256.855	22	22	9,80	8,30	8,71	
févr-07	157.574	20	20	9,40	7,81	8,56	
mars-07	119.195	22	22	9,07	8,05	8,50	
avr-07	70.195	19	19	8,50	7,91	8,28	
mai-07	92.668	22	22	8,26	7,60	8,04	
juin-07	65.311	21	21	8,09	7,62	7,92	
juil-07	468.643	22	22	10,54	7,44	8,81	
août-07	201.745	23	23	10,00	7,97	8,96	
sept-07	81.954	20	20	9,80	8,61	9,13	
oct-07	222.540	23	23	9,82	8,81	9,31	
nov-07	116.969	22	22	9,77	8,50	9,30	
déc-07	48.658	19	19	9,39	8,10	8,95	
TOTAL 2007	1.902.307	255	255	10,54	7,44	8,71	16 944
janv-08	72.376	22	22	9,00	5,09	7,72	
févr-08	21.412	21	21	7,87	6,71	7,54	
mars-08	36.526	19	19	8,46	6,72	7,51	
avr-08	49.874	22	22	9,00	8,40	8,82	
4 mois 2008	180.188	84	84	9,00	5,09	7,90	1 404

Source : Euronext

RAPPORT SUR LES STOCK OPTIONS présenté à l'assemblée générale mixte du 24 avril 2008

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007

Conformément à l'article L.225-184 du code de commerce, nous devons vous rendre compte des opérations suivantes :

1. Options consenties au cours de l'année aux mandataires sociaux :
Aucune option n'a été consentie aux mandataires sociaux au cours de l'exercice.
2. Options consenties au cours de l'année aux 10 salariés de la société non mandataires sociaux ayant reçu le plus grand nombre d'options :
Aucune option n'a été consentie aux salariés au cours de l'exercice.
3. Nombre et prix des actions souscrites ou achetées au cours de l'année à la suite de la levée des options :
8340 options d'achat ont été exercées au cours de l'exercice.

Conformément à la recommandation COB 95-02, nous vous rappelons ci-dessous les plans d'options d'achat d'actions qui ont été consenties au cours des années précédentes :

Plans d'options d'achat d'actions	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3	Plan n°4	Total
Date d'assemblée	17/05/99	17/05/99	26/05/00	26/05/00	
Date du directoire	01/03/00	01/03/00	01/03/01	01/03/01	
Nombre résiduel d'actions pouvant être achetées	16 080	27 700	7 825	12 200	63 805
- dont nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les membres du comité de direction dans sa composition actuelle (1)	80	4 100	100	1 000	5 280
- nombre de dirigeants concernés (1)	1	2	2	1	2
Point de départ d'exercice des options	01/03/05	01/03/05	01/03/06	01/03/06	
Date d'expiration	01/03/08	01/03/08	01/03/09	01/03/09	
Prix de souscription (en euro)	5.00	5.00	7.00	7.00	
Modalités d'exercice	- option perdue en cas de perte du statut de salarié du groupe avant le 01/03/03 - option perdue à 50% en cas de perte du statut de salarié du groupe entre le 01/03/03 et le 01/03/05		- option perdue en cas de perte du statut de salarié du groupe avant le 01/03/04 - option perdue à 50% en cas de perte du statut de salarié du groupe entre le 01/03/04 et le 01/03/06		
Nombre initial d'actions pouvant être achetées	34 400	51 900	15 300	20 600	122 200
Nombre d'options perdues	17 680	17 000	7 275	7 900	49 855
Nombre d'actions souscrites	640	7 200	200	500	8 540

(1) Monsieur Bernard SURGOT, président du directoire, n'est pas concerné par les options d'achat d'actions.

Le directoire

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 24 AVRIL 2008

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du directoire, du conseil de surveillance et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice net de 1 877 761,89 euros.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du directoire, du conseil de surveillance et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice net de 2 839 537 euros.

Elle approuve les actes de gestion accomplis par le directoire au cours de l'exercice écoulé, dont le compte rendu lui a été fait.

En conséquence, l'assemblée générale donne aux membres du directoire et du conseil de surveillance quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant des articles L. 225-86 et suivants du code de commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées, étant entendu que Monsieur SURGOT ne prend pas part au vote pour l'approbation des conventions le concernant.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du directoire, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice :

Bénéfice comptable.....1 877 761,89 euros
au poste « Réserve légale »123 000,00 euros
au poste "Autres réserves".....678 511,89 euros
le solde, soit1 076 250,00 euros,
est distribué aux actionnaires, à titre de dividende et au prorata de leurs droits.

Pour chaque action de valeur nominale de 2 euros, le revenu global procuré à chaque action sera de 0,35 euro. Ce dividende sera payé le 29 avril 2008, observation étant faite que le directoire aura tous pouvoirs à l'effet de virer au poste "Autres réserves" le montant global des dividendes ne pouvant être attribués aux actions de la société détenues par elle-même.

L'assemblée prend également acte du fait que l'avoir fiscal est supprimé et remplacé pour les personnes physiques par une réfaction de 40% sur le montant des revenus distribués.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants (en euro par action) :

EXERCICE	DIVIDENDE NET
31/12/2006	0,25 e
31/12/2005	0,15 e
31/12/2004	0,10 e

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du directoire, autorise le directoire, conformément aux articles 225-209 et suivants du code de commerce, à acquérir, céder, transférer des actions de la société dans les conditions figurant ci-après.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le montant total des sommes que la société pourra consacrer à l'achat de ses actions au cours de la durée de cette autorisation est de 3.000.000 euros, étant entendu que le prix maximum d'achat par action est fixé à 20 euros.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être rachetées ou détenues ne pourra excéder à tout moment la limite de 10 % du nombre de titres composant le capital à la date de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions, ce pourcentage s'appliquant au capital éventuellement ajusté du fait d'opérations qui pourraient l'affecter postérieurement à l'assemblée générale.

Les actions pourront être acquises, cédées ou transférées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, y compris le cas échéant de gré à gré ou sur le marché par offre d'achat ou sous forme de blocs de titres, et à tout moment y compris en période d'offre publique. La part maximale de capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme.

Les objectifs de ce programme de rachat d'actions sont prioritairement les suivants :

- Procéder à des achats et des ventes d'actions en fonction des situations de marché,
- Réguler le cours de bourse de l'action de la société par l'intervention systématique en contre tendance sur le marché du titre,
- Remettre des actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émission de titres donnant accès au capital de la société,
- Acheter des actions dans le cadre de l'émission de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou toute autre manière à l'attribution d'actions de la société,
- Mettre en œuvre des programmes d'achat ou de vente d'actions de la société dans le cadre de l'attribution de plans d'options d'achat d'actions,

En fonction de ces objectifs, les actions propres acquises pourront être :

- soit conservées,
- soit transférées, par tous moyens, notamment par échange de titres, par cession en bourse ou de gré à gré, par cession de blocs,
- soit annulées ultérieurement, sous réserve d'une décision ou d'une autorisation de l'assemblée générale extraordinaire.

Le directoire est expressément autorisé à déléguer à son président, avec faculté de subdélégation, l'exécution des décisions qu'il prendra dans le cadre de la présente autorisation.

Cette autorisation annule pour la période non écoulée et remplace l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 26 avril 2007 en sa huitième résolution et est fixée jusqu'à décision contraire des actionnaires et au maximum pour une durée de dix huit mois à compter de ce jour.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de Commerce, autorise le directoire, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions, à son choix, soit d'actions gratuites existantes de la société provenant d'achats effectués par elle, soit d'actions gratuites à émettre, au profit des salariés et des mandataires sociaux de la société ou des sociétés du groupe. Dans ce dernier cas, l'augmentation de capital sera faite par incorporation de réserves.

Il appartiendra au directoire de déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions gratuites ainsi que les conditions et critères d'attribution des actions dans le cadre fixé par l'assemblée générale.

L'assemblée générale fixe les catégories suivantes de bénéficiaires :

- cadres investis de certains pouvoirs de décisions
- responsables de site
- mandataires sociaux de sociétés filiales
- ensemble des salariés du groupe

Les bénéficiaires qui possèdent chacun plus de 10% du capital social au moment de l'attribution ne peuvent se voir attribuer des actions.

L'assemblée générale décide

- que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 5% du capital social de la société,
- que l'attribution définitive des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans,
- que la durée de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à deux ans minimum à compter de la fin de la période d'acquisition,
- que le directoire aura la faculté d'augmenter les durées de la période d'acquisition et de l'obligation de conservation.

Le directoire est expressément autorisé à déléguer à son président, avec faculté de subdélégation, l'exécution des décisions qu'il prendra dans le cadre de la présente autorisation.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 38 mois à compter de ce jour. Elle annule pour la période non écoulée et remplace l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 26 avril 2007 en sa neuvième résolution.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du directoire, et du rapport spécial du commissaire aux comptes, conformément aux dispositions des articles L.225-129-2 et L. 228-92 du code de commerce :

- délègue au directoire la compétence d'augmenter le capital social, dans les proportions et aux époques qu'il

déterminera, en une ou plusieurs opérations, par l'émission d'actions ordinaires à souscrire en numéraire et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à une quotité du capital social, à l'exception d'actions de priorité, d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote et de certificats d'investissement, ou par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes d'émission ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital.

- La délégation ainsi conférée au directoire est valable pour une durée de vingt six (26) mois à compter de la présente assemblée générale.
- décide que le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être ainsi réalisées en application de la présente résolution, ne pourra être supérieur à un million deux cent trente mille euros (1 230 000 €). A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire en nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions
- décide que les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution.
- prend acte que la présente résolution emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles donneront droit les valeurs mobilières émises en vertu de la présente autorisation.
- délègue tous pouvoirs au directoire à l'effet de réaliser l'émission des valeurs mobilières nouvelles, de fixer les modalités de cette émission, de constater la réalisation de l'augmentation du capital correspondante et de procéder à la modification corrélative des statuts et, d'une manière générale, prendre toutes mesures utiles.

Cette autorisation emporte pour le directoire les attributions suivantes :

1. Dans l'hypothèse où les valeurs mobilières ne seraient pas souscrites par les actionnaires à titre irréductible, et, le cas échéant, réductible si le directoire prévoit ce droit lors de l'émission, le directoire pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions à la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation décidée ;
 - répartir librement tout ou partie des actions ou, dans le cas de valeurs mobilières donnant accès au capital, lesdites valeurs mobilières dont l'émission a été décidée mais n'ayant pas été souscrites ;
 - offrir au public, en faisant publiquement appel à l'épargne, tout ou partie des actions ou, dans le cas de valeurs mobilières donnant accès au capital, desdites valeurs mobilières non souscrites, sur le marché français ;
2. Le directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :
 - décider l'augmentation de capital et déterminer les valeurs mobilières à émettre ;
 - décider le montant de l'augmentation de capital, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission ;
 - déterminer les dates et modalités de l'augmentation de capital, la nature, les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ;

- déterminer le mode de libération des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre immédiatement ou à terme ;
- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ;
- déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la société, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'augmentation de capital ;
- fixer les modalités selon lesquelles la société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les valeurs mobilières émises ou à émettre immédiatement ou à terme en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales ;
- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;
- fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la

préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

- constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

En outre l'assemblée générale prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le directoire viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, le directoire rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide, conformément à l'article 225-209 du code de commerce, d'autoriser le directoire à réduire le capital social de la société, en une ou plusieurs fois, en annulant les actions propres qu'elle détient dans la limite de 30.000 actions. L'assemblée générale décide en conséquence d'imputer sur le poste « primes liées au capital » la différence entre la valeur de rachat desdites actions annulées et leur valeur nominale.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente délibération pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Directoire

Président Bernard SURGOT
Nommé le 4/10/95, mandat renouvelé le 26/04/07 pour une durée de 6 ans soit à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2012.

Membres Hervé BERTELOTTI
Nommé le 7/12/06 pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2012.

Xavier PALLE
Nommé le 21/12/05 pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011.

Conseil de surveillance

Président Yves BARDINET
Nommé le 3/3/98, mandat renouvelé le 26/04/07 pour une durée de 6 ans soit à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2012.

Vice-Président Jacques BUISSON
Nommé le 3/12/99, mandat renouvelé le 26/04/07 pour une durée de 6 ans soit à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2012.

Membres Laurent LAMARQUE
Nommé le 26/05/00, mandat renouvelé le 27/04/06 pour une durée de 6 ans soit à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011.

Bertrand SAVE
Nommé le 20/3/00, mandat renouvelé le 26/04/07 pour une durée de 6 ans soit à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2012.

Membres du conseil de surveillance à statut particulier

Membres du conseil de surveillance indépendants : 2, Messieurs BUISSON et SAVE.
En dehors des jetons de présence, ils ne sont rémunérés d'aucune sorte par la société.

Gouvernance

Il n'y a pas de conflit d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance.
Il n'y a pas de contrat de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance avec le groupe.

Fonctionnement du conseil de surveillance

Règlement intérieur : non formalisé
Nombre d'actions à détenir : rien de prévu
Mesures prises pour l'évaluation du conseil : aucune
Nombre de réunions du conseil au cours de l'exercice : 5
Taux de présence des membres : 79%
Règle de répartition des jetons de présence : en fonction de la présence
Existence de comité : le comité de rémunération des membres du directoire est le seul comité existant, son dernier rapport date de 2001, une seule réunion tenue en 2007.

Rémunérations des mandataires sociaux

Mandataire social	Rémunération brute fixe	Rémunération brute variable	Jetons de présence	Total 2007	Total 2006	Total 2005
Bernard SURGOT	130 000	44 586	néant	174 586	115 930	120 188
Xavier PALLE	66 575	Néant	néant	66 575	65 250	32 455
Hervé BERTELOTTI	79 375	Néant	néant	79 375	74 850	NC
Alain de PRIGOUNOFF	Néant	Néant	néant	néant	70 365	74 003
Anne Isabelle MICHEL	Néant	Néant	néant	néant	23 274	60 760
Yves BARDINET	Néant	Néant	1000	1000	800	800
Jacques BUISSON	Néant	Néant	1000	1000	800	800
Bertrand SAVE	Néant	Néant	1000	1000	800	800
Laurent LAMARQUE	NC	NC	NC	NC	NC	NC

NC : non communiqué, salarié non dirigeant

En 2005 et 2006 il n'y a ni option levée ou consentie, ni contrat de retraite supplémentaire.

En 2007, M. BERTELOTTI a levé 1980 stock options.

Direction du groupe

Président du directoire
Membre du Directoire
Membre du Directoire

Bernard SURGOT
Hervé BERTOLOTTI
Xavier PALLE

Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires :

AUDIAL EXPERTISE ET CONSEIL 21, avenue Ariane, 33700 MERIGNAC

Représentée par M. Eric DUCASSE, nommé le 27 avril 2005, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

@COM AUDIT

Domaine de Pelus, 4 rue Graham Bell, 33700 MERIGNAC

Représentée par M. Hervé PARISOT, nommé le 27 avril 2006, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Commissaires aux comptes suppléants :

M. Frédéric QUENNEPOIX

21, avenue Ariane, 33700 MERIGNAC

nommé le 27 avril 2005, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

M. Jean AUDUBERT

Zone Industrielle la Marquisie, 19100 BRIVE

nommé le 27 avril 2006, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Rémunération des commissaires aux comptes

En euros	Audial				@com Audit				Autres			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Commissariat aux comptes (1)	90 405	85.696	100%	100%	53 235	42.848	100%		66 603	40.700	100%	100%
Missions accessoires			0%	0%			0%				0%	0%
Sous-total Audit	90 405	85.696	100%	100%	53 235	42.848	100%		66 603	40.700	100%	100%
Sous-total Autres prestations			0%	0%			0%				0%	0%
TOTAL	90 405	85.696	100%	100%	53 235	42.848	100%		66 603	40.700	100%	100%

(1) certification, examen des comptes individuels et consolidés

Consultation des états financiers précédents

Comptes consolidés clos le 31 décembre 2005

Cette information a été publiée dans le document de référence le 30 juin 2006 sous le numéro D.036-0670 et est consultable sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) ou sur celui de la société (www.oxymetal.com)

Comptes consolidés clos le 31 décembre 2006

Cette information a été publiée dans le document de référence le 24 mai 2007 sous le numéro D.07-0503 et est consultable sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) ou sur celui de la société (www.oxymetal.com)

Comptes consolidés semestriels clos le 30 juin 2007

Cette information a été publiée le 30 août 2007 et est consultable sur le site de la société (www.oxymetal.com)

Responsable de l'information

Bernard SURGOT
Président du directoire

Tél. 05 57 35 89 30
Fax 05 56 49 68 46

e-mail : bernard.surgot@oxymetal.com
site : www.oxymetal.com

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

J'atteste, après avoir pris toutes les mesures raisonnables à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion, inclus dans le présent document de référence, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Bordeaux, le 27 mai 2008



Bernard SURGOT

TABLE DE CORRESPONDANCE

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel déposé comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

Informations	Pages
1. Personnes responsables	69
2. Contrôleurs légaux des comptes	70
3. Informations financières sélectionnées	8, 9
4. Facteurs de risques	35
5. Informations concernant l'Emetteur	61
6. Aperçu des activités	
- Chiffres clés du Groupe	3, 4, 8
- Informations sectorielles	21
- Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur	76, 77
- Politique d'investissements	2, 4
- Indicateurs de performance	6, 8
7. Organigramme	73
8. Propriétés immobilières, Usines et Equipements	62, 76, 77
9. Examen de la situation financière et des résultats	6, 9
10. Trésorerie et capitaux	17, 18, 26, 61 à 64
11. Recherche et développement, brevets, licences	N/A
12. Information sur les tendances	2, 9
13. Estimation du bénéfice	2
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance	12, 57, 69
15. Rémunération et avantages	35, 69
16. Fonctionnement des organes d'administration	12, 57, 69
17. Salariés	4, 8, 11, 12, 30, 65
18. Principaux actionnaires	11, 63
19. Opérations avec des apparentés	12, 53
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats	
- Informations financières historiques	4, 8
- Etats financiers consolidés	14
- Etats financiers sociaux	36
- Engagements hors bilan	34, 50
- Vérification des contrôleurs	38, 52, 53, 60
- Politique de distribution	18, 51, 66
- Résultat sur les 5 derniers exercices	51
21. Informations complémentaires	
- Statuts et Particularités	61, 62
- Capital autorisé non émis	61
- Tableau d'évolution du capital sur 5 ans	63
- Tableau d'évolution des cours et volumes sur 27 mois	64
- Dividendes	18, 51, 66
22. Contrats importants	N/A
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts	N/A
24. Informations sur les participations	2, 10, 22, 33, 42 à 44, 54

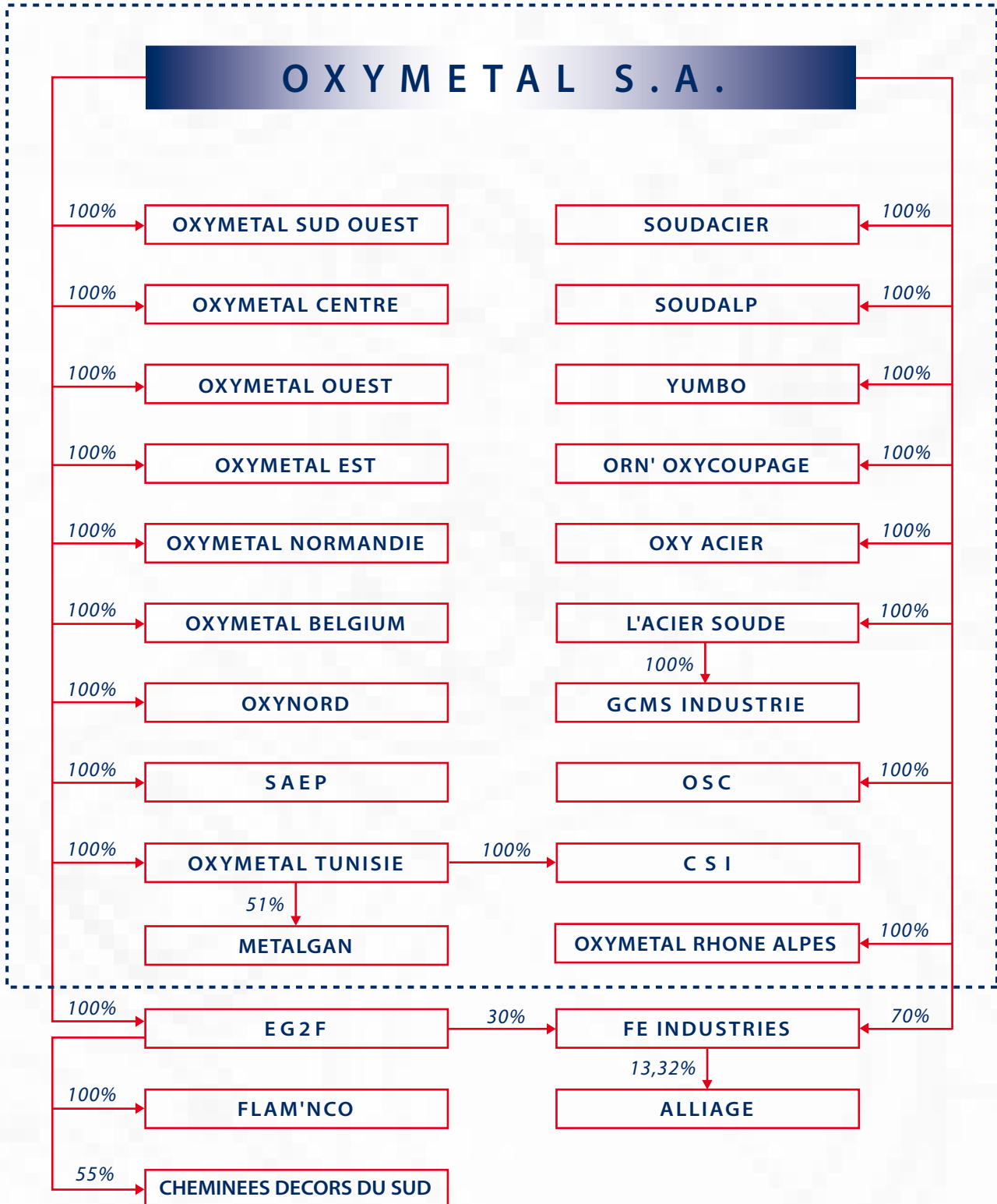
N/A : non applicable



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés financiers le 28 mai 2008, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

■ Au 24 avril 2008

Ensemble consolidé au 31 décembre 2007



1^{er} trimestre 2007

- Intégration des sociétés SAEP située à Saint-Amand-les-Eaux (59), OSC située à Poilly (51) et METALGAN située à Boumhel (Tunisie).

2^{ème} trimestre 2007

- Le site OXYMETAL Arras, basé à Ruitz (62), est certifié ISO 9001.

3^{ème} trimestre 2007

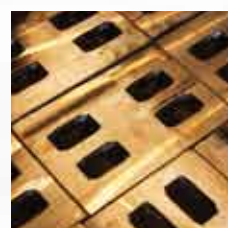
- Augmentation de capital de 4,8 M€.
- Mise en œuvre d'un nouveau contrat d'affacturage permettant la déconsolidation de 22,6 M€ de dettes court terme.

4^{ème} trimestre 2007

- Le site L'ACIER SOUDE, basé à Bèlignieux (01), est certifié ISO 9001.
- Fermeture du site de Lyon-Corbas.
- Vente de l'unité de tôlerie fine de Sainte-Marie-aux-Chênes (57), dont l'activité n'entraîne pas pleinement dans le cœur de métier du groupe.
- Acquisition de la société CSI située à Tunis.

1^{er} trimestre 2008

- Rachat du groupe F.E. INDUSTRIES, situé à Marseillan (34).
- Fermeture du site de SOUDACIER Le Creusot après l'arrêt brutal des commandes de la société HAULOTTE, son donneur d'ordres principal. Une procédure judiciaire est lancée par notre filiale SOUDACIER pour obtenir l'indemnisation de son préjudice.



1984

- Création à Bordeaux de la société OXYMETAL dont l'activité principale est l'**oxycoupage**.

1991

- Alliance avec le groupe USINOR, et reprise de 7 ateliers d'oxycoupage en France.

1993

- Rupture de l'alliance avec USINOR. **Lancement de l'activité découpe laser**, avec la création de la filiale OXYMETAL LASER TECHNIQUES sur Bordeaux puis Limoges et Nantes.

1994

- Rachat d'une société de découpe laser à Conflans-Sainte-Honorine.

1998

- **Introduction au second Marché**. L'effectif est alors de 368 personnes.

1999

- Reprise du groupe de tôlerie fine LASER INDUSTRIE – MAUCHOFFE à Sainte-Marie-aux-Chênes. Création des sites de découpe de Bouxwiller et Lyon-Corbas.

2001

- Création des sites de découpe laser de Bègles et Arras.

2003

- Intégration de l'**activité mécano-soudure et usinage**, par acquisition de plusieurs filiales en région Rhône-Alpes et Centre : SOUDALP, SOUDACIER, ASPB et YUMBO. Rachat de 2 sociétés d'oxycoupage au groupe ARCELOR : ORN'OXYCOUPAGE (61) et FLAGERBA DECOUPE(10). Transfert de l'activité découpe du site de Conflans-Sainte-Honorine près d'Evreux.

2004

- Fermeture du site de Bouxwiller. Cession du site immobilier de Bordeaux, et transfert de l'activité et du siège social dans de nouveaux locaux.

2005

- Augmentation de capital de 3,7 M€. Création d'OXYMETAL TUNISIE à Soliman près de Tunis.

2006

- Rachat de la société de découpe OXYNORD (59) et du groupe de mécano-soudure L'ACIER SOUDE (01). Création près d'Anvers de la société OXYMETAL BELGIUM, spécialisée en mécano-soudure. Création de la société de tôlerie METALGAN à Boumhel en Tunisie, en partenariat avec le groupe industriel POULINA.

2007

- Acquisition des sociétés de mécano-soudure SAEP (59) et de la société OSC (51). Augmentation de capital de 4,8 M€. Fermeture du site de Lyon-Corbas et vente du site de Sainte-Marie-aux-Chênes. Acquisition de la société CSI (Tunis).

2008

- Rachat du groupe de mécano-soudure F.E. INDUSTRIES, situé à Marseillan (34), fabriquant également des produits propres (bateaux aluminium, cheminées métalliques contemporaines). Fermeture du site du Creusot (anciennement ASPB). L'effectif salarié du groupe atteint 1100 personnes.

Expert en pièces découpées et mécano-soudées pour l'industrie depuis 24 ans

Leader français de la découpe de pièces métalliques pour l'industrie créé en 1984 et coté sur Euronext Paris depuis 1998, le groupe OXYMETAL propose une large gamme de prestations de fabrication, allant du prototype à la grande série, et de la pièce brute de découpe aux ensembles complexes finis. Partenaire incontournable de l'industrie, par son réseau de sites et son parc machines-outils unique en Europe, dont 47 machines lasers, 16 centres d'usinage, 22 oxycoupeuses et 30 plieuses, le groupe continue sa croissance en se développant sur de nombreux secteurs d'activités : ferroviaire, matériel de manutention, véhicules industriels, matériel de BTP, machinisme agricole, aéroportuaire, naval, énergie, etc.



La découpe et opérations annexes

Fort de son parc de 47 machines laser et de nombreux équipements de pliage, finition et centres d'usinage, notre groupe découpe et transforme 24h/24 et 7j/7 des pièces de 0,01 mm à 300 mm d'épaisseur dans une grande diversité de matériaux : acier, inox, alu, plastique, etc.

■ L'oxycoupage et la découpe plasma

L'oxycoupage est un procédé de coupage thermique où l'acier est découpé selon le principe de la combustion du fer dans l'oxygène, au moyen de nombreux chalumeaux qui produisent une température de 1350°C. Les épaisseurs découpées vont de 8 à 400 mm et la précision est de 1 à 2 mm. Les torches plasma produisent un jet énergétique d'une température de 12 000 °C et permettent une découpe très rapide de l'acier jusqu'à 25 mm d'épaisseur avec une précision de 0,5 à 1 mm. Cette technologie est particulièrement utilisée pour la découpe des aciers inoxydables d'épaisseur supérieure à 15 mm.

■ La découpe laser CO₂ et YAG

Le faisceau, généré par un résonateur laser d'une puissance de 500 à 6 000 W découpe l'acier jusqu'à 30 mm d'épaisseur, à une température de 6 000 °C et avec une précision d'environ 0,2 mm. La vitesse de coupe est élevée mais l'unique tête laser n'autorise la découpe que d'une seule pièce à la fois dans une vaste gamme de matériaux tels que l'inox, l'aluminium, les matières plastiques, le bois, la céramique...

Le groupe est aussi spécialisé en découpe de précision grâce à ses lasers YAG, permettant de produire de quelques centaines à plusieurs milliers de pièces de tolérance jusqu'à +/- 0,02 mm, offrant ainsi une alternative économique et de qualité à la découpe presse, la découpe fil et la découpe chimique.

■ Le pliage

Le groupe est équipé de plieuses à commande numérique : puissance jusqu'à 500 tonnes, 8 axes, largeur de travail 6000 mm, table de bombage automatique, contrôleur d'angles par faisceau laser avec correction en temps réel. Fortes et fines épaisseurs, petites et grandes longueurs, ces plieuses offrent ainsi de très grandes capacités de réalisation.

La fabrication d'ensembles complexes

Soucieux d'apporter à ses clients une offre complète de produits parachevés, OXYMETAL s'est orienté depuis 2003 vers les opérations de soudure et d'usinage, le montage mécanique, la peinture primaire et finale.

Cette orientation stratégique permet au groupe OXYMETAL d'accompagner pleinement les grands constructeurs dans leurs projets d'externalisation dans des domaines très variés (matériel ferroviaire, véhicules industriels, manutention, BTP, matériel minier et agricole, machines outils, plasturgie, aéronautique, nucléaire et activités énergétiques, etc.).

■ La tôlerie

Elle commence par le poinçonnage, procédé de découpe « à froid », où la feuille de tôle est découpée par un système de poinçon-matrice, pouvant frapper à une cadence allant jusqu'à 1 000 coups par minute. Le processus est très performant pour les moyennes et grandes séries. Elle comprend également le pliage, le soudage, le traitement des surfaces et le montage final.



■ La mécano-soudure et l'usinage

Notre parc machines actuel et notre savoir-faire en opérations de soudure et usinage, montage mécanique et peinture nous permettent de produire des ensembles complexes du prototype à la grande série, pouvant aller jusqu'à 80 tonnes et jusqu'à 400 mm d'épaisseur, pour de grands constructeurs industriels.



■ Les produits propres

Avec l'intégration des sociétés OSC en 2007 et F.E. INDUSTRIES en 2008, le groupe a intégré la fabrication de différents produits propres, tous issus de pièces découpées et mécano-soudées :

- masses pour épreuves de levage
- bateaux en aluminium
- équipements pour les ports et le littoral
- cheminées métalliques contemporaines

Ces fabrications représenteront en 2008 un CA de plus de 7 M€ et permettent au groupe d'élargir ses marchés en restant sur son coeur de métier.



13, rue Jean-Paul ALAUX - CS 41015
33072 BORDEAUX CEDEX

Tél +33 5 57 35 89 30 - Fax +33 5 56 49 68 46

E mail : info@oxymetal.com

www.oxymetal.com

The logo for OXYMETAL features three slanted red parallel lines to the left of the word "OXYMETAL" in a bold, blue, sans-serif font.

Expert en la matière